



Bio-évaluation Faune Flore Milieux Naturels

***Pour un projet d'aménagement de ZAC
Commune de Coupvray (77)***

Etude réalisée par :

***Maxime AUBERT – Pierre CHEVEAU – Baptiste DENIVET –
Julie GOBLOT – Nicolas SECONDAT***

Version n°3 du 11 Mai 2012

40 rue d'Epargnemailles - 02 100 SAINT-QUENTIN
Tél : 03.23.67.28.45 Mobile : 06.83.23.50.01
E-mail : contact@le-cere.fr

PRESENTATION DU DOSSIER

Etude réalisée pour



atelier **VILLES & PAYSAGES**

Atelier VILLES & PAYSAGES

107 rue Parmentier
75011 PARIS

Tel : 01 44 70 04 08

Etude suivi par Mme Aurélie Ghueldre

Etude réalisée par



Le CERE
40 rue d'Epargnemailles
02100 SAINT-QUENTIN

Tel : 03.23.67.28.45.

Etude suivi par Mme Mélanie Bellenger

Auteurs

Maxime AUBERT Inventaire Faune vertébrée 2011

Mélanie BELLENGER Contrôle qualité

Pierre CHEVEAU Inventaire et Evaluation Faune vertébrée 2011
Cartographie
Recherches bibliographiques

Baptiste DENIVET Inventaire et Evaluation Flore et Habitats 2011
Cartographie

Julie GOBLOT Inventaire et Evaluation Flore et Habitats 2011

Nicolas SECONDAT Inventaire et Evaluation Insectes 2011
Cartographie

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
INTRODUCTION	8
I - RESULTATS.....	11
I.1 – DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES.....	11
<i>I.1.1. Contraintes réglementaires.....</i>	<i>11</i>
<i>I.1.2 – Contexte écologique local.....</i>	<i>16</i>
I.2 – DESCRIPTION DE LA FLORE.....	33
<i>I.2.1 – Description générale.....</i>	<i>33</i>
<i>I.2.2 – Espèces floristiques remarquables.....</i>	<i>35</i>
I.3 – DESCRIPTION DES HABITATS.....	39
I.4 – DESCRIPTION DE LA FAUNE VERTEBREE.....	62
<i>I.4.1 - L'avifaune en période de reproduction.....</i>	<i>65</i>
<i>I.4.2 - L'avifaune hivernante.....</i>	<i>74</i>
<i>I.4.3 - L'avifaune migratrice.....</i>	<i>83</i>
<i>I.4.4 – Les mammifères.....</i>	<i>83</i>
<i>I.4.5 - Les amphibiens.....</i>	<i>91</i>
<i>I.4.6 - Les reptiles.....</i>	<i>92</i>
<i>I.4.7 - Les habitats d'espèces.....</i>	<i>94</i>
I.5 – DESCRIPTION DE L'ENTOMOFAUNE.....	99
<i>I.5.1 – Espèces remarquables.....</i>	<i>99</i>
<i>I.5.2 – Habitats d'espèce.....</i>	<i>112</i>
I.6 – BIOCORRIDORS.....	119
II – SYNTHÈSE DE L'INTERET ECOLOGIQUE.....	121
II.1 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES HABITATS.....	121
II.2 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FLORE.....	122
II.3 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE LA FAUNE VERTEBREE.....	125
II.4 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DE L'ENTOMOFAUNE.....	131
II.5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES.....	136
III – EVALUATION DES IMPACTS.....	140
III.1 - PRESENTATION DU PROJET FINAL.....	140
<i>III.1.1 – La Z.A.C. de Coupvray (secteur nord).....</i>	<i>142</i>
<i>III.1.2 – La Z.A.C. des Trois Ormes (secteur sud).....</i>	<i>150</i>
III.2 - IMPACTS SUR LES ESPACES ET MILIEUX.....	154
<i>III.2.1 - Impact sur les zones protégées.....</i>	<i>154</i>
<i>III.2.2 - Impacts sur les zones d'inventaire.....</i>	<i>156</i>
<i>III.2.3 - Impact sur les habitats et les espèces.....</i>	<i>158</i>

IV – PROPOSITION DE MESURES.....	169
IV.1 - MESURES DE SUPPRESSION ET DE REDUCTION DES IMPACTS	169
IV.1.1 - <i>Détail des mesures de suppression et de réduction des impacts</i>	169
IV.1.2 - <i>Synthèse des principales mesures de suppression et de réduction des impacts</i>	185
IV.2 - MESURES DE COMPENSATION	190
IV.2.1 – <i>Mesures de compensation spécifiques à la Z.A.C. de Coupvray (secteur nord)</i>	191
IV.2.2 – <i>Mesures de compensation spécifiques à la Z.A.C. des Trois Ormes (secteur sud)</i>	197
IV.2.3 – <i>Mesures de compensation communes aux Z.A.C. de Coupvray et des Trois Ormes</i>	198
IV.3 - MESURES D’ACCOMPAGNEMENT	214
IV.3.1 - <i>Organisation du chantier</i>	214
IV.4 – SYNTHÈSE DES MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION, COMPENSATION	214
CONCLUSION	218
LEXIQUE	220
BIBLIOGRAPHIE	224
ANNEXES	229
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE	230
1A – CARACTERISATION DES HABITATS.....	230
1B - ETUDE FLORISTIQUE.....	230
1C - ETUDE FAUNISTIQUE	233
1D – ETUDE ENTOMOLOGIQUE.....	237
ANNEXE 2 : RELEVES FLORISTIQUES	240
ANNEXE 3 : RELEVES AVIFAUNISTIQUES.....	252
ANNEXE 4 : RELEVES MAMMALOGIQUES.....	259
ANNEXE 5 : RELEVES HERPETOLOGIQUE	260
ANNEXE 6 : RELEVES ODONATES.....	261
ANNEXE 7 : RELEVES LEPIDOPTERES	262
ANNEXE 8 : RELEVES ORTHOPTERES.....	263
ANNEXE 9 : LES GUIDES DE GESTION RAISONNABLE, DEUX EXEMPLES.....	264
ANNEXE 10 : FICHES ESPACES REMARQUABLES SITUES A PROXIMITE DE LA ZONE D’ETUDE.....	269

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Tableau 1 : Espaces remarquables localisés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude..	11
Tableau 2 : Liste des espèces floristiques remarquables identifiées à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie.....	19
Tableau 3 : Liste des habitats remarquables identifiés à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie.....	20
Tableau 4 : Liste des espèces faunistiques remarquables identifiées à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie.....	21
Tableau 5 : Liste des espèces d'invertébrés remarquables identifiées à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie.....	29
Tableau 6 : Liste des espèces floristiques remarquables du site d'étude.....	35
Tableau 7 : Critères de classification des enjeux de la flore remarquable.....	35
Tableau 8 : Critères de classification des enjeux des habitats.....	40
Tableau 9 : Liste des habitats identifiés sur la zone d'étude.....	41
Tableau 10 : Critères de classification des enjeux de la faune vertébrée remarquable.....	62
Tableau 11 : Critères de classification des enjeux de la faune invertébrée remarquable.....	100
Tableau 12 : Nombre d'espèces entomologiques recensées par groupes et par milieux.....	112
Tableau 13 : Liste et enjeu des habitats remarquables identifiés sur la zone d'étude.....	121
Tableau 14 : Liste et enjeu des espèces floristiques remarquables identifiées sur la zone d'étude.....	123
Tableau 15 : Liste et enjeu des espèces de la faune vertébrée remarquable identifiées sur la zone d'étude.....	128
Tableau 16 : Liste et enjeu des insectes remarquables identifiés sur la zone d'étude.....	133
Tableau 17 : Caractéristiques techniques du bassin 26a.....	146
Tableau 18 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site d'étude et présentes sur la ZPS n°FR1112003.....	154
Tableau 19 : Espèces remarquables recensées sur le site d'étude et présentes dans les APPB localisés dans un rayon de dix kilomètres autour du projet.....	155
Tableau 20 : Espèces déterminantes de ZNIEFF recensées sur le site d'étude et présentes dans les ZNIEFF localisées dans un rayon de deux kilomètres autour du projet.....	157

Tableau 21: Impacts occasionnés par le projet sur la faune et la flore remarquable du site d'étude.....	163
Tableau 22: Mesures de suppression et de réduction des impacts du projet sur la faune et la flore du site d'étude.....	170
Tableau 23 : Liste des espèces à utiliser pour l'ensemencement de la prairie de fauche.....	192
Tableau 24 : Liste des espèces végétales à utiliser pour la création de haies	196
Tableau 25 : Liste des espèces à utiliser pour les plantations des berges du bassin	208
Tableau 26 : Synthèse des mesures de suppression, réduction, compensation.....	215

FIGURES

Figure 1 : Localisation des continuités écologiques autour du site d'étude.....	32
Figure 2 : Répartition des espèces floristiques du périmètre d'étude selon leur statut de rareté	33
Figure 3 : Nombre d'espèces floristiques identifiées pour chaque type de milieu du périmètre d'étude.....	34
Figure 4 : Nombre d'espèces d'insectes observés par milieu.....	113
Figure 5 : Répartition des espèces d'insectes par grand type de milieu	113
Figure 6 : Projet global d'aménagement des Z.A.C. de Coupvray et des Trois Ormes.....	141
Figure 7 : Orientations d'aménagement de la Z.A.C. de Coupvray (secteur nord)	145
Figure 8 : Localisation des bassins de régulation des eaux pluviales sur les Z.A.C. de Coupvray et des Trois Ormes.....	149
Figure 9 : Orientations d'aménagement de la Z.A.C. des Trois Ormes (secteur sud)	153
Figure 10 : Zoom des aménagements prévus au droit de l'acqueduc et localisation du Conocéphale gracieux	188
Figure 11 : Coupe des aménagements prévus au droit de l'acqueduc	189
Figure 12 : Exemple de rotation de zones refuges fauchées tous les trois ans.....	194
Figure 13 : Exemple de colonisation possible par les plantes des bassins de rétention des eaux	207
Figure 14 : Localisation des continuités vertes et écologiques au sein de la ZAC	211

CARTES

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude	10
Carte 2 : Localisation des espaces remarquables dans un rayon de 10 km autour du site d'étude.....	13
Carte 3 : Occupation des sols sur un périmètre étendu	17
Carte 4 : Localisation des habitats sur la zone d'étude	42
Carte 5 : Localisation des biocorridors pour la faune sur la zone d'étude	120
Carte 6 : Localisation des habitats et de la flore remarquables	124
Carte 7 : Localisation de la faune vertébrée remarquable sur la zone d'étude.....	130
Carte 8 : Localisation de l'entomofaune remarquable sur la zone d'étude	135
Carte 9 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site d'étude	138
Carte 10 : Localisation des mesures compensatoires à mettre en place sur la zone d'étude .	213

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'aménagement de deux ZAC sur le territoire de la commune de Coupvray dans le département de Seine et Marne (77), les études d'impacts requièrent la nécessité d'une bio-évaluation "Faune, Flore, Habitats naturels" afin de dégager l'aménagement le moins préjudiciable à l'environnement naturel.

L'objectif de cette étude est **l'évaluation de la sensibilité éventuelle des milieux naturels** présents sur le site retenu et ses abords.

La mission consiste à analyser l'état actuel des écosystèmes naturels concernés afin d'identifier leurs potentialités en terme de richesse écologique ; la méthodologie appliquée dans ce cadre est détaillée en annexe 1 du présent dossier.

Une **expertise écologique de terrain** a donc été menée sur un cycle biologique complet

- Les **27 mai, 29 juin et 29 juillet 2011** pour **la flore et les habitats** ;
- Les **16 février, 20 avril, 27 mai, 29 juin et 25 août 2011** pour **les vertébrés** ;
- Les **29 juin, 29 juillet et 29 août 2011** pour **les invertébrés**

Il est à noter qu'au vu du contexte très changeant de la zone d'étude et ses environs (nombreux chantiers...), les inventaires réalisés dans cette étude sont le reflet de la faune et la flore observées à un temps T, et qui peuvent être amenés à évoluer rapidement.

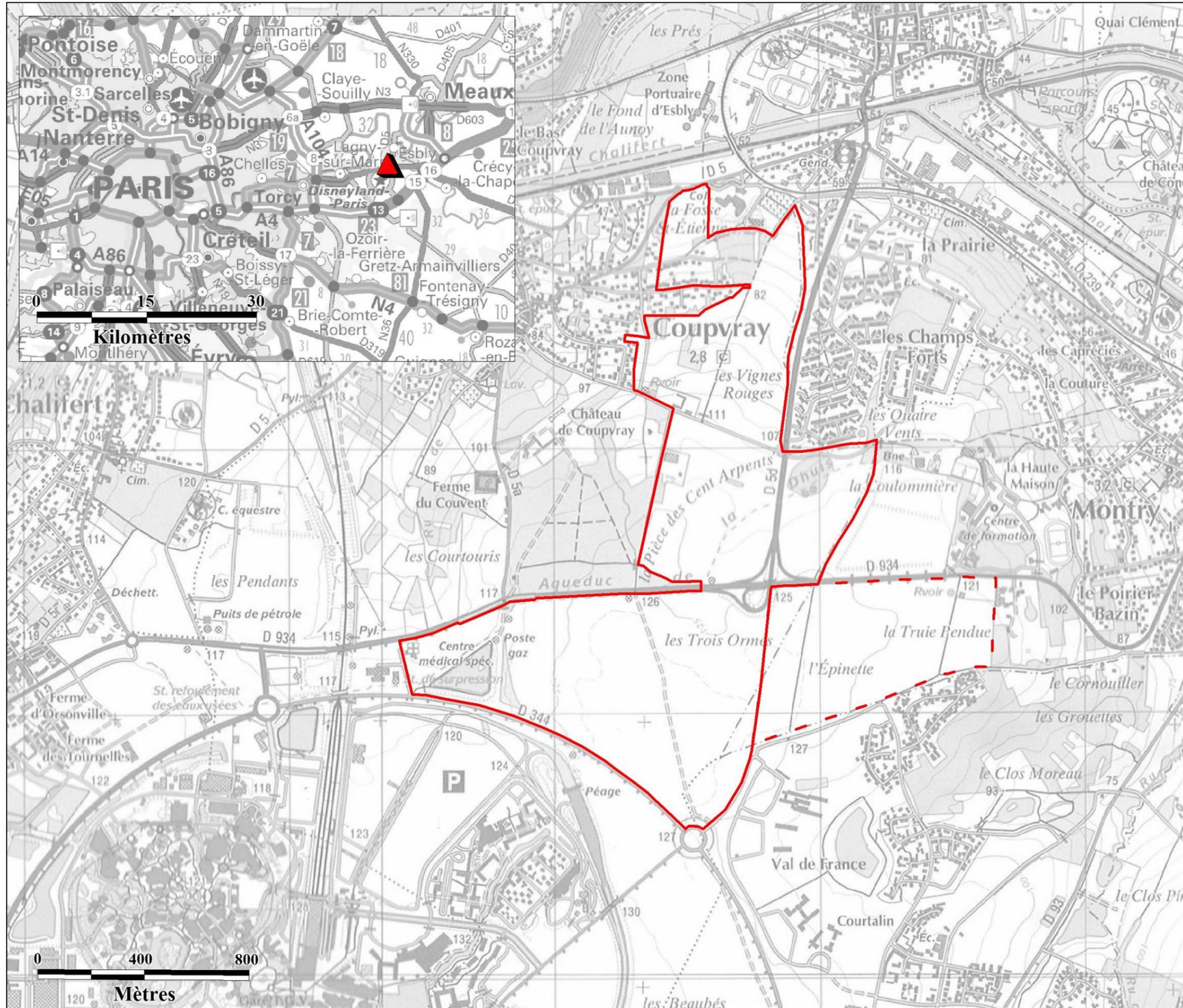
Afin de faciliter la lecture du document, nous ajoutons ci-dessous la définition d'une espèce remarquable.

Pour qu'une espèce soit considérée comme remarquable il faut :

- pour la flore et les insectes : qu'elle soit protégée à l'échelon régional, national ou européen et/ou qu'elle possède un statut de rareté allant d'assez rare à exceptionnel et/ou qu'elle soit inscrite sur liste rouge et/ou qu'elle soit déterminante de ZNIEFF ;
- pour les oiseaux : qu'elle soit inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseau et/ou qu'elle possède un statut de rareté régional allant de assez rare à exceptionnel et/ou qu'elle soit inscrite sur les listes rouges ou oranges et/ou qu'elle soit déterminante de ZNIEFF ;
- pour le reste de la faune vertébrée : qu'elle soit inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat et/ou qu'elle possède un statut de rareté régional allant d'assez rare à exceptionnel et/ou qu'elle soit inscrite sur les listes rouge ou orange et/ou qu'elle soit déterminante de ZNIEFF.

Ainsi, la définition du statut plus ou moins remarquable d'une espèce, donc son enjeu, dépend à la fois du groupe étudié et des données disponibles quant à la fréquence de l'espèce à l'échelle de la région étudiée.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude



- Légende**
- Localisation du site
 - Périmètre étudié
 - Périmètre élargi



Source : IGN Scan 1000 et Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012

I - RÉSULTATS

I.1 - DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

I.1.1. Contraintes réglementaires

La zone d'étude est incluse dans un ensemble de milieux dont la richesse écologique se souligne par la présence d'espaces remarquables résumés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Espaces remarquables localisés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité au site (km)
<i>Patrimoine culturel</i>				
Site inscrit	5360	Parc du château des Hautes-Maisons	21,8822	0,96
	5234	Rives de la Marne et Îles	13,7188	3,53
	5055	Ferme du Génitoy	3,62072	6,97
	5057	Abords du château de Guermantes et Vallée de la Gondoire	314,099	7,81
	6941	Vallée du Grand-Morin	329	7,97
	5418	Château de Pomponne, parc et dépendances	187,939	8,24
	5056	Château de Ferrières, son parc, la faisanderie, la ferme du parc et l'allée plantée dite du Génitoy	403,194	8,44
	6837	Quartiers anciens et promenade des Trinitaires	15,4637	9,57
Site classé	5 116	Château et parc	47,3084	0,69
	7 242	Site des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire	439,959	6,59
	5 476	Eglise et cimetière de Ségy	0,319767	7,03
	10 000	Ensemble formé par la vallée du Grand Morin	3279,87	7,15
<i>Zones de protection réglementaire</i>				
ZPS	FR1112003	Boucles de la Marne	2 641	2,85
APPB	FR3800009	Marais de Lesches	83,85	3,29
	FR3800496	Plan d'eau des Olivettes	103,10	6,39
<i>Inventaires patrimoniaux</i>				
ZNIEFF de type 1	77268001	Bois de Montguillon et Bois de la Garenne	23,40	1,6
	77132003	Prés humides de Coupvray	17,64	1,73

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité au site (km)
	77234001	Plans d'eau de la Boucle de Jablines	510,27	3,14
	77232001	Plans d'eau d'Isles-les-Villenoy	119,15	3,19
	77234002	Marais de Lesches et Prés humides du refuge	253,53	3,25
	77248003	Pâturage au Château de Montigny	2,97	4,32
	77005003	Forêt des Vallières	292,95	4,34
	77382001	Boisement et pâtures à Quincy-Voisins	255,70	4,39
	77376001	Plans d'eau de Précý-sur-Marne	167,34	5,21
	77474001	Plans d'eau de Trilbardou	279,21	5,35
	77372001	Bois de Luzancy et de Chaalis	496,47	7,93
	77118002	Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Fresnes-sur-Marne	106,55	8,24
	77284001	Boucle de Meaux-Beauval	194,19	9,08
	77468001	Plan d'eau et milieux associés à Torcy	137,93	9,79
ZNIEFF de type 2	77234021	Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne	3 609,13	1,53
	77508021	Forêt de Crécy	6 876,58	5,28
	77374021	Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières	5 682,73	6
	77055021	Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne	1 336,10	9,78

Les sites **surlignés en gras** sont ceux retenus pour le recueil de données bibliographiques présenté dans la partie I.1.2 de ce rapport.

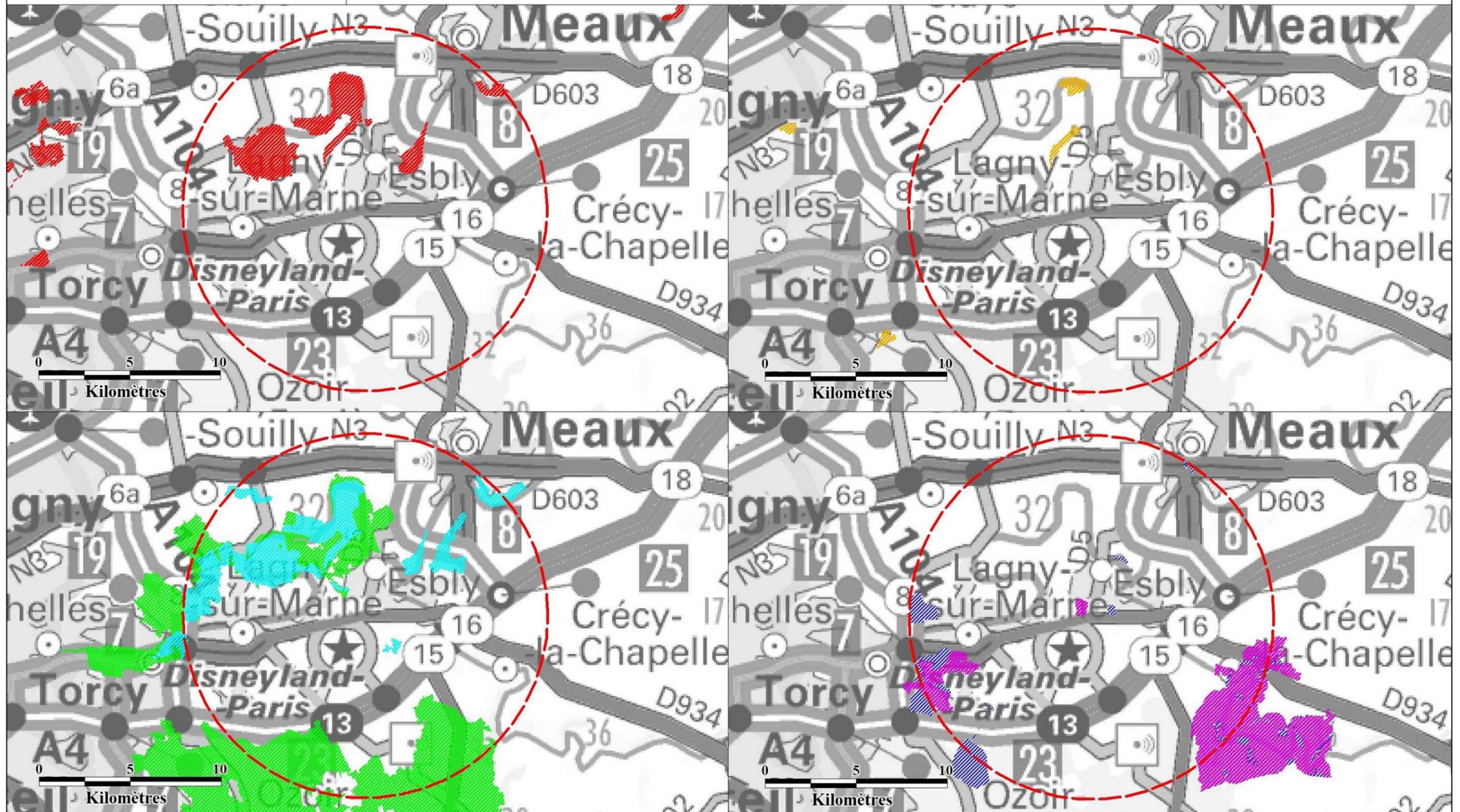
Carte 2 : Localisation des espaces remarquables dans un rayon de 10 km autour du site d'étude

Légende

- Périmètre de 10 km autour du site d'étude
- ZPS
- Znieff de type I
- Site inscrit
- APPB
- Znieff de type II
- Site classé



Source : IGN Scan 1000
Réalisation : CERE - Février 2012



I.1.1.1 Espaces protégés à proximité de la zone d'étude.

Une **ZPS** (Zone de Protection Spéciale) et deux **APPB** (Arrêté Préfectoral de Protection Biotope) sont situés à moins de dix kilomètres de la zone d'étude :

La ZPS n°FR1112003 « Boucles de la Marne » est localisée à moins de 3 kilomètres du site étudié.

Cette ZPS dite des " Boucles de la Marne " accueille au long de l'année tout un cortège d'espèces d'oiseaux, 252 à ce jour, qui y trouvent une diversité de milieux répondants à leurs exigences propres,. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice.C'est pourquoi la ZPS fonctionne comme un ensemble homogène et considéré comme tel lors des comptages "Wetlands International".

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 35 %

Autres terres arables 20%

Forêts caducifoliées 15 %

Forêts mixtes 5 %

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 5 %

Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières 4 %

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana 4 %

Pelouses sèches, Steppes 4 %

Forêts de résineux 3 %

Prairies améliorées 2 %

Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 2 %

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 1 %

Source : MEDDTL

L'APPB n°FR3800009 « Marais de Lesches » est situé à plus de 3,2 kilomètres du périmètre rapproché.

L'APPB n°FR3800496 « Plan d'eau des Olivettes » est situé à plus de 6,3 kilomètres du périmètre rapproché.

Aucune description n'est disponible pour ces espaces.

1.1.1.2. Zones d'inventaire à proximité de la zone d'étude

Le périmètre rapproché est situé à moins de deux kilomètres de deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) de type I et d'une ZNIEFF de type II.

La **ZNIEFF de type 1** n° 77268001 « Bois de Montguillon et Bois de la Garenne » est localisée à 1,6 kilomètres site d'étude :

Ces boisements, essentiellement des chênaies-charmaies, regroupent de nombreuses et très belles stations de Scilles à deux feuilles. Au sein du Bois de Montguillon, le long du ru de la Sourde, nous avons de belles populations d'Ail des ours. Quelques pieds de Polystic sont présents le long du ru. Au vu du degré d'urbanisation alentour, la ZNIEFF constitue un lieu de refuge.

Source : DRIEE Ile-de-France

La **ZNIEFF de type 1** n° 77132003 « Prés humides de Coupvray » est localisée à 1,73 kilomètres site d'étude. Elle est décrite comme suit :

La diversité de la ZNIEFF résulte d'une mosaïque de milieux : pâtures, vergers, cultures, friches. Le pâturage équin permet d'obtenir des strates de végétation de hauteurs différentes. Cette hétérogénéité est favorable au développement de nombreux insectes. Les milieux de friches, vergers et cultures sont favorables à l'avifaune (zone d'alimentation ou de reproduction). Les secteurs nord des prairies sont soumis à une immersion hivernale alimentée par la nappe. Ce phénomène favorise la croissance de plantes spécifiques intéressantes.

Source : DRIEE Ile-de-France

La **ZNIEFF de type II** n° 77234021 « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » est elle à 1,53 kilomètres du périmètre d'étude :

L'intérêt de la zone réside dans la présence d'un réseau de plans d'eau servant de halte migratoire et de lieu d'alimentation pour de nombreux oiseaux. Les milieux sont favorables au développement d'une flore remarquable. D'autre part, la géomorphologie permet d'avoir des milieux boisés de différente nature : sur plateau, sur coteau, parfois en

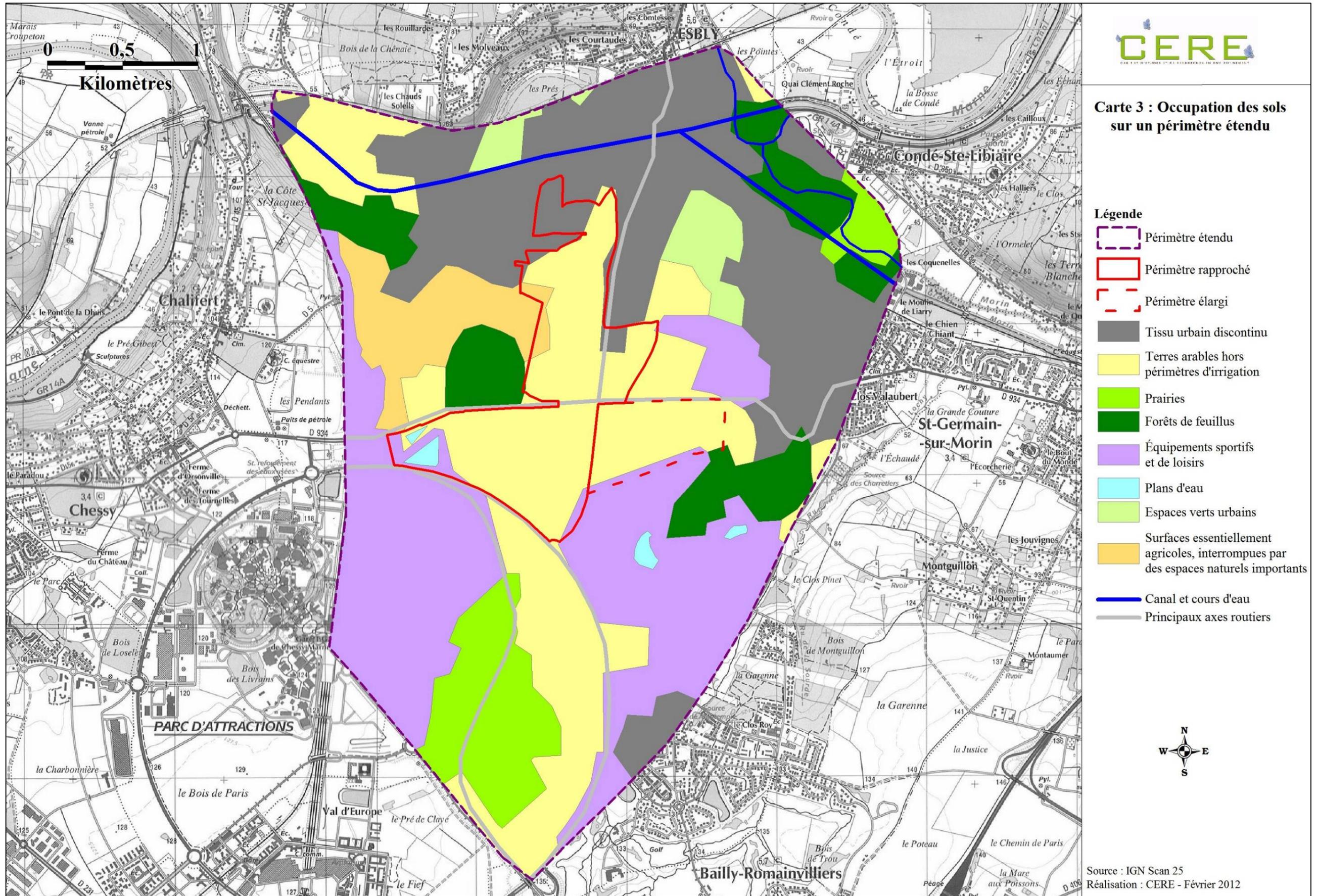
milieu plus humide (boisement humide du marais de Lesches). La connexion de milieux ouverts et fermés apporte une richesse écologique au niveau des lisières.

Source : DRIEE Ile-de-France

I.1.2 - Contexte écologique local

Afin d'évaluer la richesse écologique du site sollicité pour le projet, il convient de resituer ce dernier dans un contexte écologique plus global. Pour ce faire, un inventaire des habitats et espèces remarquables localisés autour du périmètre d'étude s'avère nécessaire.

Dans le cadre de cette démarche, l'outil cartographique CORINE Land Cover permet de définir les grands types d'habitats présents aux alentours du périmètre d'étude. Cette carte est présentée en page suivante.



Par la suite, une recherche de données bibliographiques a été menée auprès de :

- Le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ;
- Le site internet du MEDDTL
- Le site internet de la DRIEE Ile-de-France
- Le bureau d'études Biotope : rapport d'étude « Approche environnementale de l'urbanisme en faveur de la biodiversité sur le territoire de Marne-la-Vallée », 2011.
- L'association CORIF : rapport d'étude « Parc du château de Coupvray, inventaires faunistiques Oiseaux / Amphibiens / Orthoptères et préconisations de gestion et d'aménagements », 2008
- Le bureau d'étude Ecosphère : rapport d'étude « Projet de la ZAC des Trois Ormes et de St-Etienne, Commune de Coupvray (Seine et Marne) - Etat initial écologique », 2005

Les tableaux en pages suivantes détaillent les espèces et habitats remarquables connus sur le secteur d'étude d'après cette bibliographie.

Tableau 2 : Liste des espèces floristiques remarquables identifiées à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat.	Rar.	Protec.	ZNIEFF 77	Source	Année obs	Localisation	Habitat susceptible d'abriter l'espèce
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	I	AR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	6, 9
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie commune	I	AR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3, 4
						CBNBP	1994	Coupvray	
						INPN	2002	Coupvray	
<i>Bolboschoenus maritimus</i>	Scirpe maritime	I	AR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	6
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	AR	PR	A	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	4
<i>Carduus tenuiflorus</i>	Chardon à petits capitules	I	TR			Ecosphère	2005	Coupvray	-
<i>Carex echinata</i>	Laîche étoilée	I	AR		X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	-
<i>Carex nigra</i>	Laîche noire	I	AR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	-
<i>Carex tomentosa</i>	Laîche tomenteuse	I	AR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3
						CBNBP	2002	Coupvray	
						INPN	2002	Coupvray	
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée, Tête de moineau	I	AR			INPN	2002	Coupvray	3
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i>	Barkhausie à feuilles de pissenlit	I	TR			CBNBP	2007	Coupvray	3
<i>Cuscuta europaea</i>	Cuscute d'Europe	I	R	PR	A	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	6, 9
<i>Cynoglossum officinale</i>	Cynoglosse officinal	I	AR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	-
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	I	AR	PR	X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3
<i>Dryopteris affinis</i>	Dryoptéris écailléux	I	R		X	DRIEE IdF	2003	ZNIEFF II 77234021	4
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	I	AR		X	DRIEE IdF	2003	ZNIEFF II 77234021	3
<i>Heliotropium europaeum</i>	Héliotrope d'Europe	I	R		A	DRIEE IdF	1998	ZNIEFF II 77234021	2, 8
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux-seigle	I	AR		X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR			Ecosphère	2005	Coupvray	-
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	I	AR			Ecosphère	2005	Coupvray	2, 3, 8
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse	I	R		X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3, 6, 9
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commune	I	R		X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3, 4
<i>Physalis alkekengi</i>	Coqueret alkékenge	I	NRR		A	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	-
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	I	R		X	DRIEE IdF	2003	ZNIEFF I 77268001	4
							2003	ZNIEFF II 77234021	
<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	I	AR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	6, 9
<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule divariquée	I	R		X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	6, 9
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	I	AR		X	DRIEE IdF	2003	ZNIEFF I 77268001	4
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	I	AR		X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3
<i>Valeriana officinalis</i> subsp. <i>sambucifolia</i>	Valériane à feuilles de sureau	I	NRR			DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3, 6, 9
<i>Veronica hederifolia</i> L. subsp. <i>hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	I	R			INPN	2002	Coupvray	1, 2, 4, 7, 8

LEGENDE

Colonne « Statut en Ile-de-France » (Stat.)

I : Indigène

Colonne « Rareté en Ile-de-France » (Stat. Rar.)

AR : assez rare ;

R : rare ;

TR : très rare ;

NRR : non revu récemment.

Colonne « Législation » (Protec.)

Réglementation française, Protection CITES.

PR : protection régionale

Colonne « Espèces déterminantes de ZNIEFF en Seine et Marne » (ZNIEFF 77)

X : espèce déterminante de ZNIEFF

Source :

DRIEE IdF : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de l'Ile-de-France

CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin Parisien

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel

Habitat susceptible d'accueillir l'espèce :

- 1- Tissu urbain discontinu
- 2- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- 3- Prairies
- 4- Forêt de feuillus
- 5- Equipements sportifs et de loisirs
- 6- Plans d'eau
- 7- Espaces verts urbains
- 8- Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants (bois)
- 9- Canal et cours d'eau

N.B. : dans ce tableau, seules ont été considérées comme remarquables les espèces indigènes à la région.

Tableau 3 : Liste des habitats remarquables identifiés à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie

Code Corine	Typologie Natura 2000	Code Natura 2000	Source	Espace remarquable
38.2	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	DRIEE Ile-de-France	ZNIEFF II 77234021
44.3	Forêts alluviales résiduelles (<i>Alnion glutinoso-incanae</i>)*	91E0*	DRIEE Ile-de-France	ZNIEFF I 77268001

LEGENDE : * = habitat prioritaire selon la Directive Habitats/Faune/Flore

Tableau 4 : Liste des espèces faunistiques remarquables identifiées à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection			Liste Rouge		Ile-de-France		Source	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce	
			Statut	Natura 2000	Berne	Bonn	France	Monde	Statut rareté				Dét. ZNIEFF
Oiseaux	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	PN		An 2	An 2	VU	LC	NTR/MTR	X(N)	INPN meddtl DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,9
	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	PN		An 2	An 2	LC	LC	NPC/MPC	X(N)	INPN DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,8,9
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	PN		An 2	An 2	LC	LC	NO/MPC/HTR	X(N)	INPN meddtl	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003	6,9
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PE	DO1	An 2		LC	LC	NR/MR/HR	X(N)	INPN meddtl DOCOB DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,9
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	G		An 3	An 2	LC	LC	NTR/MPC/HR	X(N;H)	INPN meddtl	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003	6,9
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	G		An 3	An 2	VU	LC	NTR/MPC/HPC	X(N;H)	INPN meddtl DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,9
	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	G		An 3	An 2	NA	LC	MPC/HR		INPN meddtl	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003	6,9
	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	G		An 3	An 2	VU	LC	NTR/MR/HO	X(N)	INPN meddtl DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,9
	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	G		An 3	An 2	LC	LC	NO/MR/HR	X(H)	INPN meddtl DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,9
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	G		An 3	An 2	LC	LC	NC/MC/HC	X(H)	Corif	Parc du château de Coupvray	6,9
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	PE	DO1	An 2		LC	LC	NO/MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	-
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN		An 2		VU	LC	NPC/MC/HC		DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	2,3,8
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN		An 3		LC	LC	NPC/MPC/HPC	X(H)	INPN Ecosphère Corif meddtl DRIEE IdF	ZPS FR1112003 Coupvray Parc du château de Coupvray ZPS FR1112003 ZNIEFF II	6,9

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection				Liste Rouge		Ile-de-France		Source	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce	
			Statut	Natura 2000	Berne	Bonn	France	Monde	Statut rareté	Dét. ZNIEFF				
											77234021			
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	PE	DO1	An 3			LC	LC	MTR/HO		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	PE	DO1	An 2			NT	LC	O		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	PE	DO1				VU	LC	NO/MTR/HTR		INPN	ZPS FR1112003	3,8
												meddtl	ZPS FR1112003	
												DOCOB	ZPS FR1112003	
	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PN					LC	LC	NR/S/MR/HR		INPN	ZPS FR1112003	3,4,8
	Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	PN					LC	LC		X(N)	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	3,4,8
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	G		An 3	An 2		LC	LC	NR/MPC/HPC	X(N;H)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
												meddtl	ZPS FR1112003	
												DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	G		An 3	An 2		LC	LC	NR/MPC/HPC	X(N;H)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
												meddtl	ZPS FR1112003	
												DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	PE	DO1	An 3	An 1,2		NA	NT	MTR/HTR		INPN	ZPS FR1112003	6,9
												meddtl	ZPS FR1112003	
												DOCOB	ZPS FR1112003	
	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	PE	DO1	An 2			VU	LC	NTR/MTR/HTR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
												meddtl	ZPS FR1112003	
												DOCOB	ZPS FR1112003	
	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	PE	DO1	An 2	An 2			LC	MO/HO		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	G		An 3	An 2		NA	LC	MR/HR		INPN	ZPS FR1112003	6,9
												meddtl	ZPS FR1112003	
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	PE	DO1	An 2	An 2		NT	LC	NR/MR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	2
												meddtl	ZPS FR1112003	
												DOCOB	ZPS FR1112003	
												DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
												INPN	APPB FR3800496	
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN		An 2			VU	LC	NC/MC/HPC		Ecosphère	Coupvray	3,4,7,8
	Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	PE	DO1	An 2			NT	LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	PN		An 2	An 2		LC	LC	NTR/S	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	PE	DO1	An 2	An 2		NT	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN		An 2	An 2		LC	LC	NR/MR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
												meddtl	ZPS FR1112003	
												DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
												INPN	APPB FR3800496	
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	PE	DO1	An 2			NT	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	PE	DO1	An 2			VU	LC	NO/MR		INPN	ZPS FR1112003	6,9
												meddtl	ZPS FR1112003	

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection				Liste Rouge		Ile-de-France		Source	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce
			Statut	Natura 2000	Berne	Bonn	France	Monde	Statut rareté	Dét. ZNIEFF			
											DOCOB	ZPS FR1112003	
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	PE	DO1	An 2	An 2	LC	LC	MTR/HO		DOCOB	ZPS FR1112003	3,4,6,8,9
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	PE	DO1	An 2	An 2	EN	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	4
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	PE	DO1		An 2	LC	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	3,4
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	PE	DO1		An 2	VU	LC	NTR/MTR/HO	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	2,3,8
meddtl											ZPS FR1112003		
DOCOB											ZPS FR1112003		
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	PE	DO1		An 2	LC	LC	NTR/MTR/HTR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	2,3,8
meddtl											ZPS FR1112003		
DOCOB											ZPS FR1112003		
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	PE	DO1	An 2		VU	LC	NTR/MTR	X(N)	DOCOB	ZPS FR1112003	2,3,8
	Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	PE	DO1	An 2	An 2			O		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	PE	DO1	An 2	An 2		LC	O		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	PN		An 3	An 2	NA	LC	NR/MPC/HPC		INPN	ZPS FR1112003	6,9
											meddtl	ZPS FR1112003	
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PE	DO1	An 2		LC	LC	NPC/S	X(N)	DOCOB	ZPS FR1112003	4
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PE	DO1	An 2		LC	LC	NR/S	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	4
											meddtl	ZPS FR1112003	
											Corif	Parc du château de Coupvray	
											DOCOB	ZPS FR1112003	
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	PE	DO1	An 2		LC	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
											INPN	APPB FR3800496	
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	PN		An 2		LC	LC	NPC/MPC/HR		DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	3,4,8
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	PN		An 3		VU	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	3,8
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	PE	DO1	An 2			LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	3,6,8
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	PE	DO1		An 2	LC	LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	3,8
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN			An 2	LC	LC	NTR/MTR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	3,8
											meddtl	ZPS FR1112003	
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	PE	DO1		An 2	NA	NT	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	3,8
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	G		An 3		LC	LC	NC/MC/HC	X(H)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
											Ecosphère	Coupvray	
											meddtl	ZPS FR1112003	
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	G		An 3	An 2	EN	LC	NO/MR/HR	X(N;H)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
											meddtl	ZPS FR1112003	
	Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	PE	DO1	An 2	An 2	NA	NT	O		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	PE	DO1	An 2			LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection				Liste Rouge		Ile-de-France		Source	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce	
			Statut	Natura 2000	Berne	Bonn	France	Monde	Statut rareté	Dét. ZNIEFF				
	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	PE	DO1	An 2			LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9	
	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	PE	DO1	An 2	An 2		LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9	
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	PE	DO1		An 2	CR	LC	MPC/HO		DOCOB	ZPS FR1112003	2,3,6,8	
	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	PE	DO1		An 1,2	RE	LC	MO/HO		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9	
	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	PE	DO1		An 2	VU	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	4,8	
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	PE	DO1	An 2	An 2	LC	LC	NO/MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9	
	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	PE	DO1	An 2			NT	LC	NTR/MTR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
meddtl												ZPS FR1112003		
DOCOB												ZPS FR1112003		
DRIEE IdF												ZNIEFF II 77234021		
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	PN		An 3			NT	LC	NR/MR/HO	X(N)	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	4,8
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PE	DO1	An 2			LC	LC	NR/MR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	3,8
meddtl												ZPS FR1112003		
DOCOB												ZPS FR1112003		
DRIEE IdF												ZNIEFF II 77234021		
	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	PN					LC	LC	NTR/MC/HC		INPN	ZPS FR1112003	2,3,6,8,9
meddtl												ZPS FR1112003		
	Goéland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>	PN		An 3			LC	LC	NTR/MPC/HPC		INPN	ZPS FR1112003	2,3,6,8,9
meddtl												ZPS FR1112003		
	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	PN		An 3			VU	LC	NTR/MR/HR		INPN	ZPS FR1112003	2,3,6,8,9
meddtl												ZPS FR1112003		
	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	PN					LC	LC	NO/MR/HR		INPN	ZPS FR1112003	2,3,6,8,9
meddtl												ZPS FR1112003		
	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	PE	DO1	An 2	An 2		LC	LC	NTR/MTR/HTR		INPN	ZPS FR1112003	2,3,6,8,9
meddtl												ZPS FR1112003		
DOCOB												ZPS FR1112003		
DRIEE IdF												ZNIEFF II 77234021		
	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	PE	DO1	An 2			NA	LC	MTR/HO		INPN	ZPS FR1112003	2,3,6,8,9
meddtl												ZPS FR1112003		
DOCOB												ZPS FR1112003		
	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	PE-G	DO1	An 3	An 2		LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PE	DO1	An 3			LC	LC	NTR/MTR.HO	X(N)	DOCOB	ZPS FR1112003	3
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	PE	DO1	An 2			LC	LC	NTR/MTR		INPN	ZPS FR1112003	3,6,9
meddtl												ZPS FR1112003		
DOCOB												ZPS FR1112003		
DRIEE IdF												ZNIEFF II 77234021		
	Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	PE	DO1	An 2	An 2		LC	MR/HR			INPN	ZPS FR1112003	6,9
meddtl												ZPS FR1112003		
DOCOB												ZPS FR1112003		
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	PE	DO1		An 2		LC	LC	NTR/MR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	2,3,4,8

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection				Liste Rouge		Ile-de-France		Source	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce
			Statut	Natura 2000	Berne	Bonn	France	Monde	Statut rareté	Dét. ZNIEFF			
											meddtl DOCOB DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	PE	DO1		An 2	VU	NT	MTR/HO		DOCOB	ZPS FR1112003	2,3,4,8
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PN			An 2	LC	LC	NR/MR/HR	X(N)	Corif	Parc du château de Coupvray	6,9
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN			An 2	VU	LC	NC/MC		Corif	Parc du château de Coupvray	3,4,7,8
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	PE	DO1		An 2	LC	LC	NTR/MTR/HTR	X(N)	DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	PE	DO1		An 2	VU	LC	MTR		INPN meddtl DOCOB INPN	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 APPB FR3800496	6,9
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	PE	DO1		An 2	LC	LC	NR/MR	X(N)	INPN meddtl Ecosphère Corif DOCOB DRIEE IdF INPN	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 Coupvray Parc du château de Coupvray ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021 APPB FR3800496	3,4,8
	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PN			An 3	LC	LC	NR/MC/HC	X(H)	INPN Ecosphère meddtl DRIEE IdF	ZPS FR1112003 Coupvray ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,9
	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	PE-G	DO1		An 3	NA	LC	MR/HO		INPN meddtl DOCOB	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZPS FR1112003	3,6
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN			An 2	LC	LC	NC/MC	X(N)	Corif	Parc du château de Coupvray	4,8
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	PE	DO1		An 2	VU	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	PE-G	DO1		An 3		LC	MC/HC		DOCOB	ZPS FR1112003	2,3,8
	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	PE	DO1		An 2		LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	PN			An 3	LC	LC	NPC/MPC/HPC	X(H)	INPN meddtl DRIEE IdF	ZPS FR1112003 ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	6,9
	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	PN			An 2	NA	LC	NO/MTR/HTR		INPN	APPB FR3800496	6
	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	PE	DO1		An 2	DD	LC	MTR/HO	X(N)	DOCOB INPN	ZPS FR1112003 APPB FR3800496	6,9

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection				Liste Rouge		Ile-de-France		Source	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce
			Statut	Natura 2000	Berne	Bonn	France	Monde	Statut rareté	Dét. ZNIEFF			
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN		An 3		VU	LC	NC/MC/HC		Corif	Parc du château de Coupvray	4
	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	G		An 3		DD	LC	NR/MR/HR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
											meddtl	ZPS FR1112003	
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	PE	DO1	An 2	An 2	LC	LC	MTR/HTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	PN		An 3		LC	LC	NPC/MC/HTR		INPN	ZPS FR1112003	3,8
	Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	PE	DO1	An 2	An 2		LC	O		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	PE	DO1	An 2		LC	LC	NPC/MPC/HO	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	6,9
											meddtl	ZPS FR1112003	
											Ecosphère	Coupvray	
											DOCOB	ZPS FR1112003	
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
			INPN	APPB FR3800496									
	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	PE	DO1	An 2	An 2	CR	LC	O		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	PE	DO1	An 2	An 2	VU	LC	MTR		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	PE	DO1	An 2	An 2	LC	LC	NTR/MTR	X(N)	DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	PN		An 2		LC	LC	NPC/MPC/HPC	X(H)	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	6
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	PE	DO1	An 2	An 2		LC	MR/HO		DOCOB	ZPS FR1112003	6,9
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	G		An 3	An 2		LC	MR/HO		INPN	ZPS FR1112003	6,9	
										meddtl	ZPS FR1112003		
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	PN		An 2	An 2		LC	MPC/HTR		INPN	ZPS FR1112003	6,9	
										meddtl	ZPS FR1112003		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	G		An 3	An 2	LC	LC	MR/HTR		INPN	ZPS FR1112003	6,9	
										meddtl	ZPS FR1112003		
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	G		An 3		LC	LC	NTR/MC/HC	X(N)	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	3,4,8	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	PN		An 2		LC	LC	NTR/MTR	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	3,8	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	G		An 3	An 2	LC	LC	NR/MC/HC	X(N)	INPN	ZPS FR1112003	2,3,8	
										meddtl	ZPS FR1112003		
										DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021		
Mammifères	Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i>					LC	LC		X	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	4
	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	G		An 3		LC	LC		X	INPN	ZPS FR1112003	3,4
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	G		An 3		LC	LC		X	INPN	ZPS FR1112003	3,8
DRIEE IdF											ZNIEFF II 77234021		
Putois	<i>Mustela putorius</i>	GN	DH5	An 3		LC	LC		X	INPN	ZPS FR1112003	3,4,6,8,9	
										DRIEE IdF	ZNIEFF II		

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection				Liste Rouge		Ile-de-France		Source	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce
			Statut	Natura 2000	Berne	Bonn	France	Monde	Statut rareté	Dét. ZNIEFF			
											77234021		
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	PE	DH2	An 2	An 2	NT	NT		X	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	4,8
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	PE	DH4	An 2	An 2	LC	LC		X	Ecosphère DRIEE IdF	Coupvray ZNIEFF II 77234021	4,6,8,9
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	PE	DH4	An 2	An 2	LC	LC		X	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	3,4,6,8,9
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	PE	DH4	An 2	An 2	LC	LC		X	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	3,4,8
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PE	DH4	An 2	An 2	NT	LC		X	Ecosphère	Coupvray	3,4,8
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PE	DH4	An 2	An 2	LC	LC		X	Ecosphère	Coupvray	1,2,3,6,7,8,9
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PE	DH4	An 2	An 2	NT	LC		X	Ecosphère	Coupvray	3,4,6,9
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PE	DH4	An 3	An 2	LC	LC			Ecosphère	Coupvray	1,2,3,6,7,8,9
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	PE	DH4	An 2	An 2	LC	LC		X	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	4,8
Herpétofaune	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	PE	DH4	An 2		LC	LC		X	INPN	ZPS FR1112003	3,6
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
											INPN	APPB FR3800496	
	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	PN		An 3		LC	LC		X	INPN	ZPS FR1112003	3,6
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
											INPN	APPB FR3800496	
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	PE	DH4	An 2		LC	LC			Ecosphère	Coupvray	3,4,6,8,9
											DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	
	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	PN	DH5	An 3		LC	LC			INPN	ZPS FR1112003	3,6,8,9
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	PN		An 3		LC	LC		X	Ecosphère	Coupvray	4,6,8,9	
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	PE	DH2&4	An 2		LC	LC			DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	4,6	
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	PN		An 3		LC	LC		X	DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	4,6	
Poissons	Brochet	<i>Esox lucius</i>					VU	LC			DRIEE IdF	ZNIEFF II 77234021	6,9
											INPN	APPB FR3800009	

Légende :

Statut :

- PE : Espèce protégée à l'échelon européen,
- PN : Espèce protégée sur le territoire national,
- G : Espèce classée gibier sur le territoire national
- GN : Espèce susceptible d'être classée nuisible sur le territoire national

N 2000 : Espèce mentionnée dans les annexes de Natura 2000 :

- **DO1 : Directive Oiseaux (Annexe I)** : espèces inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux (2009/147/CE) et bénéficiant de mesures spéciales pour la protection de leur habitat conduisant à la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS).
- **DH2 : Directive Habitats (Annexe II)** : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire inscrite en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- **DH4 : Directive Habitats (Annexe IV)** : Espèces animales et végétales inscrites en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et bénéficiant de mesures de protection strictes.
- **DH5 : Directive Habitats (Annexe V)** : Espèces animales et végétales inscrites en annexe V de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et dont le prélèvement dans la nature est règlementé.

Conv. Berne : Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

- **An 2** : annexe 2 de la convention de Berne ; espèces de faune strictement protégées.
- **An 3** : annexe 3 de la convention de Berne ; espèces de la faune protégées ou devant faire l'objet de gestion.

Conv. Bonn : Convention de Bonn de 1979 relative à la conservation des espèces sauvages migratrices.

- **An 1** : annexe 1 de la convention de Bonn ; espèces menacées en danger d'extinction.
- **An 2** : annexe 2 de la convention de Bonn ; espèces dont l'état de conservation est défavorable.

LRN & LRM : Liste rouge nationale & mondiale

- **NE** : Non évalué
- **NA** : Non applicable
- **DD** : Données insuffisantes
- **LC** : Préoccupation mineure
- **NT** : Quasi-menacée
- **VU** : Vulnérable
- **EN** : En danger

Statuts régionaux d'Ile-de-France (oiseaux) :

- **N** : Nicheur ; **M** : Migrateur ; **H** : Hivernant ; **S** : Sédentaire
- **C** : Commun ; **PC** : Peu commun ; **R** : Rare ; **TR** : Très rare ; **O** : Occasionnel

Det. de ZNIEFF : Espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France en période de reproduction (N) et/ou d'hivernage (H).

Habitat susceptible d'accueillir l'espèce :

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| 1- Tissu urbain discontinu | 5- Equipements sportifs et de loisirs | 8- Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants (bois) |
| 2- Terres arables hors périmètre d'irrigation | 6- Plans d'eau | 9- Canal et cours d'eau |
| 3- Prairies | 7- Espaces verts urbains | |
| 4- Forêt de feuillus | | |

Source :

DOCOB : Document d'objectifs

DRIEE IdF : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel

Meddtl : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Tableau 5 : Liste des espèces d'invertébrés remarquables identifiées à proximité du périmètre d'étude d'après la bibliographie

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF	Protection	LRR	Rareté Idf	Menace Idf	Dét. ZNIEFF	Source	Année Obs	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce	
Coléoptères	Anchomène triste	<i>Anchomenus dorsalis</i>						X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	4, 8	
	Lixus des iris	<i>Lixus iridis</i>						X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	6	
	Lixus paralysant	<i>Lixus paraplecticus</i>						X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	6	
	Crache-sang	<i>Timarcha tenebricosa</i>						X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	4, 8	
	Clairon des rayons	<i>Trichodes alvearius</i>						X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3	
	Clairon des abeilles	<i>Trichodes apiarius</i>						X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3	
Odonates	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			X	AR	VU	X	INPN		ZPS FR1112003	9	
	Agrion de Vander Linden	<i>Cercion lindenii</i>			X	AR	VU	X	INPN		ZPS FR1112003	6, 9	
	Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>			X	R	EN	x	DRIEE IdF	2000	ZNIEFF II 77234021	6,9	
Rhopalocères	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>						X	INPN		ZPS FR1112003	4, 8	
	Hespérie de la Passe-Rose	<i>Carchadorus alceae</i>						X	INPN		ZPS FR1112003	3	
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>		PR				X	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021	3	
	Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>		PR				X	INPN DRIEE IdF		ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	4, 8	
	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>						X	INPN DRIEE IdF	2003	ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	3	
	Téchla de l'orme	<i>Satyrrium w-album</i>		PR				X	INPN DRIEE IdF	2003	ZPS FR1112003 ZNIEFF II 77234021	4, 8	
Hétérocères	Noctuelle du Rubanier	<i>Archanara sparganii</i>		PR				X	Biotope		Vallée de la Brosse	6	
Orthoptères	Criquet blafard	<i>Euchorthippus pulvinatus gallicus</i>						X	DRIEE IdF	2003	ZNIEFF II 77234021	-	
	Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>						X	DRIEE IdF		ZNIEFF II 77234021	3	
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>						X	Ecosphère DRIEE IdF	2005	Coupvray ZNIEFF II 77234021	3	
	Decticelle bariolée	<i>Metrioptera rosellii</i>							X	INPN		ZPS FR1112003	3
										CORIF	2007	Parc du château de Coupvray	
										Ecosphère	2005	Coupvray	
	DRIEE IdF	2002	ZNIEFF II 77234021										
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>		PR						CORIF	2007	Parc du château de Coupvray	4, 8	

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF	Protection	LRR	Rareté Idf	Menace Idf	Dét. ZNIEFF	Source	Année Obs	Espace remarquable	Habitat susceptible d'abriter l'espèce
									Ecosphère	2005	Coupvray	
	Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>		PR					INPN		ZPS FR1112003	-
									DRIEE IdF	2000	ZNIEFF II 77234021	
	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>		PR					CORIF	2007	Parc du château de Coupvray	
								X	Ecosphère	2005	Coupvray	3
									DRIEE IdF	2003	ZNIEFF I 77132003	
									DRIEE IdF	2003	ZNIEFF II 77234021	
Mantoptères	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>		PR				X	Ecosphère	2005	Coupvray	3

Légende :

DHFF : Directive Habitats Faune Flore (Directive 92/43 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage)

Protection : Statut de protection régional ou national :
- **PR :** Protection régionale

LRR : Espèce inscrite sur la Liste rouge des odonates d'Ile-de-France

Rareté Idf : Statut de rareté en Ile-de France :
- **AR :** Assez rare
- **R :** Rare

Menace Idf : Statut de menace en Ile-de France :
- **VU :** Vulnérable
- **EN :** En danger

Dét ZNIEFF : espèce déterminante de ZNIEFF

Source :

DRIEE IdF : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'écologie d'Ile-de-France

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel

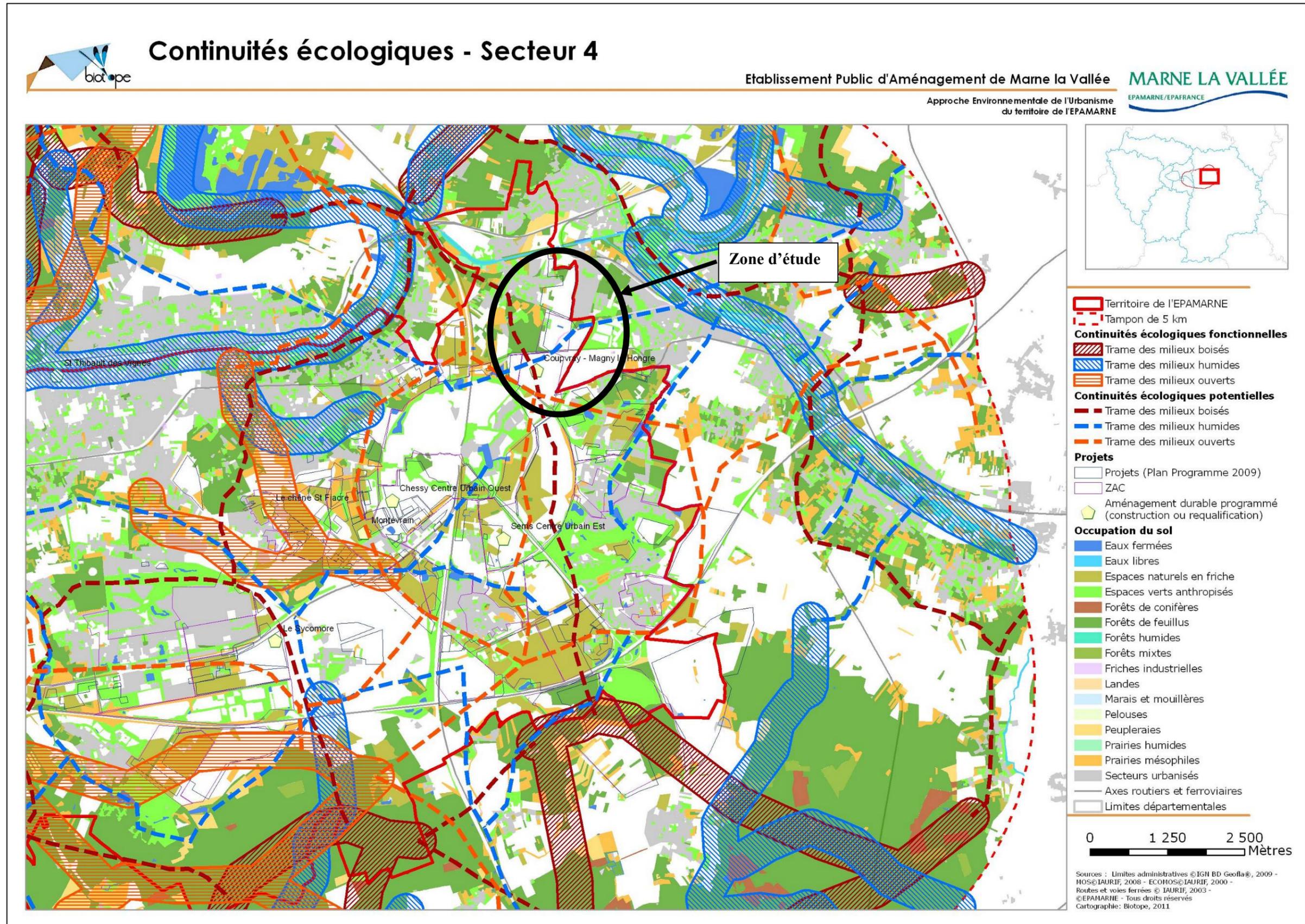
Habitat susceptible d'abriter l'espèce : 3 : Prairies ; 4 : Forêts de feuillus ; 6 : Plans d'eau ; 8 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants (bois) ; 9 : Canal et cours d'eau

Selon le rapport de Biotope « Approche environnementale de l'urbanisme en faveur de la biodiversité sur le territoire de Marne-la-Vallée » de 2011, trois continuités écologiques potentielles sont présentes sur le site d'étude et à ses alentours immédiats :

- Une trame des milieux boisés constituant une continuité écologique nord-sud à l'ouest de la zone d'étude ;
- Une trame des milieux ouverts longeant la zone d'étude au sud selon une direction est-ouest ;
- Une trame des milieux humides traversant le site d'étude du sud-ouest vers le nord-est. Cette dernière semble correspondre au tracé de l'aqueduc de la Dhuis.

L'ensemble de ces continuités écologiques est présenté sur la figure en page suivante.

Figure 1 : Localisation des continuités écologiques autour du site d'étude



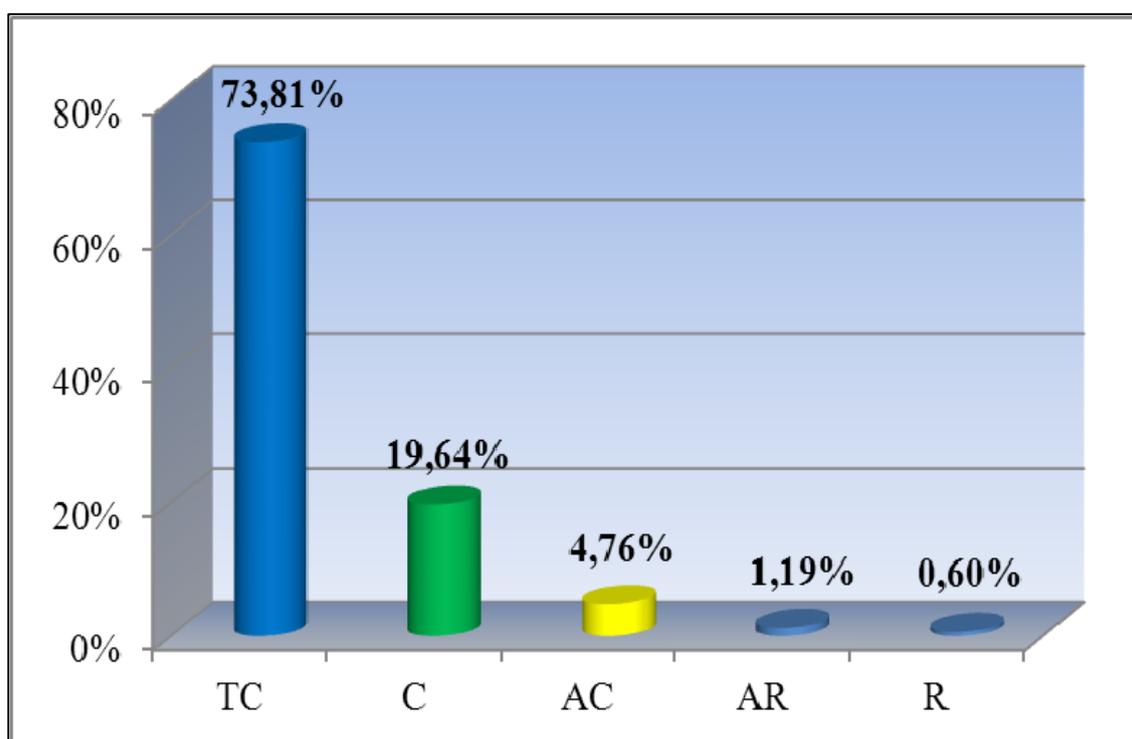
I.2 - DESCRIPTION DE LA FLORE

I.2.1 - Description générale

168 espèces végétales ont été identifiées sur le périmètre d'étude (cf. annexe 2).

Parmi les taxons inventoriés, 98 % sont très communs à assez communs en région Ile-de-France.

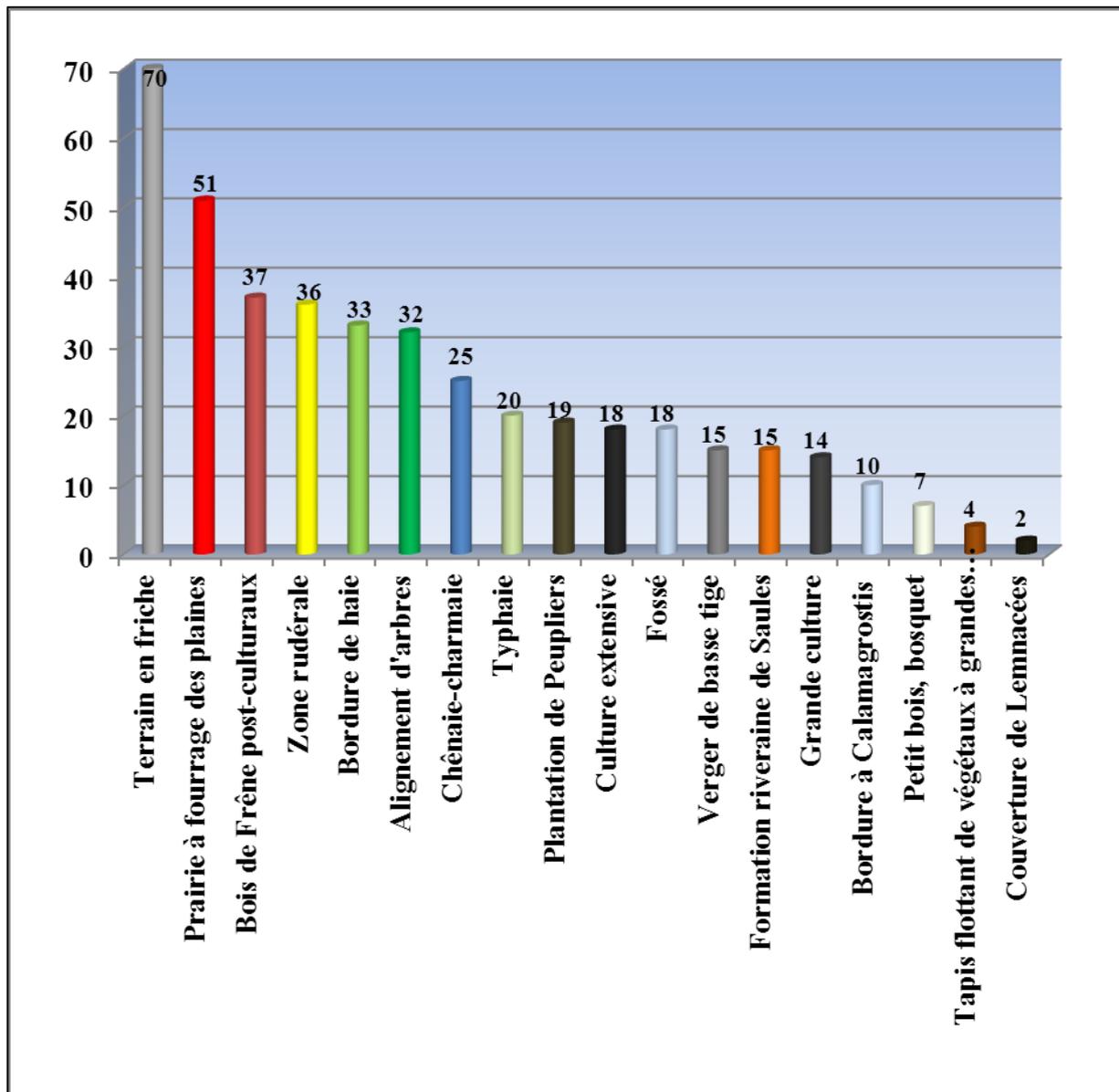
Figure 2 : Répartition des espèces floristiques du périmètre d'étude selon leur statut de rareté



Légende : **TC** : Très Commun, **C** : Commun, **AC** : Assez Commun, **AR** : Assez Rare, **R** : Rare

Sur le périmètre d'étude, le nombre d'espèces par type de milieu varie de 2 (Couverture de Lemnacées) à 70 (Terrain en friche), avec une moyenne de 23 espèces par type d'habitat, et une moyenne de 12 espèces par relevé, ce qui démontre une richesse spécifique du site moyenne.

Figure 3 : Nombre d'espèces floristiques identifiées pour chaque type de milieu du périmètre d'étude



I.2.2 - Espèces floristiques remarquables

Sur le périmètre d'étude, **trois espèces floristiques remarquables** ont été identifiées : il s'agit du Myriophylle verticillé *Myriophyllum verticillatum*, déterminant de ZNIEFF en Seine et Marne et considéré comme rare en région Ile-de-France, ainsi que de la Gesse hérissée *Lathyrus hirsutus* et de la Centaurée jacée *Centaurea jacea*, considérées comme assez rares en Ile-de-France.

Tableau 6 : Liste des espèces floristiques remarquables du site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Legisl.	Det. ZNIEFF Seine et Marne	Rar. IDF.	N° de relevé
<i>Myriophyllum verticillatum</i>	Myriophylle verticillé	-	x	R	56
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	-	-	AR	32
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	-	-	AR	32

Légende : **Legisl.** = Législation française, régionale

Det. ZNIEFF Seine et Marne = Espèce déterminante de ZNIEFF dans le département de Seine et Marne

x : espèce déterminante

Rar. IDF. = Rareté en région Ile-de-France

R : Rare

AR : Assez rare

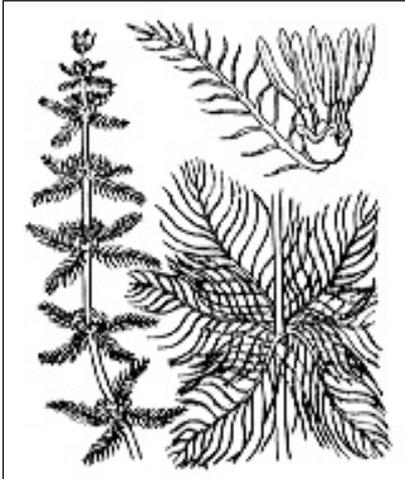
Ainsi, différents niveaux d'enjeu floristique ont pu être attribués aux espèces remarquables recensées sur le site d'étude, en fonction de leurs statuts. Le tableau suivant résume les critères qui ont permis cette classification.

Tableau 7 : Critères de classification des enjeux de la flore remarquable

Enjeu très fort si	Enjeu fort si	Enjeu significatif si
L'espèce est protégée à l'échelle régionale, nationale et/ou européenne	L'espèce est déterminante de ZNIEFF et/ou elle possède un statut de rareté « rare », « très rare » et/ou « exceptionnel »	L'espèce est « Assez rare » en Ile-de-France

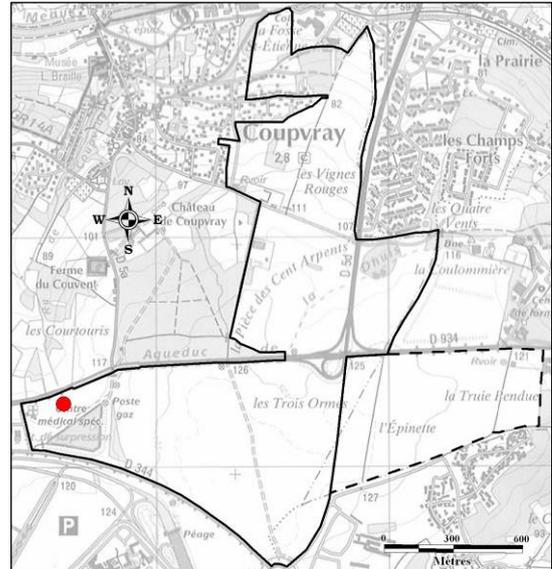
Les fiches en pages suivantes détaillent les caractéristiques de ces espèces sur le site d'étude.

LE MYRIOPHYLLE VERTICILLE
MYRIOPHYLLUM VERTICILLATUM



Source : Telabotanica

Déterminant de ZNIEFF en Seine et Marne
Rare en Ile-de-France



Localisation sur le site :

Une station de Myriophylle verticillé a été recensée au sein d'un étang, au sud-ouest du périmètre d'étude.

Ecologie :

Le Myriophylle verticillé est une hydrophyte de la famille des Haloragacées. Il mesure en général de 30 à 60 centimètres de long, et fleurit de juillet à octobre. Il affectionne les eaux eutrophes stagnantes. Cette espèce produit des hibernacles : ce sont des bourgeons spécialisés qui se détachent de la plante et assurent sa multiplication végétative.

Etat de conservation des populations :

C'est une espèce présente dans presque toute la France exceptée de la pointe bretonne et de la partie nord-est. Elle est cependant considérée comme rare en région Ile-de-France, et est déterminante de ZNIEFF pour le département de Seine et Marne.

Sensibilité écologique sur le site :

Puisqu'il est déterminant de ZNIEFF en Seine et Marne et considéré comme « Rare » en Ile-de-France, le Myriophylle verticillé présente un **enjeu floristique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort

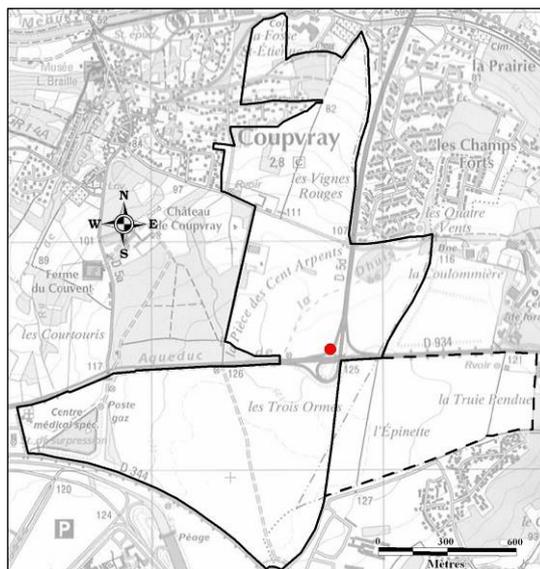


LA CENTAUREE JACEE *CENTAUREA JACEA*

Assez Rare en Ile-de-France

Localisation sur le site :

La Centaurée jacée a été relevée au sein d'une prairie au niveau de l'échangeur routier situé au centre du site d'étude.



Ecologie :

La Centaurée jacée est une espèce prairiale, mésophile. Elle affectionne les prairies fraîches, les chemins herbeux et les friches.

Etat de conservation des populations :

C'est une espèce présente dans presque toute l'Europe et en Asie occidentale. En France, elle est largement disséminée dans la moitié Est de la France, beaucoup plus rare dans l'Ouest. Sa répartition est mal connue du fait des difficultés de détermination du genre *Jacea* et des confusions engendrées par ces difficultés. Elle semble néanmoins se maintenir globalement assez bien en France. Son statut est considéré comme « **Assez Rare** » en Ile-de-France, elle n'est cependant pas protégée.

Sensibilité écologique sur le site :

La Centaurée jacée, de par son statut de rareté, présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

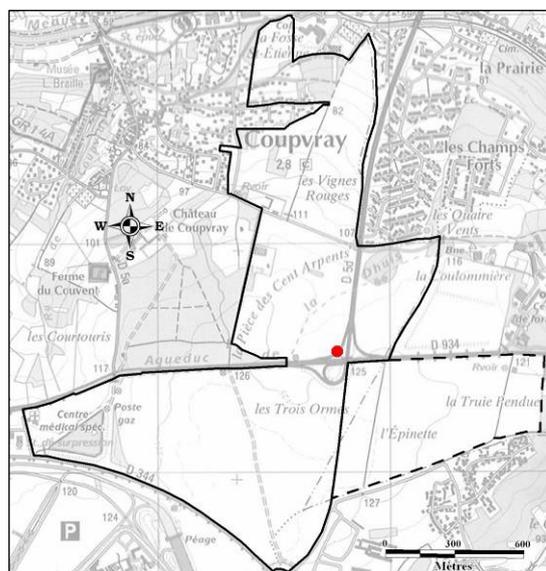
	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Franck Le Driant
Photo libre de droit

LA GESSE HERISSEE *LATHYRUS HIRSUTUS*

Assez Rare en Ile-de-France



Localisation sur le site :

La Gesse hérissée a été observée sur la prairie au niveau de l'échangeur routier, au centre du périmètre d'étude.

Ecologie :

La Gesse hérissée est une plante bisannuelle de 30 cm. à 1 mètre de haut, velue ou pubescente. Elle fleurit de mai à juillet. Elle affectionne particulièrement les friches et les abords des cultures. Cette espèce présente une préférence pour les sols calcaires.

Etat de conservation des populations :

L'espèce est présente dans presque toute la France et en Corse. Elle est toutefois considérée comme « **Assez Rare** » en Ile-de-France.

Sensibilité écologique sur le site :

De part son statut de rareté, la Gesse hérissée présente un **intérêt floristique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.3 - DESCRIPTION DES HABITATS

La zone concernée par le projet d'aménagements de ZAC sur la commune de Coupvray (77) est constituée principalement de friches, de cultures, de petits bosquets et de prairies. Nous pouvons également noter la présence de trois étangs sur le site d'étude.

L'étude de la flore et de la végétation a été réalisée aux mois de mai, juin, et juillet 2011. **Chaque unité écologique du périmètre d'étude et définie sur la carte des habitats (carte n°4 pages 42 et 43) a fait l'objet d'un relevé qualitatif** des espèces identifiables à l'époque du relevé. Ce sont ces listes d'espèces couplées à des notes sur la structure et le recouvrement de la végétation qui permettent de décrire chacune des unités reconnues.

Les référentiels utilisés sont :

- Pour la détermination des espèces : **Lambinon & al, 2004**
- Pour les statuts de rareté : **Flore vasculaire d'Ile-de-France (Ptéridophytes et Spermatophytes); G. ARNAL & al (1997)**
- Pour la nomenclature : **Kerguelen, 1998.**

Ainsi, sur ces listes d'inventaire figurent : les statuts de rareté, de protection, ainsi que les espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.

Selon la typologie Corine Biotope, dix-huit grands types de milieux ont ainsi été identifiés sur le périmètre d'étude. Ces derniers sont détaillés dans le tableau et les fiches habitats en pages suivantes.

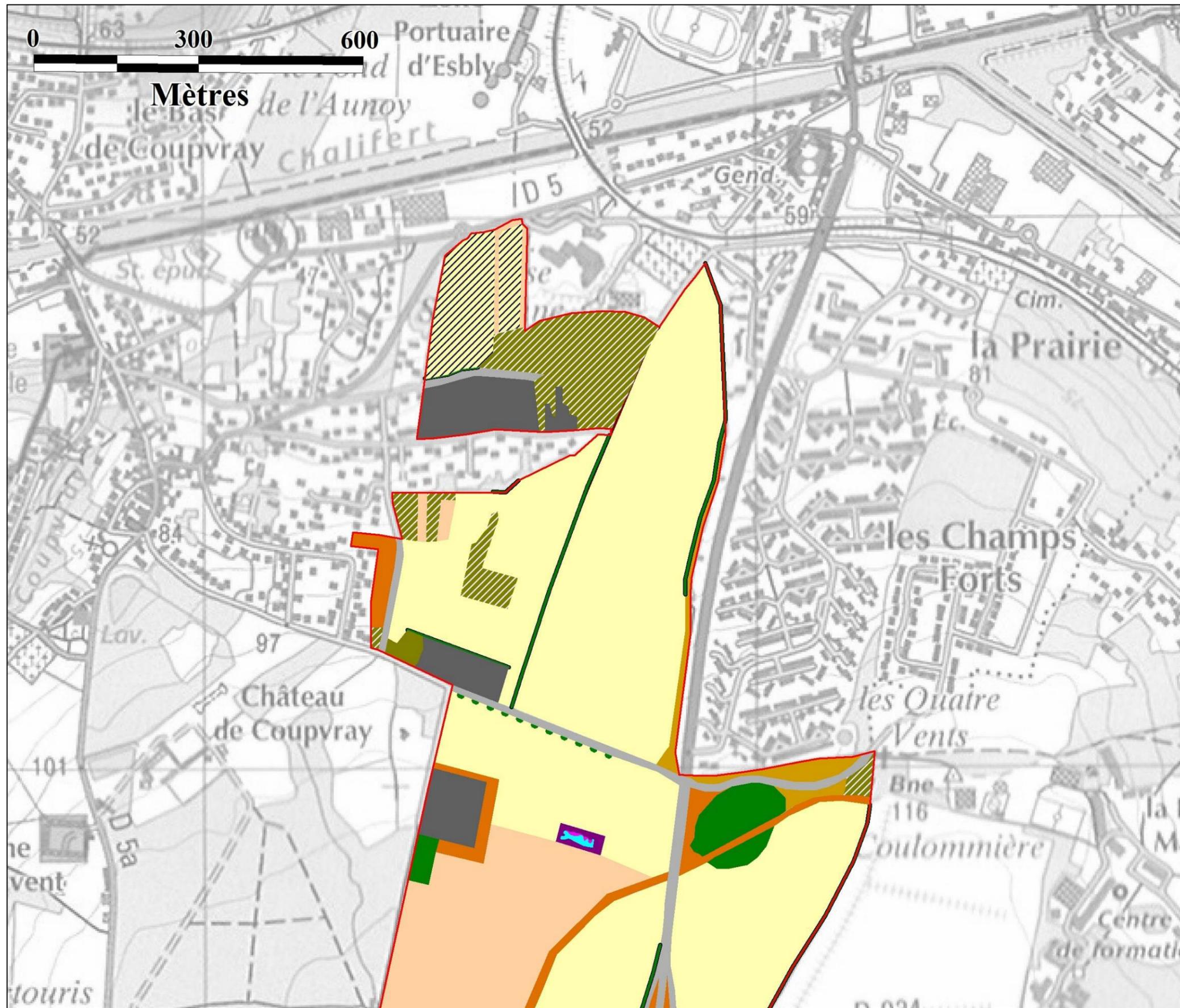
Dans ces fiches, différents niveaux d'enjeu floristique ont été attribués aux habitats. Le tableau suivant résume les critères qui ont permis cette classification.

Tableau 8 : Critères de classification des enjeux des habitats

Enjeu très fort si	<ul style="list-style-type: none"> - L'habitat est d'intérêt communautaire et prioritaire - Et/ou l'habitat abrite une ou plusieurs espèces floristiques protégées
Enjeu fort si	<ul style="list-style-type: none"> - L'habitat est d'intérêt communautaire et en bon état de conservation - Et/ou l'habitat abrite une ou plusieurs espèces floristiques à enjeu au maximum fort
Enjeu significatif si	<ul style="list-style-type: none"> - L'habitat est d'intérêt communautaire mais en mauvais état de conservation - Et/ou l'habitat abrite une ou plusieurs espèces floristiques à enjeu au maximum significatif - L'habitat n'est pas d'intérêt communautaire mais abrite une forte richesse spécifique
Enjeu faible si	<ul style="list-style-type: none"> - L'habitat présente une richesse spécifique très moyenne ou faible, sans espèce remarquable
Enjeu très faible si	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune végétation naturelle ne se développe sur cet habitat

Tableau 9 : Liste des habitats identifiés sur la zone d'étude

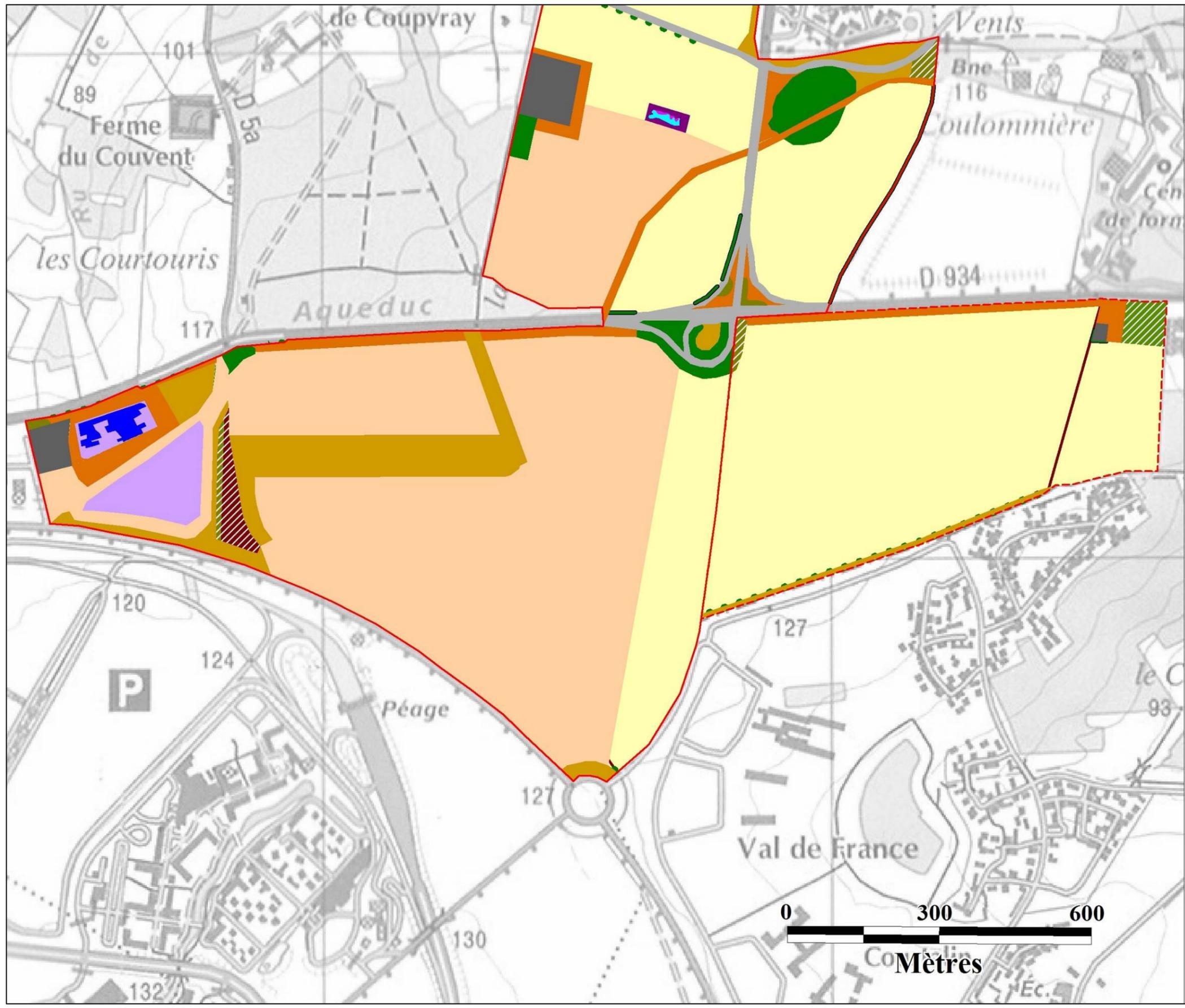
N° de relevé	Habitat	Typologie Corine Biotope	Code Corine	Typologie Natura 2000	Code Natura 2000
52	Végétation aquatique	Couverture de lemnaées	22.411	-	-
56		Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles	22.431	-	-
23, 33, 38	Prairie de fauche	Prairie à fourrage des plaines	38.2	Prairie maigre de fauche de basse-altitude	6510
30, 32, 58	Bord de route				
12, 17, 21, 22	Chênaie charmaie	Chênaie-charmaie	41.2	-	-
2, 5, 6, 7, 10, 18, 19, 13	Bosquet de Frêne	Bois de Frênes post-cultureaux	41.39	-	-
15	Ripisylve	Formations riveraines de saules	44.1	-	-
39, 55, 56	Typhaie	Typhaie	53.13	-	-
40	Prairie humide	Prairie à fourrage des plaines x Typhaie	53.13 x 38.2	-	-
52	Ceinture de bord d'étang	Bordure à calamagrostis	53.4	-	-
46, 49, 53, 54	Culture	Grande culture	82.11	-	-
47, 48	Culture extensive	Culture extensive	82.3	-	-
34	Verger	Verger de basse-tige	83.22	-	-
20	Peupleraie	Plantation de Peupliers	83.3212	-	-
45, 58	Alignement d'arbres	Alignement d'arbres	84.1	-	-
1, 3, 8, 9, 11, 14, 16	Haie discontinue	Bordure de haie	84.2	-	-
4	Bosquet	Petit bois, bosquet	84.3	-	-
24, 25, 31, 35, 36, 37, 43, 44	Friche	Terrain en friche	87,1	-	-
51, 41, 50	Jachère				
26, 28, 29	Pelouse urbaine	Zone rudérale	87.2	-	-
27	Fossé				
57, 59	Zone rudérale				



Carte 4 : Localisation des habitats sur la zone d'étude
Carte 1/2



Source : IGN Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012



Carte 4 : Localisation des habitats sur la zone d'étude
Carte 2/2

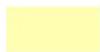


Source : IGN Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012



Carte 4 : Localisation des habitats sur la zone d'étude Légende

Légende

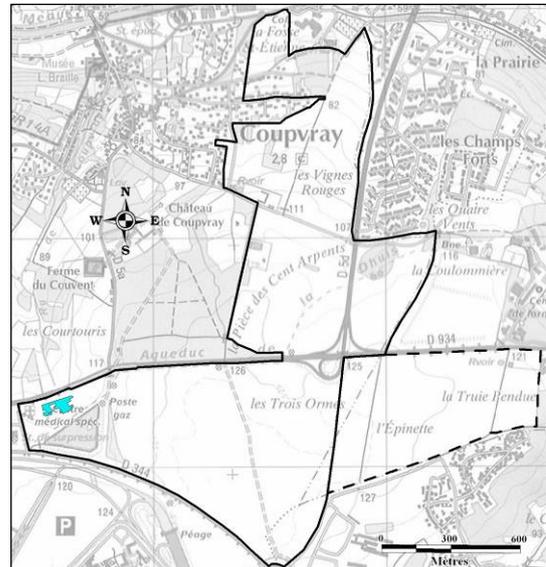
	Périmètre étudié		Terrain en friche (Code Corine : 87.1)
	Périmètre élargi		Zone rudérale (Code Corine : 87.2)
	Chemin		Route
	Alignement d'arbres (Code Corine : 84.1)		Bâti
	Bordure de haie (Code Corine : 84.2)		Couverture de Lemnacées (Code Corine : 22.411)
	Grande culture (Code Corine : 82.11)		Prairie à fourrage des plaines (Code Corine : 38.2)
	Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles (Code Corine : 22.431)		Bois de Frênes post-culturaux (Code Corine : 41.39)
	Chênaie-charmaie (Code Corine : 41.2)		Formation riveraine de Saules (Code Corine : 44.1)
	Typhaie (Code Corine : 53.13)		Bordure à Calamagrostis (Code Corine : 53.4)
	Vergers de basse-tige (Code Corine : 83.22)		Culture extensive (Code Corine : 82.3)
	Plantation de Peupliers (Code Corine : 83.3212)		Petit bois, bosquet (Code Corine : 84.3)



**LES TAPIS FLOTTANTS DE VEGETAUX A
GRANDES FEUILLES**
Code Corine : 22.431

Localisation sur le site :

Cet habitat se situe dans la partie la plus à l'ouest du site d'étude, au sein d'un petit étang.



Cortège floristique :

Quatre espèces ont pu être inventoriées dans cet habitat aquatique. On y retrouve une hydrophyte : le Myriophylle verticillé *Myriophyllum verticillatum*, ainsi que des héliophytes tels que le Lycopode d'Europe *Lycopus europaeus*, la Glycérie flottante *Glyceria fluitans* ou encore l'Iris jaune *Iris pseudacorus*.

Espèces floristiques remarquables :

Le Myriophylle verticillé est considéré comme « rare » en région Ile-de-France ; de plus, il est aussi déterminant de ZNIEFF pour le département de la Seine et Marne.

Sensibilité écologique sur le site :

En raison de la présence du Myriophylle verticillé qui est déterminant de ZNIEFF en Seine et Marne, cet habitat représente un **enjeu écologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



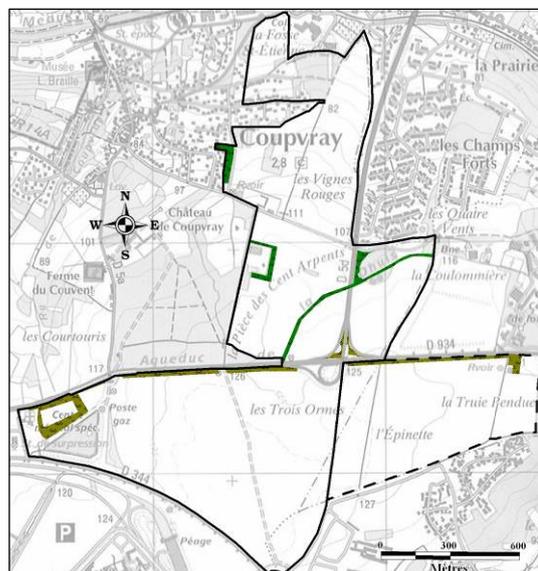
LES PRAIRIES A FOURRAGES DES PLAINES Code Corine : 38.2

Localisation sur le site :

Différentes prairies ont été recensées sur le site d'étude, principalement dans la partie centre du site étudié.

Cortège floristique :

Ce type d'habitat prend en compte les prairies de fauche, ainsi qu'une partie des accotements routiers. On y retrouve en abondance des graminées typiques des prairies telles que le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, le Pâturin commun *Poa trivialis* et la Houlque laineuse *Holcus lanatus*, ainsi que d'autres espèces prairiales telles que la Berce des prés *Heracleum sphondylium*, le Trèfle rampant *Trifolium repens*, l'Achillée millefeuille *Achillea millefolium*, le Trèfle des prés *Trifolium pratense* et le Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*. Ce type d'habitat peut se rapprocher de l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies maigres de fauche de basse altitude » (Code Natura 2000 : 6510). Cependant, étant donné le caractère relictuel et la faible diversité spécifique au sein de cet habitat, les prairies à fourrage des plaines de la zone d'étude n'ont pas été rattachées à l'habitat d'intérêt communautaire cité ci-dessus.



Espèces floristiques remarquables :

Deux espèces ayant un statut « assez rare » en Ile-de-France ont été recensées sur ce type de milieu : il s'agit de la Centaurée jacée *Centaurea jacea* et de la Gesse hérissée *Lathyrus hirsutus*.

Sensibilité écologique sur le site :

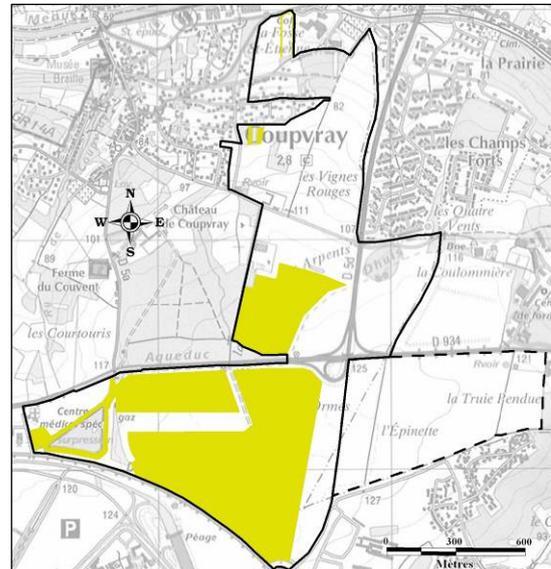
Etant donné la présence de deux espèces considérées comme « assez rares » en Ile-de-France, les prairies à fourrages des plaines représentent sur le site d'étude un **enjeu écologique significatif pour la flore**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LES TERRAINS EN FRICHES

Code Corine : 87.1



Localisation sur le site :

Les friches restent l'un des habitats les plus représentés sur la zone d'étude. Elles recouvrent la majeure partie de la moitié sud du site d'étude.

Cortège floristique :

70 taxons ont pu être inventoriés sur les friches du périmètre d'étude. Elles représentent le type d'habitat le plus diversifié au niveau spécifique. On y retrouve ainsi des graminées telles que le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, le Ray-grass anglais *Lolium perenne* et le Pâturin commun *Poa trivialis*. D'autres espèces typiques des friches y ont aussi été relevées comme Chénopode blanc *Chenopodium album*, le Cirse des champs *Cirsium arvense*, le Cirse commun *Cirsium vulgare*, l'Epilobe à tige carrée *Epilobium tetragonum*, le Géranium découpé *Geranium dissectum* ainsi que la Matricaire camomille *Matricaria recutita* et le Sénéçon jacobée *Senecio jacobea*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans ce type de milieu.

Sensibilité écologique sur le site :

Etant donné l'absence d'espèce patrimoniale mais une diversité floristique notable, cet habitat présente un **intérêt floristique significatif**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

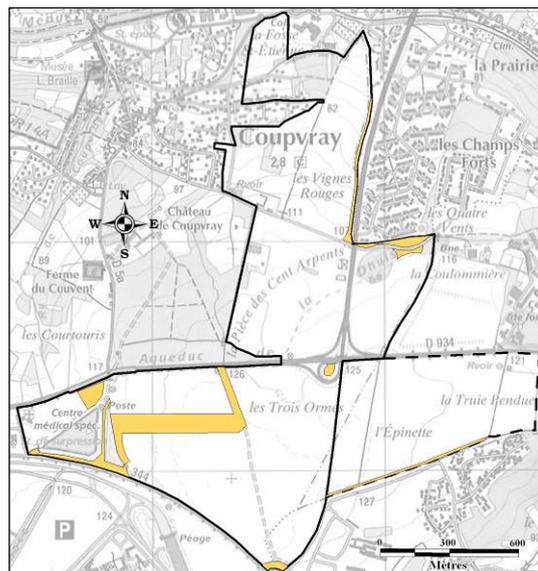


LES ZONES RUDERALES

Code Corine : 87.2

Localisation sur le site :

Plusieurs zones rudérales ont été relevées sur le site, principalement dans la partie sud-ouest, au sein des terres agricoles.



Cortège floristique :

36 espèces ont été relevées sur cet habitat. On y retrouve des espèces dites « rudérales » comme le Laiteron épineux *Sonchus asper*, la Matricaire camomille *Matricaria recutita*, le Pâturin annuel *Poa annua*, le Chiendent rampant *Elytrigia repens*, ainsi que l'Echinochloa pied-de-coq *Echinochloa crus-galli*. Etant donné que les prairies subissant une activité anthropique importante ont également été considérées comme des zones rudérales, s'ajoutent au cortège de cet habitat des espèces prairiales comme le Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*, le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius* ainsi que le Pâturin commun *Poa trivialis*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce floristique remarquable n'a été identifiée dans ce type de milieu.

Sensibilité écologique sur le site :

Etant donné l'absence d'espèce remarquable et une diversité floristique faible, cet habitat présente un **intérêt floristique faible**.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

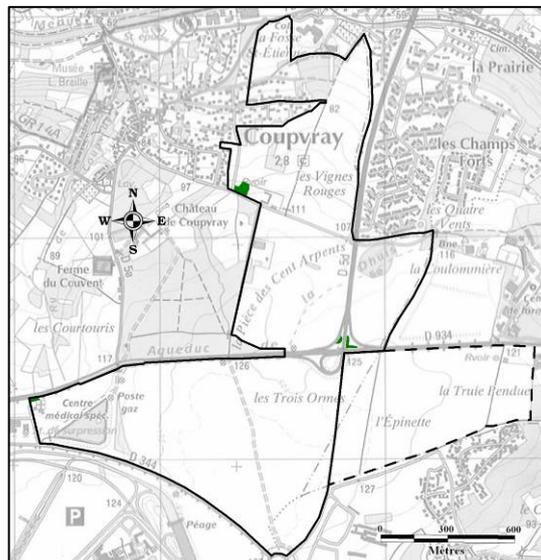


LES PETITS BOIS, ET BOSQUETS

Code Corine : 84.3

Localisation sur le site :

Quelques bosquets ont été recensés sur le site. Les plus importants sont situés autour de l'échangeur routier au centre du site d'étude.



Cortège floristique :

7 espèces ont été relevées sur ce type d'habitat. La strate arborée se compose d'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus* accompagné du Frêne commun *Fraxinus excelsior*. La strate arbustive se caractérise, quant à elle, par la présence du Sureau noir *Sambucus nigra*, du Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* ainsi que du Noisetier commun *Corylus avellana*. Enfin, la strate herbacée relativement pauvre, accueille essentiellement le Lierre grimpant *Hedera helix* accompagné de l'Anthriscus sauvage *Anthriscus sylvestris*.

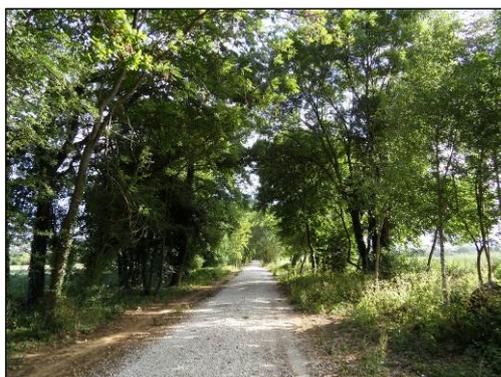
Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

L'absence d'espèce remarquable et la faible diversité spécifique expliquent l'intérêt floristique faible de cet habitat sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

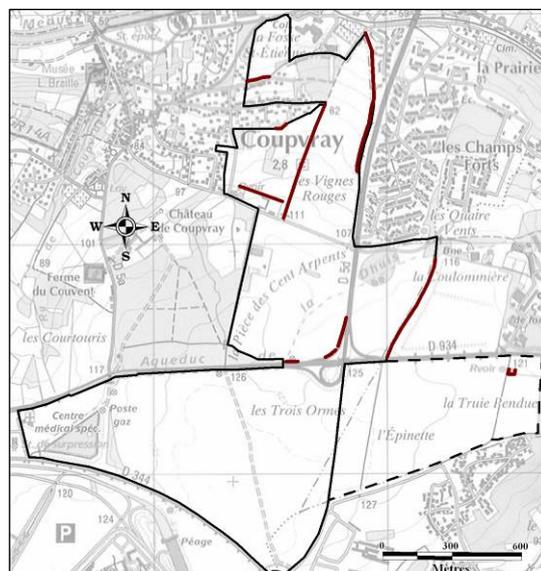


LES BORDURES DE HAIES

Code Corine : 84.2

Localisation sur le site :

Plusieurs haies et bordures de haies ont pu être relevées au sein du périmètre. Elles se localisent toutes au nord de l'échangeur routier.



Cortège floristique :

33 taxons ont été observés au sein des haies et bordures de haies. La strate arborée est principalement composée du Frêne commun *Fraxinus excelsior*, de l'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*, du Noyer royal *Juglans regia* et du Chêne pédonculé *Quercus robur*. Pour ce qui est de la strate herbacée, on y retrouve, sous forme de rejets, les espèces citées précédemment, mais aussi le Sureau noir *Sambucus nigra*, le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, l'Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, et le Saule marsault *Salix caprea*. Quant à la strate herbacée, elle n'est que très peu diversifiée : on y rencontre le Cerfeuil sauvage *Anthriscus sylvestris*, la Clématite des haies *Clematis vitalba*, le Lierre grimpant *Hedera helix*, l'Alliaire officinale *Alliaria petiolata* ainsi que le Gaillet gratteron *Galium aparine*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

L'absence d'espèce remarquable et la faible diversité spécifique expliquent l'intérêt floristique faible de cet habitat sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

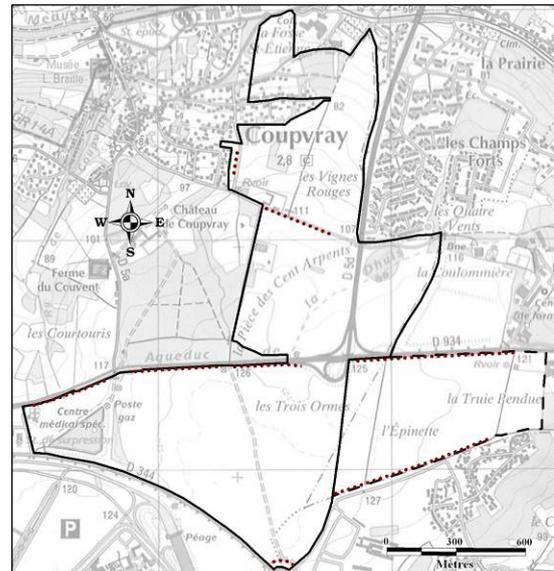


LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

Code Corine : 84.1

Localisation sur le site :

Les alignements d'arbres sont présents le long des axes routiers traversant ou passant à proximité du site. On retrouve cet habitat principalement dans la partie sud du site.



Cortège floristique :

32 espèces ont pu être relevées dans les alignements d'arbres. Sur le site les différents alignements d'arbres rencontrés étaient constitués de Platane d'occident *Platanus occidentalis*, de Frêne commun *Fraxinus excelsior*, d'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus* et de Charme commun *Carpinus betulus*. La strate herbacée est souvent composée par des espèces de friches et de prairies, telles que le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, la Flouve odorante *Anthoxanthum odoratum* et le Ray-grass anglais *Lolium perenne*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

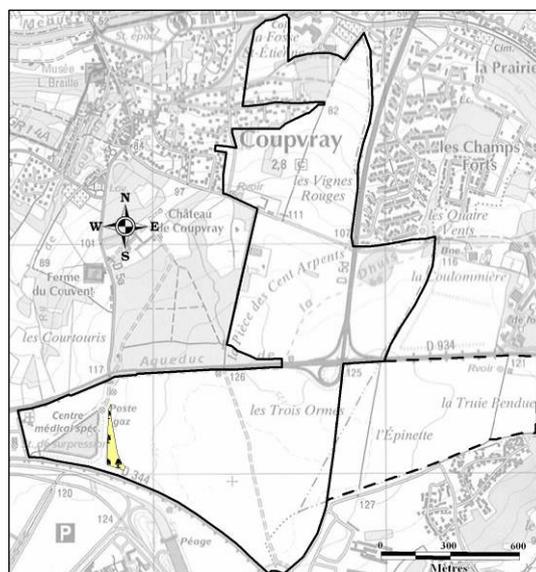
De par l'absence d'espèce remarquable et sa richesse spécifique moyenne, cet habitat présente un **intérêt floristique faible** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LES PLANTATIONS DE PEUPLIERS

Code Corine : 82.3212



Localisation sur le site :

Une plantation de peuplier a été relevée au sein du périmètre étudié, entre l'étang et la friche situés au sud-ouest du site.

Cortège floristique :

19 taxons ont été relevés dans cet habitat. Parmi eux, des arbres tels que le Peuplier noir *Populus nigra*, l'Orme champêtre *Ulmus minor* et l'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*. La strate arbustive est composée de rejets, ainsi que de Sureau noir *Sambucus nigra* et d'Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*. Pour ce qui est de la flore herbacée, l'Ortie dioïque *Urtica dioica* et le Lierre grimpant *Hedera helix* sont les espèces dominantes. L'Epipactis à larges feuilles *Epipactis helleborine* et la Circée de Paris *Circaea lutetiana* ont aussi été rencontrées en moindre abondance.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

L'absence d'espèce remarquable et une richesse spécifique faible expliquent l'intérêt floristique faible de cet habitat sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

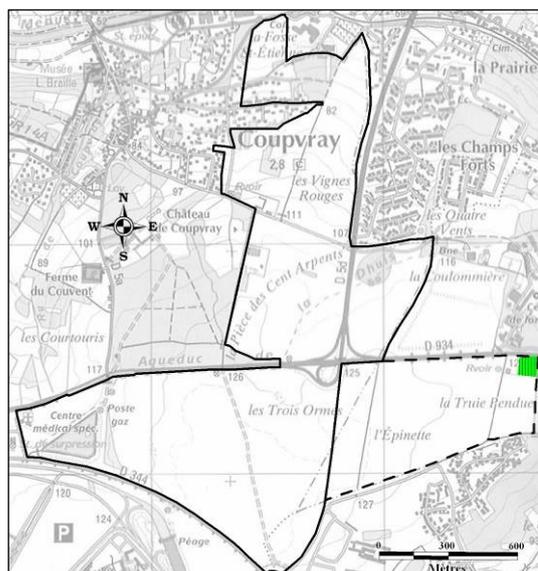


LES VERGERS DE BASSES-TIGES

Code Corine : 83.22

Localisation sur le site :

Un verger de basse tige composé de Pommiers était présent sur le site au sein du périmètre élargi, dans la partie est.



Cortège floristique :

15 espèces ont été relevées dans ce milieu, parmi elles : la Mauve sauvage *Malva sylvestris*, la Prêle des champs *Equisetum arvense*, la Renoncule rampante *Ranunculus repens*, la Houlque laineuse *Holcus lanatus*, la Brunelle commune *Prunella vulgaris* et le Cirse des champs *Cirsium arvense*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

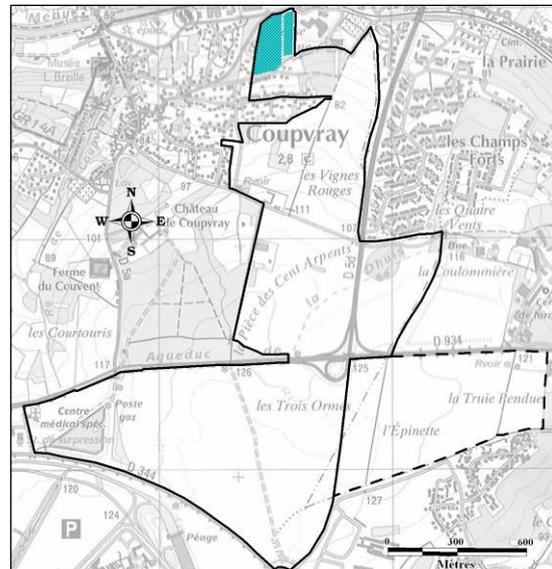
De par son cortège floristique peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LES CULTURES EXTENSIVES

Code Corine : 82.3



Localisation sur le site :

Ce type d'habitat est présent sur le site d'étude dans la partie nord du périmètre.

Cortège floristique :

18 espèces ont été relevées dans ce type d'habitat ; les plus fréquentes sont le Chénopode blanc *Chenopodium album*, le Liseron des champs *Convolvulus arvensis*, la Renouée faux-liseron *Fallopia convolvulus*, ainsi que le Cirse des champs *Cirsium arvense*. On peut aussi y rencontrer la Matricaire camomille *Matricaria recutita*, le Brome stérile *Bromus sterilis*, la Veronique agreste *Veronica agrestis*, ainsi que le Grand coquelicot *Papaver rhoeas*. Toutes ces espèces se rencontrent fréquemment sur les sols travaillés.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son cortège floristique peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

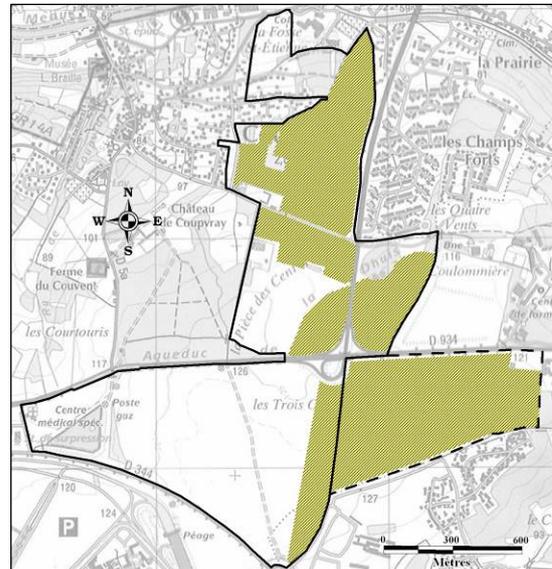


LES GRANDES CULTURES

Code Corine : 82.11

Localisation sur le site :

Les grandes cultures restent le type d'habitat le plus représenté sur le périmètre étudié. Elles recouvrent la majeure partie de la moitié nord du site, ainsi que la quasi-totalité du périmètre élargi.



Cortège floristique :

14 taxons ont été recensés dans ce type de milieu ; parmi eux, on retrouve ceux cités dans l'habitat précédent. S'y observe également le Mouron rouge *Anagallis arvensis*, le Ray-grass anglais *Lolium perenne* ainsi que la Renouée persicaire *Persicaria maculosa* et la Matricaire inodore *Matricaria perforata*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

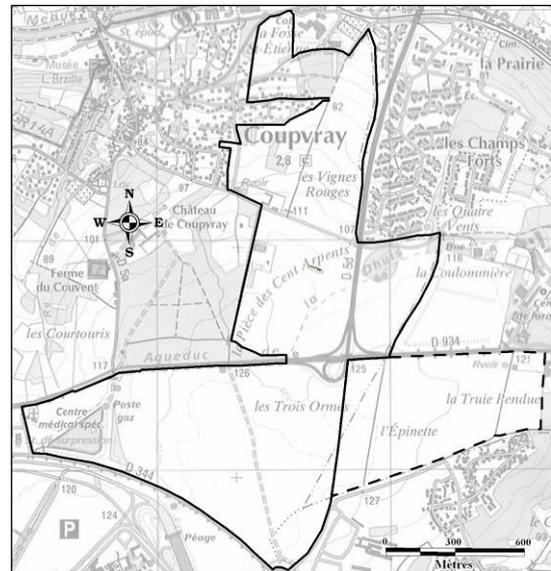
De par son cortège floristique très peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LES BORDURES A CALAMAGROSTIS

Code Corine : 53.4



Localisation sur le site :

Cet habitat a été relevé au bord d'un étang, au sein d'une saulaie, au centre de la zone d'étude.

Cortège floristique :

Dans ce type d'habitat, 10 espèces ont été recensées. Parmi celles-ci, des espèces typiques des milieux frais et humides comme le Lycope d'Europe *Lycopus europaeus*, le Calamagrostis commun *Calamagrostis epijegos*, la Salicaire commune *Lythrum salicaria* et l'Epilobe hérissée *Epilobium hirsutum*. On retrouve aussi d'autres espèces moins hygrophiles comme la Renouée persicaire *Persicaria maculosa*, la Patience agglomérée *Rumex conglomeratus* ainsi que la Matricaire camomille *Matricaria recutita*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son cortège floristique très peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

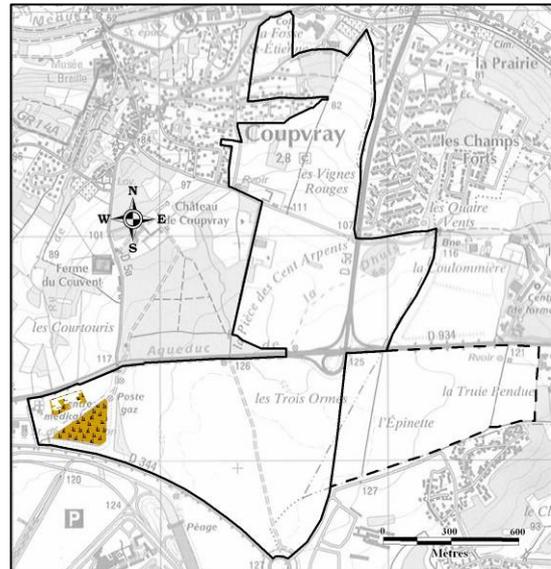


LES TYPHAIES

Code Corine : 53.13

Localisation sur le site :

Une typhaie est présente au sein du petit étang situé au sud-ouest du périmètre d'étude. Cette typhaie occupe une importante partie de l'étang.



Cortège floristique :

20 taxons ont été observés dans cet habitat humide. La Massette à feuilles larges est la plus abondante, mais quelques espèces plus rares se développent sur ce type de milieu : la Glycérie aquatique *Glyceria maxima*, la Scrofulaire aquatique *Scrophularia auriculata*, l'Epilobe hérissée *Epilobium hirsutum*, et la Salicaire commune *Lythrum salicaria*. Il a aussi été relevé un cortège de cypéracées composé de la Laïche faux-souchet *Carex pseudocyperus*, la Laïche hérissée *Carex hirta* ainsi que du Jonc des chaisiers *Schoenoplectus lacustris*.

L'étang localisé au sud-ouest du site présente une variante particulière de cet habitat ; en effet, en raison de sa faible profondeur d'eau, les Massettes y sont présentes de façon extrêmement dispersée, sur l'ensemble du plan d'eau.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son cortège floristique peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

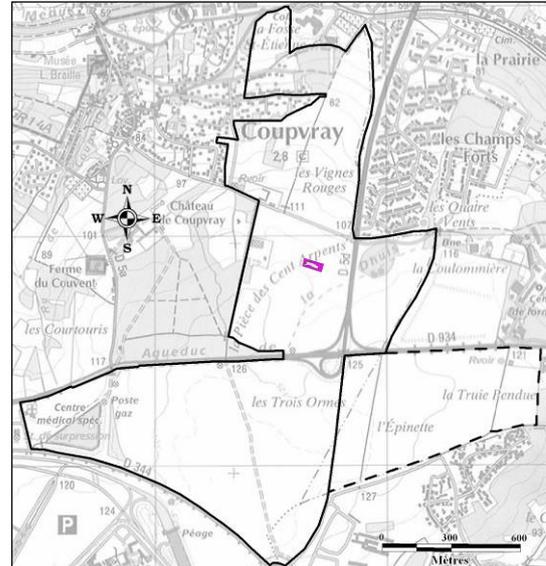


LES FORMATIONS RIVERAINES DE SAULES

Code Corine : 44.1

Localisation sur le site :

Une formation riveraine de Saules a été recensée sur le site entre une culture et une friche, en bordure d'un étang.



Cortège floristique :

Quinze espèces ont été relevées dans cet habitat.

L'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*, compose à lui seul la rare strate arborescente. On retrouve plus couramment des arbustes comme le Saule blanc *Salix alba*, le Saule marsault *Salix caprea*, le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, ainsi que la Clématite des haies *Clematis vitalba*. Nous pouvons également noter la présence d'une espèce plantée et couramment invasive : l'Ailante glanduleux *Ailanthus altissima*. La strate herbacée de cet habitat est relativement pauvre ; il y a cependant été relevé le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, l'Ortie dioïque *Urtica dioica* ainsi que le Pâturin commun *Poa trivialis*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

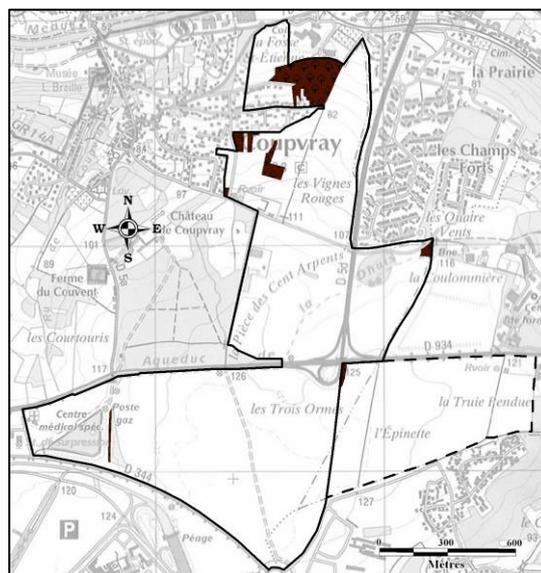
De par son cortège floristique peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LES BOIS DE FRENES POST-CULTURAUX

Code Corine : 41.39



Localisation sur le site :

Dans la partie nord du site, il a été relevé plusieurs petits bosquets de Frênes. Ces bosquets pionniers sont situés au sein des terres agricoles.

Cortège floristique :

37 taxons ont pu être inventoriés dans ce type de milieu. La strate arborée est principalement composée de Frêne commun *Fraxinus excelsior*, mais aussi de Charme commun *Carpinus betulus*, d'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus* et de Chêne pédonculé *Quercus robur*. Concernant les arbustes présents dans ce type d'habitat, on y retrouve l'Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, le Sureau noir *Sambucus nigra*, le Lierre grimpant *Hedera helix*, le Noisetier commun *Corylus avellana* et l'Erable champêtre *Acer campestre*. Quant à la strate herbacée, elle est principalement composée de Gaillet grateron *Galium aparine*, de l'Ortie dioïque *Urtica dioica*, du Lierre grimpant, de l'Alliaire officinale *Alliaria petiolata* et de la Ronce *Rubus sp.*

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son cortège floristique peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

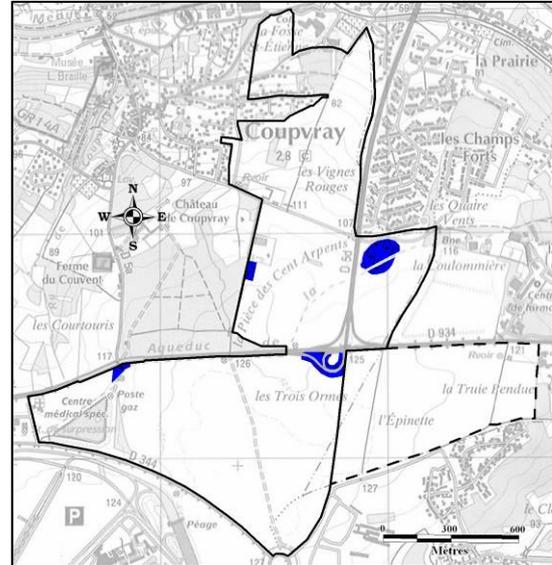


LES CHENAIES-CHARMAIES

Code Corine : 41.2

Localisation sur le site :

Sur le site, cet habitat se rencontre essentiellement au centre, tant sous la forme de boisements de petite taille que sous celle de bosquets résiduels.



Cortège floristique :

Etant donné le caractère rélictuel de cet habitat au sein du périmètre rapproché, les espèces inventoriées ne sont pas toutes caractéristiques des Chênaie-charmaies. On retrouve en effet en strate arborée le Châtaigner *Castanea sativa* et le Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata* en plus du Chêne pédonculé *Quercus robur*, du Frêne commun *Fraxinus excelsior*, de l'Orme champêtre *Ulmus minor* ou de l'Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*. La strate arbustive se compose de rejets des espèces citées ci-dessus, accompagnés par l'Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, le Noisetier *Corylus avellana*, le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* et par le Sureau noir *Sambucus nigra*. Concernant la végétation herbacée, elle se compose du Lierre grimpant *Hedera helix*, de la Grande Ortie *Urtica dioica*, de l'Alliaire officinale *Alliaria petiolata*, du Gaillet grateron *Galium aparine*, ainsi que de la Benoîte commune *Geum urbanum* et du Sceau de Salomon multiflore *Polygonatum multiflorum*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son cortège floristique peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

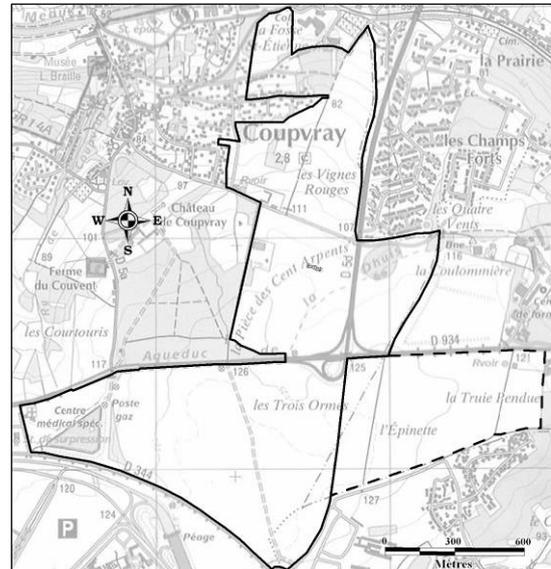


LES COUVERTURES DE LEMNACEES

Code Corine : 22.411

Localisation sur le site :

Cet habitat constitue la végétation aquatique d'un étang situé au centre du site, au sein de la formation riveraine de Saules.



Cortège floristique :

Cet habitat aquatique, n'est composé sur le site que de deux espèces. On y retrouve la Lentille d'eau commune *Lemna minor* ainsi que la Renoncule scélérate *Ranunculus sceleratus*.

Espèces floristiques remarquables :

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans cet habitat.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son cortège floristique très peu diversifié et en l'absence d'espèce remarquable, cet habitat présente un **faible intérêt floristique** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.4 - DESCRIPTION DE LA FAUNE VERTÉBRÉE

Dans ce chapitre, des enjeux écologiques ont été attribués aux espèces remarquables de la faune vertébrée. Le tableau suivant détaille les critères ayant permis cette classification.

Tableau 10 : Critères de classification des enjeux de la faune vertébrée remarquable

		Enjeu très fort si l'espèce	Enjeu fort si l'espèce	Enjeu significatif si l'espèce	Enjeu faible si l'espèce	Enjeu très faible si l'espèce
Oiseaux	est reproductrice sur le site	et est protégée à l'échelon européen	x			
		et est déterminante de ZNIEFF		x		
		et est inscrite sur liste Rouge et possède un statut de rareté au moins "assez rare"		x		
		et est inscrite sur liste Rouge et mais possède un statut de rareté inférieur à "assez rare"			x	
		et possède un statut de rareté au moins "assez rare"			x	
	S'alimente sur le site (sans s'y reproduire)	et est protégée à l'échelon européen		x		
		et est déterminante de ZNIEFF			x	
		et est inscrite sur liste Rouge et possède un statut de rareté au moins "assez rare"			x	

		Enjeu très fort si l'espèce	Enjeu fort si l'espèce	Enjeu significatif si l'espèce	Enjeu faible si l'espèce	Enjeu très faible si l'espèce	
		et est inscrite sur liste Rouge et mais possède un statut de rareté inférieur à "assez rare"				X	
		et possède un statut de rareté au moins "assez rare"				X	
	Hiverne sur le site (sans s'y reproduire)	et est protégée à l'échelon européen		X			
		et est déterminante de ZNIEFF				X	
		et est inscrite sur liste Rouge et possède un statut de rareté au moins "assez rare"			X		
		et est inscrite sur liste Rouge et mais possède un statut de rareté inférieur à "assez rare"			X		
		et possède un statut de rareté au moins "assez rare"			X		
	A simplement été aperçue en vol et n'est pas susceptible de se reproduire et/ou de s'alimenter sur le site	et est protégée à l'échelon européen				X	
		et est déterminante de ZNIEFF					X
		et est inscrite sur liste Rouge et possède un statut de rareté au moins "assez rare"					X
		et est inscrite sur liste Rouge et mais possède un statut de rareté inférieur à "assez rare"					X
		et possède un statut de rareté au moins "assez rare"					X
	Mammifères Reptiles	est reproductrice	et est protégée à l'échelon européen (Annexe II de la Directive Habitats)	X			

			Enjeu très fort si l'espèce	Enjeu fort si l'espèce	Enjeu significatif si l'espèce	Enjeu faible si l'espèce	Enjeu très faible si l'espèce
Amphibiens	et/ou hiberne sur le site	et est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats		x			
		et est déterminante de ZNIEFF		x			
		et possède un statut de rareté au moins "assez rare"			x		
	S'alimente sur le site (sans s'y reproduire)	et est protégée à l'échelon européen (Annexe II de la Directive Habitats)		x			
		et est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats			x		
		et est déterminante de ZNIEFF			x		
		et possède un statut de rareté au moins "assez rare"				x	

Les enjeux définis peuvent être réajustés en fonction :

- Des effectifs constatés ;
- De la distance de l'observation par rapport au site d'étude ;
- Du nombre de critères pouvant justifier le caractère remarquable de l'espèce.

I.4.1 - L'avifaune en période de reproduction

I.4.1.1 – Espèces avifaunistiques remarquables

Les vingt-trois points I.P.A. et les recherches qualitatives effectuées les 27 mai et 29 juin 2011 ont permis de mettre en évidence la présence sur le site de :

- **Quatre espèces remarquables de par leur inscription à l'annexe I de la Directive Oiseaux :**

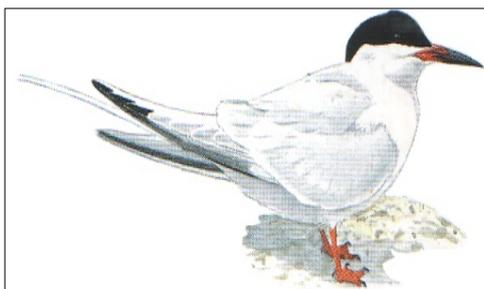
- Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*, dont un individu a été observé au gagnage sur les étangs qui se trouvent au sud ouest du périmètre ;
- Le Milan noir *Milvus migrans* avec un oiseau observé survolant ces mêmes étangs ;
- Le Pic noir *Dryocopus martius*, qui a été entendu dans le bois qui se trouve à l'est de la partie nord du périmètre étudié ;
- La Sterne pierregarin *Sterna hirundo*, qui a été observée régulièrement au dessus des étangs du sud ouest du périmètre, et dont un couple a été vu s'accouplant.

- **Quatre espèces remarquables de par leur statut de rareté et/ou leur inscription sur une liste rouge et/ou leur inscription sur la liste des déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France :**

- La Bernache du Canada *Branta canadensis*, dont un couple nicheur probable a été noté sur les étangs du sud ouest du site ;
- Le Goéland argenté *Larus argentatus*, dont un oiseau a été observé en vol au nord du périmètre ;
- La Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina* dont un nicheur probable a été entendue près du point d'eau situé au nord du périmètre, au centre d'une culture.
- Le Petit gravelot *Charadrius dubius* dont un couple, probablement nicheur, a été visible à chacune de nos venues sur le plus grand des deux étangs situés au sud ouest du périmètre d'étude.

Les fiches espèces en pages suivantes détaillent les caractéristiques de chacune de ces espèces, hormis la Bernache du Canada *Branta canadensis*, dont l'origine sur le site est très

probablement liée à une introduction par l'homme. Cette espèce ne vit pas naturellement sur le territoire national et ne constitue donc pas un enjeu sur le site d'étude malgré son statut de nicheuse rare pour la région.



Source : Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé

LA STERNE PIERREGARIN *STERNA HIRUNDO*

Protection européenne
Protégée à l'échelon national
Déterminante de ZNIEFF en nidification
Nicheuse peu commune en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Tout comme le Martin-pêcheur, la Sterne pierregarin a été aperçue au gagnage et en train de s'accoupler au sud-ouest du périmètre élargi, sur les étangs.

Ecologie :

Ce Sternidé se retrouve à la fois au niveau des zones côtières, où il niche sur des îlots rocheux mais aussi sur des plages, à l'intérieur des terres, dans les habitats les plus divers mais toujours liés aux rivières et aux lacs. Elle nidifie en Picardie sur des sites artificiels, dans des gravières en exploitation et dans des bassins de décantation d'usines agro-alimentaires. La nidification s'effectue souvent en colonie. Les œufs (deux ou trois) sont déposés au sol dans de petites dépressions cachées par la végétation.

La Sterne pierregarin prospecte au dessus des étendues d'eau où elle effectue un plongeon en piqué pour attraper sa nourriture (poissons...).

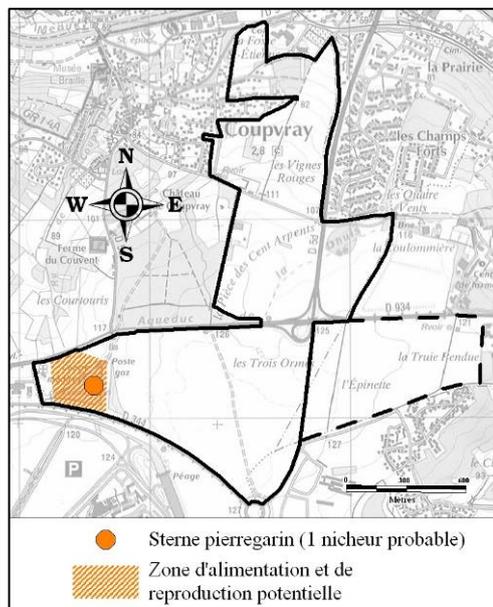
Etat de conservation des populations :

La Sterne pierregarin est présente sur l'ensemble du territoire national, mais en particulier à proximité du littoral ou des pièces d'eau suffisamment grandes pour pouvoir y trouver sa nourriture. Elle est classée comme « taxon de préoccupation mineure » dans les listes rouges mondiale et nationale. Elle est inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux, elle bénéficie donc d'une protection européenne.

En Ile-de-France, cet oiseau migrateur est peu commun et déterminant de ZNIEFF durant la période de reproduction

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'elle est protégée à l'échelon européen et qu'elle est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France, la Sterne Pierregarin présente **un intérêt très fort sur le site d'étude**, et ce d'autant plus qu'elle a été vue s'accouplant et s'alimentant au sein même de celui-ci.



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
X	Enjeu très fort

LE MARTIN-PECHEUR D'EUROPE
ALCEDO ATTHIS



Protection européenne
Protégé à l'échelon national
Déterminant de ZNIEFF en nidification
Nicheur rare en Ile-de-France

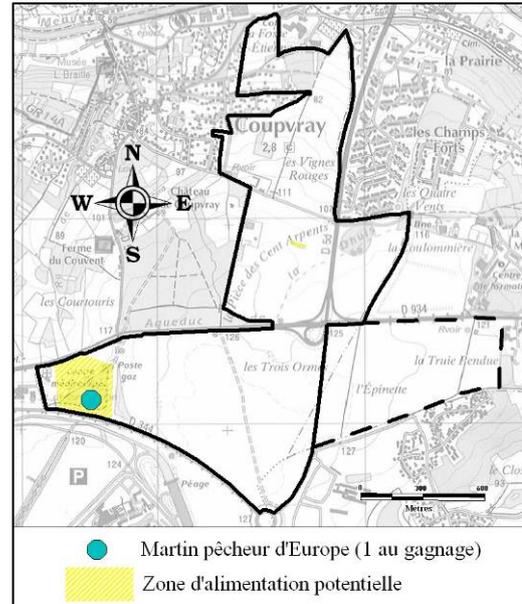
Localisation sur le site :

Le Martin-pêcheur d'Europe a été contacté au gagnage sur les étangs qui se situent au sud ouest du périmètre d'étude.

Ecologie :

Cette espèce vit le long des rivières et des ruisseaux au courant lent, dont les berges sont le plus généralement sablonneuses et bordées d'arbres. Il niche en bordure de ces dernières, creusant dans la berge une galerie d'environ 1 m où il fixera son nid. Le Martin-pêcheur d'Europe chasse à l'affut et se nourrit de petits poissons qu'il capture après un plongeon vertical. Les petits, nidicoles, seront nourris de ces petits poissons jusqu'à leur envol.

Cette espèce fréquente toutes les vallées humides à partir du moment où ces dernières sont munies d'un cours d'eau riche en poissons. Il arrive aussi de le rencontrer en bordure d'étangs et de gravières.



Etat de conservation des populations :

Le Martin-pêcheur est présent sur l'ensemble du territoire national. Il est inscrit sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine et sur la Liste rouge mondiale de l'IUCN comme étant de préoccupation mineure. Il est par ailleurs protégé à l'échelon national et européen (annexe I de la Directive Oiseaux).

En Ile-de-France, le Martin-pêcheur d'Europe est un nicheur rare et une espèce déterminante de ZNIEFF sur ses sites de reproduction.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est protégé à l'échelon européen, rare en Ile-de-France et déterminant de ZNIEFF, le Martin-pêcheur d'Europe **présente un intérêt fort sur le site d'étude**. Il l'est d'autant plus qu'une partie de son aire d'alimentation se trouve sur le périmètre rapproché.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé (1999)

LE MILAN NOIR *MILVUS MIGRANS*

Protection européenne
Protégé à l'échelon national
Déterminant de ZNIEFF en nidification
Nicheur très rare en Ile-de-France

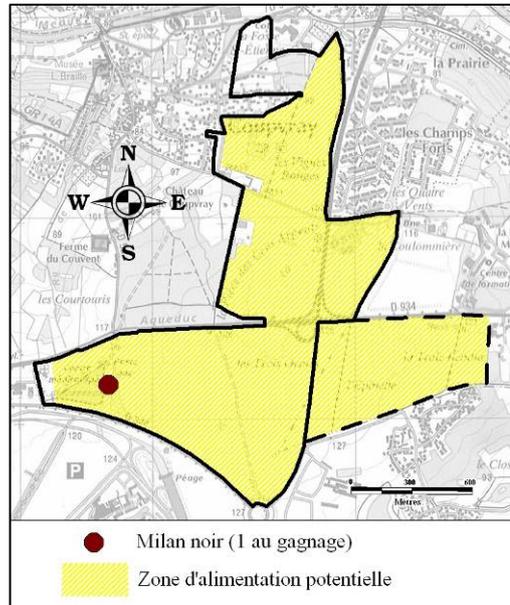
Localisation sur le site :

Un Milan noir a été observé au gagnage au sud ouest du périmètre d'étude.

Ecologie :

Ce migrateur strict nécessite, pour sa nidification, la présence de grands arbres ou d'escarpements rocheux, ainsi que la proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs pour son alimentation. Le Milan noir peut également stationner en bordure des villes. Son nid est constitué de branchages dont l'intérieur est rempli de chiffons, papiers et débris. La femelle pond deux à trois œufs qui donneront à la fin de l'incubation des jeunes nidicoles.

Le régime alimentaire du Milan noir est constitué en grande majorité par des proies mortes comme des poissons malades ou morts flottant à la surface de l'eau. La proximité des agglomérations lui est profitable ; on le retrouve en effet régulièrement dans les décharges et les dépôts d'ordures. Il se nourrit également à terre, particulièrement dans les champs fraîchement labourés où il recherche les animaux de toutes espèces tués par le passage des tracteurs.



Etat de conservation des populations :

Le Milan noir se rencontre sur l'ensemble du territoire français pendant sa période de reproduction, à l'exception d'une bande le long des côtes nordiques. Il est protégé à l'échelon national et européen (annexe I de la Directive Oiseaux).

A l'échelon régional, le Milan noir est noté comme nicheur très rare et est déterminant de ZNIEFF.

Sensibilité écologique sur le site :

Ce rapace protégé à l'échelon européen, considéré comme nicheur très rare en Ile-de-France et déterminant de ZNIEFF dans cette région possède un intérêt très fort sur le site d'étude. Cependant, il n'a pas été noté nicheur. Comme les friches du site offrent au Milan noir des secteurs de chasse favorables, il possède en ce sens **un enjeu qualifié de fort sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Alastair Rae - Wikipédia

LE PIC NOIR *DRYOCOPUS MARTIUS*

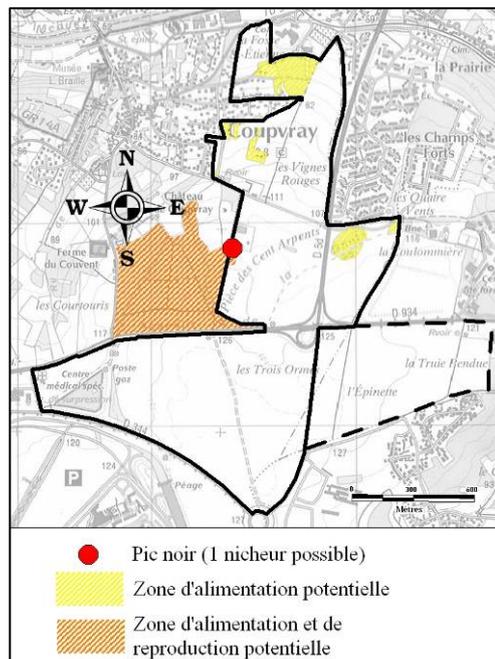
Protection européenne
Protégé à l'échelon national
Déterminant de ZNIEFF en nidification
Nicheur rare en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Un Pic noir a été entendu dans le bois qui se trouve à l'ouest de la partie nord du périmètre rapproché.

Ecologie :

Espèce sédentaire, le Pic noir fréquente de préférence les grandes surfaces de forêts à haute futaie de feuillus ou mixtes. Ces habitats, pour être attractifs, doivent posséder suffisamment de vieux arbres pour qu'il puisse y creuser une loge ou cavité, qui servira de refuge et de lieu de nidification. Dans cette cavité, les parents donneront naissance à trois ou quatre jeunes nidicoles. Ces derniers se nourrissent de larves xylophages (logées dans les troncs d'arbres), de coléoptères et d'hyménoptères.



Etat de conservation des populations :

Le Pic noir est présent sur la majeure partie du territoire national excepté les zones nord et ouest du littoral français. Comme tous les Pics, il est protégé au niveau national mais le Pic noir est également inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux.

Il est classé en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale.

A l'échelon régional, cette espèce est notée comme nicheuse rare et est déterminante de ZNIEFF.

Sensibilité écologique sur le site :

La présence de cette espèce sédentaire notée comme rare dans la région et protégée à l'échelon européen sur le site donne au Pic noir un intérêt très fort. Cependant, sur les boisements qui se trouvent au sein même de la zone d'étude, le Pic noir n'est pas susceptible de nicher mais peut s'y alimenter. En ce sens l'espèce **présente un enjeu qualifié de fort sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Dorling Kindersley / Getty Images

LE PETIT GRAVELOT *CHARADRIUS DUBIUS*

*Protégé à l'échelon national
Déterminant de ZNIEFF en nidification
Rare en Ile-de-France*

Localisation sur le site :

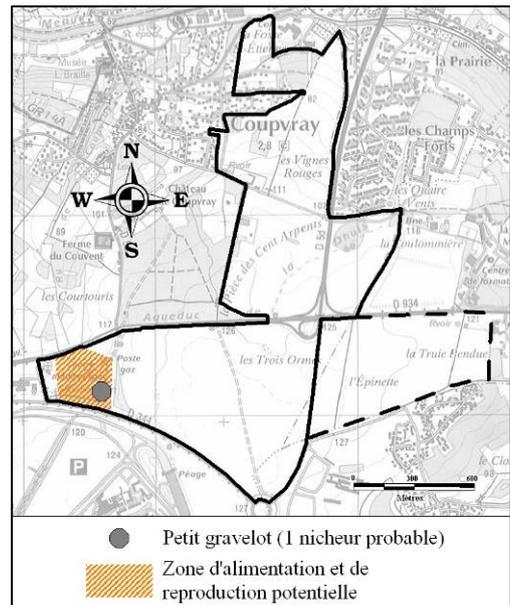
Le Petit gravelot a été contacté au sud ouest du périmètre rapproché sur le plus grand des deux étangs. De par son comportement et le fait qu'elle ait été vue régulièrement sur le site d'étude, l'espèce a été classée comme nicheuse probable.

Ecologie :

Le Petit gravelot est un migrateur qui fréquente les zones dénudées à végétation rase comme les rives des plans d'eau, gravières ou carrières de notre territoire. Il recherche des zones ouvertes pour sa reproduction.

Ainsi, quatre œufs seront déposés à même le sol qui donneront quatre semaines plus tard des jeunes poussins nidifuges.

Les insectes constituent le régime alimentaire de cette espèce.



Etat de conservation des populations :

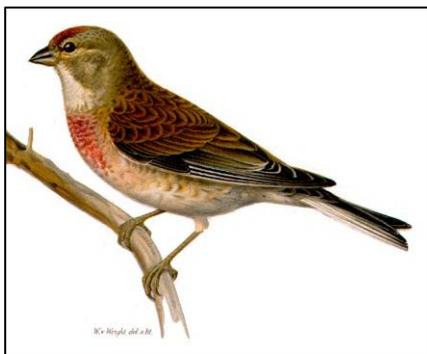
Le Petit gravelot est présent sur l'ensemble du territoire national, il est classé en préoccupation mineure sur les listes rouges mondiale et nationale (France).

L'espèce est protégée au niveau national. A l'échelon régional, elle est classée comme rare et déterminante de ZNIEFF en nidification.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est rare et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France en nidification et qu'il est très probablement nicheur sur le périmètre rapproché, le Petit Gravelot présente **un intérêt fort sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Wilhelm von Wright

LA LINOTTE MELODIEUSE *CARDUELIS CANNABINA*

Protégée à l'échelon National
Liste rouge nationale : Vulnérable
Nicheuse commune en Ile-de-France

Localisation sur le site :

De nombreux individus ont été observés sur le périmètre, en vol et au gagnage. Un couple est probablement nicheur au niveau de la pièce d'eau qui se trouve au centre d'une des cultures de la partie nord du site d'étude.

Ecologie :

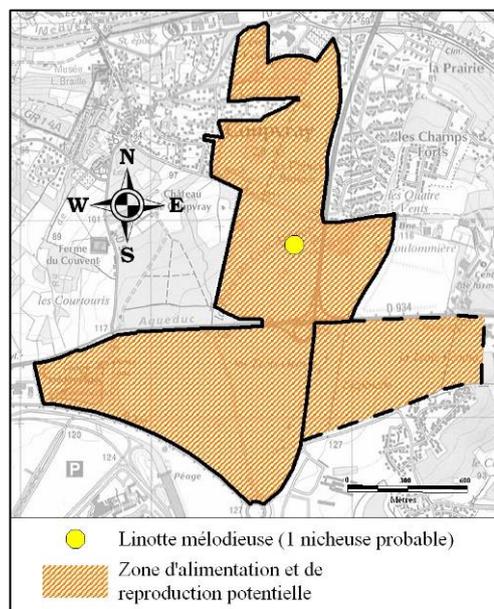
La Linotte mélodieuse fréquente les zones bocagères et les friches des campagnes et des jardins. Le mâle adulte en période de reproduction se distingue grâce à la couleur rouge ornant son front et sa poitrine. Le nid sera généralement installé dans un buisson dense. Les quatre ou six jeunes seront aptes à voler dès l'âge de quinze jours. Tout comme ses parents, il se nourrira de graines et d'insectes récoltés dans la campagne avoisinante.

Etat de conservation des populations :

La Linotte mélodieuse est migratrice, mais elle est présente toute l'année sur le territoire français. Elle est protégée au niveau national. Cette espèce commune en Ile-de-France est notée comme « vulnérable » sur la liste rouge nationale. La liste rouge mondiale classe l'espèce en préoccupation mineure. La chute de ses populations en France est attribuée aux modifications des paysages liées à l'évolution des techniques agricoles.

Sensibilité écologique sur le site :

Largement répandue en Ile-de-France, la Linotte mélodieuse possède un intérêt faible dans la région. Cependant, la chute de ses effectifs à l'échelon national, son classement sur la liste rouge nationale comme espèce vulnérable et la présence d'un couple nicheur probable sur le site confèrent à cet oiseau **un enjeu significatif sur le périmètre étudié.**



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : David De Lossy / Getty Images

LE GOÉLAND ARGENTÉ *LARUS ARGENTATUS*

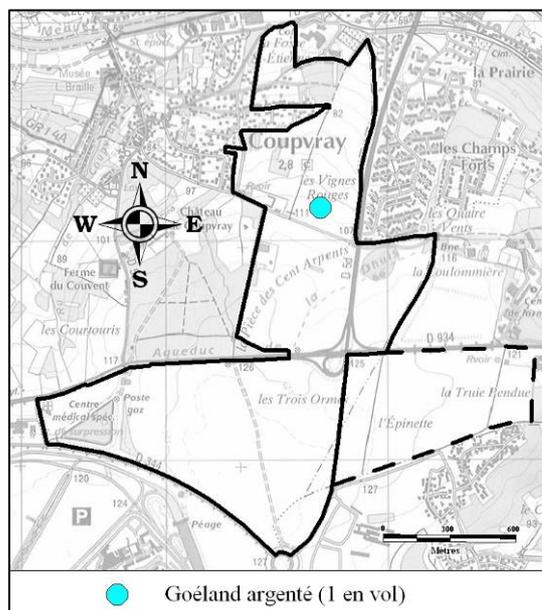
Protégé à l'échelon national
Nicheur très rare en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Un Goéland argenté a été noté en vol au nord du périmètre étudié.

Ecologie :

Le Goéland argenté s'observe principalement sur les littoraux ouest et nord du territoire français. Il est cependant fréquent de le rencontrer à l'intérieur des terres où il recherche des grandes pièces d'eau pour se nourrir de poissons. Son régime alimentaire varié lui permet de se nourrir dans les habitats les plus divers. Ainsi, le Goéland argenté fréquente régulièrement les décharges en quête de nourriture. Il en est de même pour sa nidification : l'espèce est capable de s'adapter aux différents milieux en nichant sur des îles, des falaises ou bien sur les toits de bâtiments. L'espèce niche en colonies ce qui assure une protection aux jeunes oiseaux contre les prédateurs. Les jeunes, au nombre de deux ou trois, seront aptes à voler au bout d'un mois et demi.



Etat de conservation des populations :

Le Goéland argenté est classé en préoccupation mineure sur les listes rouges mondiale et nationale.

L'espèce est présente sur les côtes ouest et nord du territoire national. Comme tous les Laridés, le Goéland argenté est protégé au niveau national.

Dans la région d'Ile-de-France, l'espèce est considérée comme nicheuse très rare.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut d'espèce très rare en nidification dans la région, le Goéland argenté présente un enjeu qualifié de fort sur le site d'étude. Néanmoins, l'espèce a seulement été notée en vol et le périmètre rapproché ne contient pas de secteurs favorables à sa nidification, il possède donc **un intérêt très faible sur le site d'étude.**

X	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.4.2 - L'avifaune hivernante

Notre prospection dédiée aux oiseaux hivernants réalisée le 16 février 2011 a permis de recenser quarante espèces sur la zone d'étude.

Parmi ces espèces, huit sont remarquables de par leur statut de protection à l'échelle européenne (annexe I de la Directive Oiseaux), leur statut de rareté pour la région ou leur caractère déterminant de ZNIEFF sur cette même région.

Les deux principaux enjeux en hivernage se localisent respectivement au niveau des points d'eau du sud ouest du périmètre d'étude pour le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*, et au niveau des grandes friches et cultures qui recouvrent une majeure partie du sud du site pour le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*.

Ces deux espèces sont en effet protégées à l'échelle européenne de par leur inscription en annexe I de la Directive Oiseaux et exploitent le site d'étude pour leur alimentation.

Ces deux espèces sont décrites dans les pages suivantes ainsi que les six autres espèces remarquables pour la période hivernale recensées sur le site.



Source : Gettyimages/Fuse - Libre de droits

LE BUSARD SAINT-MARTIN

CIRCUS CYANEUS

Protection européenne

Protégé à l'échelon national

Hivernant très rare en Ile-de-France

Localisation sur le site :

L'espèce a été observée en activité de chasse sur la grande friche qui se trouve au sud de la zone d'étude et en périphérie directe de celle-ci.

Ecologie :

Cette espèce vit de préférence dans les zones humides, les landes et les prairies entrecoupées de bosquets. Comme les autres espèces de busards, le Saint-Martin niche au sol, de préférence dans les clairières, les zones en friches ou en lisière de bois.

Le Busard Saint-Martin se nourrit essentiellement de micromammifères et de petits passereaux qu'il recherche en volant à basse altitude au-dessus des cultures et des prairies. Toutefois il reste très opportuniste et il peut capturer des proies très variées allant du lombric au pigeon. Dans les plaines cultivées et en période de reproduction, les campagnols constituent une manne alimentaire essentielle et majoritaire pour l'élevage des jeunes. Les couples peuvent se former dès la fin du mois de mars, mais la ponte n'intervient que rarement avant la fin du mois d'avril. L'éclosion s'effectue alors au bout d'une trentaine de jours, et les jeunes seront volant un mois plus tard (vers la fin juin).

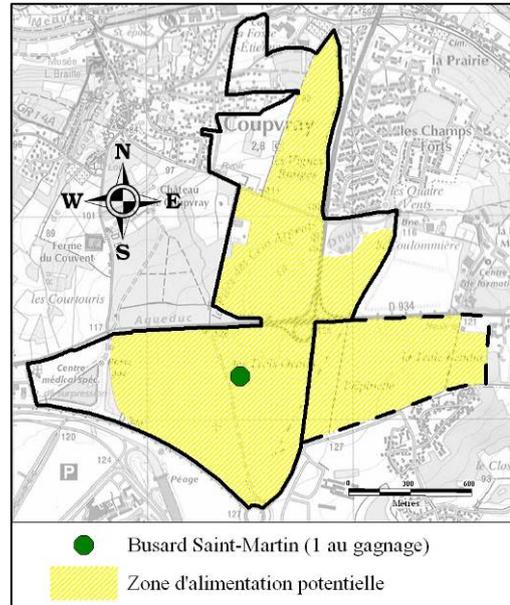
Etat de conservation des populations :

Le Busard Saint-Martin peut être observé sur l'ensemble du territoire national, même en hiver. Il est classé en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale (France).

En région Ile-de-France, cette espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux est très rare en hivernage.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est protégé à l'échelon européen et très rare en hivernage dans la région considérée, le Busard Saint-Martin possède **un enjeu fort sur le site d'étude.**



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LE MARTIN-PECHEUR D'EUROPE *ALCEDO ATTHIS*

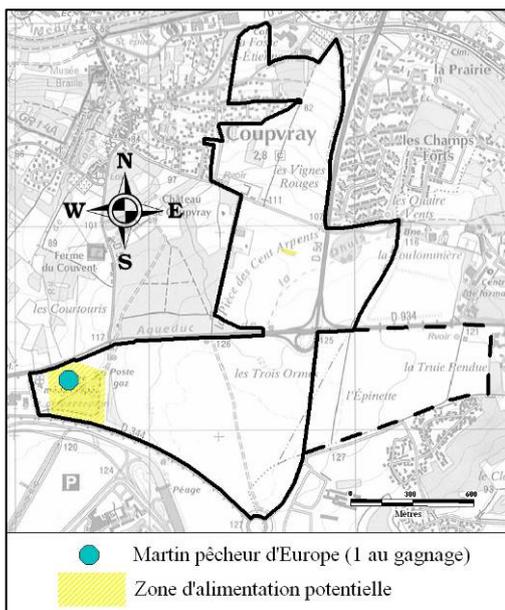
Protection européenne
Protégé à l'échelon national
Hivernant rare en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Martin-pêcheur d'Europe a été contacté au gagnage en période hivernale sur les étangs qui se situent au sud ouest du périmètre d'étude.

Ecologie :

Cette espèce vit le long des rivières et des ruisseaux au courant lent, dont les berges sont le plus généralement sablonneuses et bordées d'arbres. Il niche en bordure de ces dernières, creusant dans la berge une galerie d'environ 1 m où il fixera son nid. Le Martin-pêcheur d'Europe chasse à l'affut et se nourrit de petits poissons qu'il capture après un plongeon vertical. Les petits, nidicoles, seront nourris de ces petits poissons jusqu'à leur envol. Cette espèce fréquente toutes les vallées humides à partir du moment où ces dernières sont munies d'un cours d'eau riche en poissons. Il arrive aussi de le rencontrer en bordure d'étangs et de gravières.



Etat de conservation des populations :

Le Martin-pêcheur est présent sur l'ensemble du territoire national. Il est inscrit sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine et sur la Liste rouge mondiale de l'IUCN comme étant de préoccupation mineure. Il est par ailleurs protégé à l'échelon national et européen (annexe I de la Directive Oiseaux).

En Ile-de-France, le Martin-pêcheur d'Europe est considéré comme un hivernant rare.

Sensibilité écologique sur le site :

Considéré comme rare en hivernage, le Martin-pêcheur d'Europe, espèce protégée à l'échelon européen, présente **un enjeu fort sur le site d'étude** car il exploite visiblement les points d'eau qui s'y trouvent en toutes saisons.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Luc Viatour

LA BERGERONNETTE DES RUISSEAUX *MOTACILLA CINEREA*

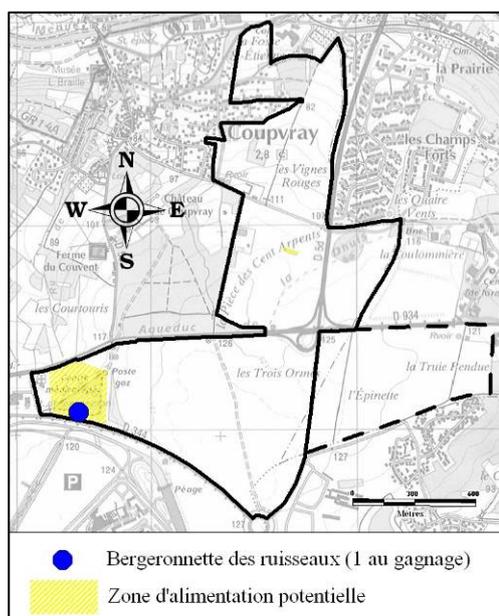
*Protégée à l'échelon national
Hivernante rare en Ile-de-France*

Localisation sur le site :

Une Bergeronnette des ruisseaux a été notée au bord du plus gros étang du sud ouest de la zone d'étude en compagnie de Bergeronnettes grises.

Ecologie :

La bergeronnette des ruisseaux est très dépendante de l'eau, surtout une eau courante, souvent à proximité des habitations et des ponts. Elle niche le long des torrents et des rivières. Son nid se situe souvent dans un petit creux à proximité d'un ruisseau, entre des pierres ou des racines du rivage, ou dans le trou d'une construction quelconque: petit pont, chenal de moulin, etc. Cette bergeronnette construit son nid avec des brins d'herbe, de petites racines, de la mousse, des débris de feuilles et en garnit l'intérieur d'un fin tissage de fibres végétales, de poils, de crin. La femelle pond quatre à six oeufs que les parents couvent durant douze à quatorze jours. Les jeunes sont nidicoles et deviennent dépendants douze à treize jours plus tard.



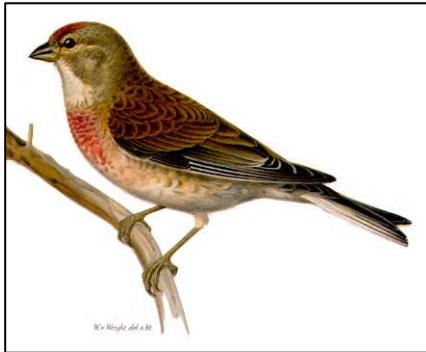
Etat de conservation des populations :

La Bergeronnette des ruisseaux est une hivernante rare en Ile-de-France. Classée comme de préoccupation mineure selon le statut de conservation de l'IUCN en France et pour le monde, les populations de cette espèce sont en fait mal connues. Très inféodée aux zones humides et compte tenu de la disparition progressive de cet habitat, la conservation de cette espèce semble défavorable.

Sensibilité écologique sur le site :

De part son statut d'espèce rare en hivernage en Ile-de-France, l'espèce présente **un enjeu significatif sur le périmètre d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source : Wilhelm von Wright

LA LINOTTE MELODIEUSE *CARDUELIS CANNABINA*

Protégée à l'échelon national
Liste rouge nationale : Vulnérable
Hivernante peu commune en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Un groupe d'une quarantaine d'individus à été observé lors de notre passage hivernal sur le périmètre. Cette espèce était au gagnage sur la friche qui se trouve au sud du site.

Ecologie :

La Linotte mélodieuse fréquente les zones bocagères et les friches des campagnes et des jardins. Le mâle adulte en période de reproduction se distingue grâce à la couleur rouge ornant son front et sa poitrine. Le nid sera généralement installé dans un buisson dense. Les quatre ou six jeunes seront aptes à voler dès l'âge de quinze jours. Tout comme ses parents, il se nourrira de graines et d'insectes récoltés dans la campagne avoisinante.

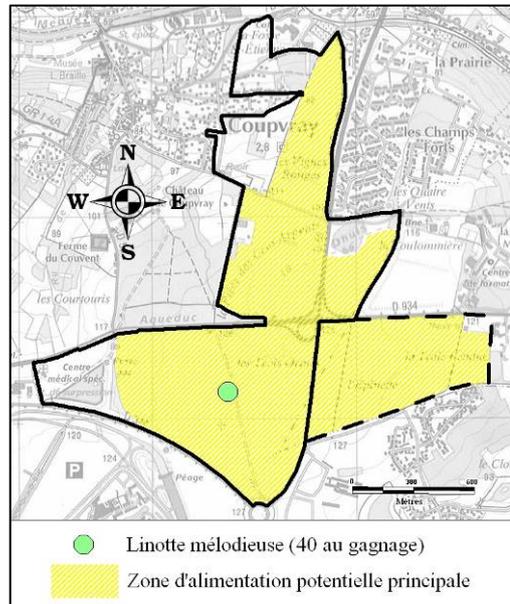
Etat de conservation des populations :

La Linotte mélodieuse est migratrice, mais elle est présente toute l'année sur le territoire français. Elle est protégée au niveau national.

Cette espèce peu commune en Ile-de-France en hivernage est notée comme « vulnérable » sur la liste rouge nationale. La liste rouge mondiale classe l'espèce en préoccupation mineure. La chute de ses populations en France est attribuée aux modifications des paysages liées à l'évolution des techniques agricoles.

Sensibilité écologique sur le site :

Largement répandue en Ile-de-France, la Linotte mélodieuse possède un intérêt faible dans la région. Cependant, la chute de ses effectifs à l'échelon national, son classement sur la liste rouge nationale comme espèce vulnérable et la présence d'un groupe relativement important au gagnage sur le site confèrent à cet oiseau **un enjeu significatif sur le périmètre étudié.**



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



De Agostini / Getty Images

LE CANARD COLVERT *ANAS PLATYRHYNCHOS*

Hivernant déterminant de ZNIEFF
Hivernant commun en Ile-de-France
Classé gibier

Localisation sur le site :

Deux Canards colvert ont été observés sur le plus végétalisé des deux étangs qui se trouvent au sud ouest du périmètre étudié.

Ecologie :

Le Canard Colvert est l'anatidé le plus fréquent sur le territoire national. Il fréquente tous les types de milieux du moment que ceux-ci offrent des pièces d'eau pour son alimentation. Il est capable de se contenter de petites zones d'eau comme des mares ou des fossés.

Le nid est camouflé dans la végétation et abrite une dizaine d'œufs. Nidifuges, les canetons peuvent rapidement accéder à l'eau et trouver ainsi eux même leur nourriture.

Principalement végétarien, le Canard Colvert se nourrit de graines et autres végétaux. Il peut cependant consommer des insectes, des petits poissons et des mollusques.

Etat de conservation des populations :

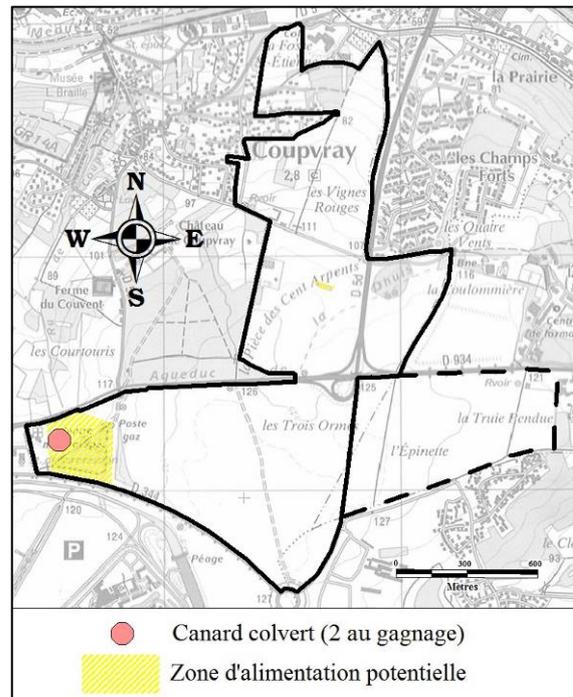
Le Canard Colvert est présent sur l'ensemble du territoire national et est classé comme espèce gibier.

Il est classé en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale (France).

Notée comme hivernante commune, l'espèce est tout de même déterminante de ZNIEFF sur ses sites d'hivernage.

Sensibilité écologique sur le site :

Malgré son caractère déterminant de ZNIEFF en hiver, le Canard colvert est une espèce commune en hivernage en Ile-de-France. Il **présente donc un enjeu faible sur le site d'étude**, et ce d'autant plus que seulement deux individus ont été observés.



	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

LA FOULQUE MACROULE

FULICA ATRA



De Agostini / Getty Images

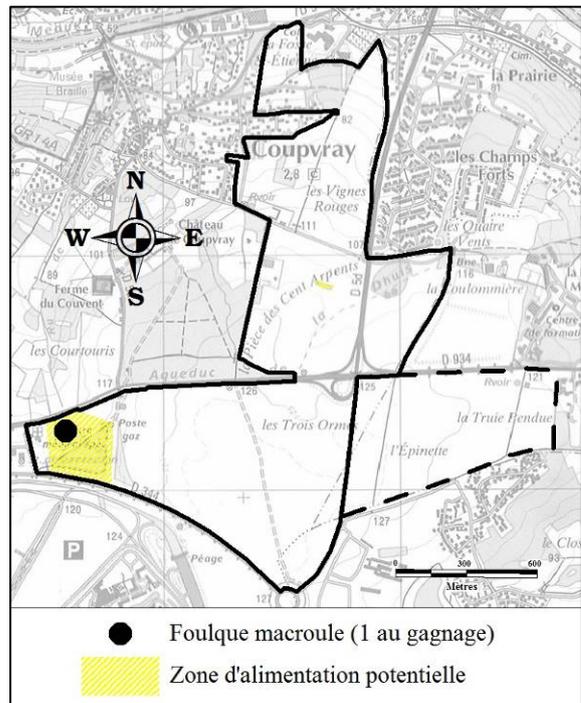
Hivernant déterminant de ZNIEFF
Hivernant commun en Ile-de-France
Classée gibier

Localisation sur le site :

Une Foulque macroule a été observée en période hivernale sur l'un des deux étangs du sud ouest du périmètre rapproché.

Ecologie :

Souvent confondue avec la Gallinule poule-d'eau, la Foulque macroule s'en distingue par son écusson frontal blanc, alors que celui de la Gallinule poule-d'eau est rouge. Fréquentant les mêmes milieux, on les retrouve sur les zones humides offrant un accès facile aux pièces d'eau. Le nid est placé au-dessus de l'eau sur la végétation émergée. Une dizaine de jeunes verra le jour aux environs du mois de mai. Omnivore, la Foulque macroule s'adapte à son milieu afin de trouver sa nourriture, qui reste principalement composée de végétaux.



Etat de conservation des populations :

La Foulque macroule est présente sur l'ensemble du territoire national et est classée comme espèce gibier.

Elle est classée en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale (France).

En Ile-de-France, l'oiseau est considéré comme un hivernant commun et est déterminant de ZNIEFF sur ses sites d'hivernage.

Sensibilité écologique sur le site :

Malgré son caractère déterminant de ZNIEFF en hivernage, l'espèce possède **un intérêt faible sur le site d'étude** car un seul individu y a été observé, en dépit du fait qu'elle soit commune en Ile-de-France.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LE GRAND CORMORAN
PHALACROCORAX CARBO

Protégé à l'échelon national
Hivernant déterminant de ZNIEFF
Hivernant commun en Ile-de-France

Photographe : A. GINGER / Getty Images – Libre de droits

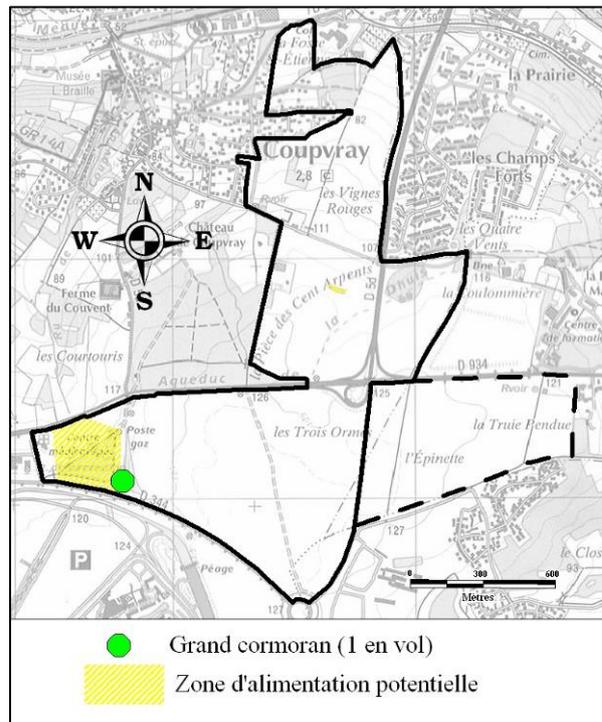
Localisation sur le site :

Un individu a été observé survolant les deux étangs qui se trouvent au sud ouest du périmètre d'étude.

Ecologie :

Le Grand cormoran est un oiseau qui se rencontre à proximité directe de l'eau où il pêche des poissons qui constituent la base de son régime alimentaire.

Cette espèce grégaire niche en hauteur sur des falaises ou encore sur de grands arbres en bordure de lacs ou de littoral. Trois ou quatre œufs seront alors déposés dans un nid composé d'algues et de branchettes. Les jeunes sont ensuite nourris par les adultes pendant plus de deux mois.



Etat de conservation des populations :

Le Grand cormoran est présent essentiellement sur les littoraux, plus rarement dans les terres. L'espèce est protégée au niveau national.

Il est classé en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale (France).

A l'échelon régional, le Grand cormoran est noté comme hivernant commun et est déterminant de ZNIEFF en hivernage.

Sensibilité écologique sur le site :

Bien que déterminante de ZNIEFF en hivernage en Ile-de-France, l'espèce possède **un intérêt faible sur le site d'étude** car elle n'a fait que le survoler. Cependant les bassins offrent un secteur d'alimentation favorable à l'espèce.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LE HERON CENDRE
ARDEA CINEREA

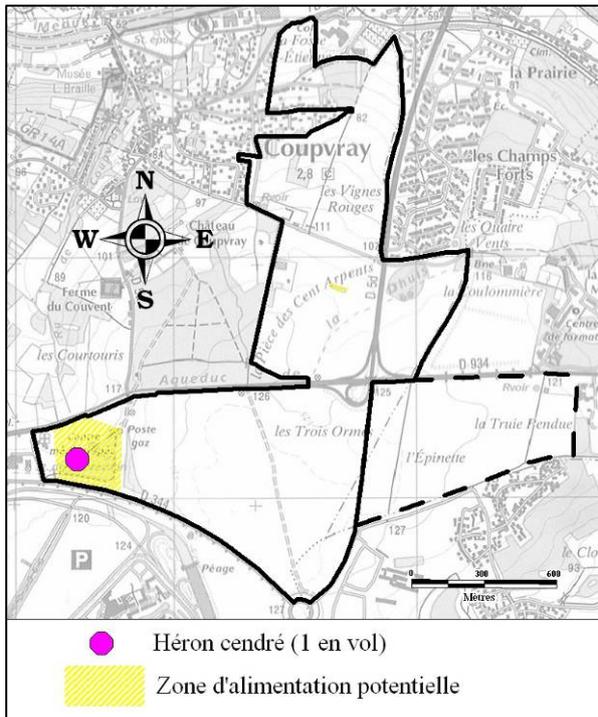
Protégé à l'échelon national
Hivernant déterminant de ZNIEFF
Hivernant peu commun en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Héron cendré a été observé en vol au dessus des deux étangs du sud ouest du périmètre d'étude.

Ecologie :

Le Héron cendré est un hôte bien connu des marais où il passe de longues heures à chasser les poissons dans les eaux peu profondes. On peut aussi le rencontrer dans les prairies ou les champs sur lesquels il recherche également sa nourriture (campagnols, insectes, batraciens...). Comme beaucoup d'Ardéidés, son régime alimentaire est varié et l'espèce reste opportuniste. Le Héron cendré niche en colonie au sommet de grands arbres. Quatre ou cinq œufs seront alors pondus. La survie des jeunes dépend essentiellement de la quantité de nourriture que les parents parviennent à ramener au nid. Les cas de mortalité sont donc fréquents.



Etat de conservation des populations :

Le Héron cendré est présent sur l'ensemble du territoire national, il est classé en préoccupation mineure dans les listes rouges mondiale et nationale (France).

Comme tous les Ardéidés, le Héron cendré est protégé au niveau national. A l'échelon régional, il est classé comme peu commun en tant qu'hivernant et est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France.

Sensibilité écologique sur le site :

Déterminant de ZNIEFF en hivernage et peu commun en hivernage, le Héron cendré présente **un enjeu faible sur le site d'étude** car il n'y a été noté qu'en vol. Cependant les bassins offrent un secteur d'alimentation favorable à l'espèce.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.4.3 - L'avifaune migratrice

L'avifaune migratrice a été inventoriée sur le site d'étude le 20 avril 2011. Suite à cette visite aucun axe de migration majeur n'a pu être dégagé en ce qui concerne la migration pré-nuptiale.

Compte tenu du caractère relativement peu impactant du projet sur l'avifaune en migration active, il s'agissait en priorité de constater d'éventuelles zones de halte migratoire pour les oiseaux sur le site.

Seuls quelques Pouillots fitis *Phylloscopus trochilus* et un Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*, qui n'ont pas été réinventoriés en nidification par la suite, révèlent l'existence d'un flux migratoire mineur sur le site.

Le premier est un migrateur très commun en Ile-de-France, tandis que le second, inscrit comme quasi menacé sur la liste rouge nationale, y est considéré comme peu commun.

I.4.4 - Les mammifères

Au total, neuf espèces de mammifères (dont quatre chiroptères) ont été inventoriées :

Les ongulés

Le Chevreuil *Capreolus capreolus*

Le Chevreuil affectionne les territoires variés riches en couverts bas où il peut se cacher, avec une préférence pour les jeunes taillis ou les jeunes futaies bien fournies en ronciers. Le Chevreuil consomme des plantes et des bourgeons. En hiver, il peut également profiter des cultures proches.



Chevreuil

Le Chevreuil devrait être impacté par le projet compte tenu du fait que celui-ci supprimerait au moins partiellement ses zones d'alimentation actuelles.

Les lagomorphes

Le **Lapin de Garenne *Oryctolagus cuniculus*** a été observé régulièrement en divers endroits du site d'étude.

Le Lapin de garenne serait impacté par le projet dans la mesure où il perdrait au moins partiellement ses zones de reproduction et d'alimentation actuelles, mais sa très grande capacité d'adaptation devrait ensuite lui permettre de reconquérir rapidement les zones laissées en herbe.

Les suidés

Le Sanglier *Sus scrofa*

Le Sanglier fréquente différents habitats dès lors que ceux-ci lui offrent des zones de refuges et des secteurs d'alimentation. La végétation buissonnante lui permet de passer la journée à l'abri des regards et les cultures qui offrent une grande réserve de nourriture sont fréquemment visitées par cette espèce grégaire.



Sanglier

Le Sanglier devrait perdre une partie de ses zones d'alimentation actuelles suite à la création du projet.

Les canidés

Dans cette famille une seule espèce est ici représentée :

Le Renard roux *Vulpes vulpes*

Opportuniste, il est présent dans les milieux les plus divers : en milieux fermés, ouverts ou semi-ouverts. Omnivore, le Renard roux se nourrit principalement de micromammifères. Les amphibiens, les insectes et les charognes sont également consommés par l'espèce.



Renard roux

La capacité d'adaptation du Renard roux devrait lui permettre de ne pas être particulièrement impacté par le projet.

Les insectivores

Le Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*

De nature solitaire et d'activité nocturne, le hérisson peut vivre dans une grande diversité d'habitats à la seule condition qu'il y ait toujours des broussailles ou du moins un couvert végétal pour se dissimuler. La nuit tombée, il se met en quête d'insectes trouvés au sol qui constitueront la base de son régime alimentaire.



Hérisson d'Europe

Le Hérisson d'Europe est une espèce particulièrement sensible à l'urbanisation, principalement de par le fait que celle-ci rompt ses axes de déplacements et l'expose au risque d'écrasement sur les routes. Suite à la création du projet, il perdrait également une partie de ses zones d'alimentation actuelles et son espace vital serait considérablement amoindri.

Les chiroptères

Le Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*

Le Murin ou Vespertilion de Daubenton est une espèce de petite taille, inféodée aux milieux boisés et humides. Les colonies occupent des arbres creux, les ponts et parfois des bâtiments ou le milieu souterrain. Cette espèce chasse principalement au dessus des cours d'eau et des étangs. Il hiberne dans des gîtes souterrains divers et dans des cavités arboricoles.

La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*

Si elle est la plus petite des chauves-souris que l'on rencontre en France, elle est aussi la plus répandue et la plus fréquente. Elle se regroupe en colonies parfois très abondantes et affectionne tout particulièrement les greniers, les bâtiments ou les églises. Cette espèce se nourrit essentiellement de moucherons et de minuscules lépidoptères capturés en vol.

La Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*

La Pipistrelle de Kuhl est considérée comme l'une des chauves-souris les plus anthropophiles. Il est fréquent de la contacter à proximité des villes et des villages où elle profite de l'éclairage public pour chasser les insectes. Elle s'installe également dans les constructions humaines, aussi bien en été qu'en hiver.

La Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*

Cette chauve-souris apprécie les lisières boisées et les milieux riches en plans d'eau ou en mares sur lesquels elle chasse les insectes. La Pipistrelle de Nathusius choisie ses gîtes d'été et d'hiver en milieu boisé. Elle occupera ainsi les cavités naturelles ou se glissera sous l'écorce décollée des arbres.

1.4.4.1 – Espèces remarquables

De par leur inscription à l'annexe IV de la Directive Habitats, tous les chiroptères peuvent être considérés comme remarquables sur le site d'étude. En outre, le Murin de Daubenton, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius sont tous trois déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France.

Les chiroptères inventoriés sont décrits plus précisément dans les fiches espèces suivantes.



Source : Frank Grennaway /
Getty Images

LE MURIN DE DAUBENTON *MYOTIS DAUBENTONII*

Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore
Protégé à l'échelon national
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Murin de Daubenton a été contacté en chasse au sud du bois qui se trouve à l'ouest du périmètre étudié et sur un des étangs du sud-ouest du périmètre.

Ecologie :

Le Murin de Daubenton est une petite chauve-souris qui fréquente la surface des zones humides où elle chasse les insectes.

Cette espèce passe l'hiver dans les caves, les ruines ou tout autre gîte souterrain, elle est alors cavernicole.

A la belle saison, l'espèce devient arboricole en s'installant dans les trous de Pics ou dans les cavités des arbres.

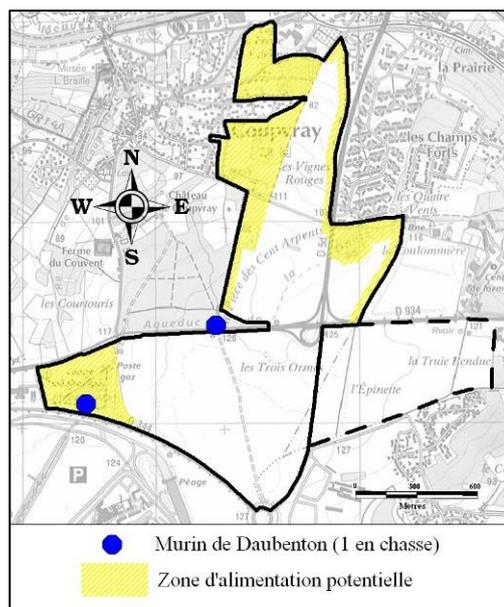
Etat de conservation des populations :

Le Murin de Daubenton peut être observé sur tout le territoire français.

Les listes rouges mondiale et nationale le considèrent comme un taxon de préoccupation mineure. Dans la région Ile-de-France, il est déterminant de ZNIEFF.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son inscription à l'annexe IV de la Directive Habitats et son statut d'espèce déterminante de ZNIEFF dans la région, l'espèce présente un **enjeu fort sur le site d'étude**.



	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Source :Mnolf - Wikipédia

LA PIPISTRELLE DE KUHL *PIPISTRELLUS KUHLII*

Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore
Protégée à l'échelon national
Déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

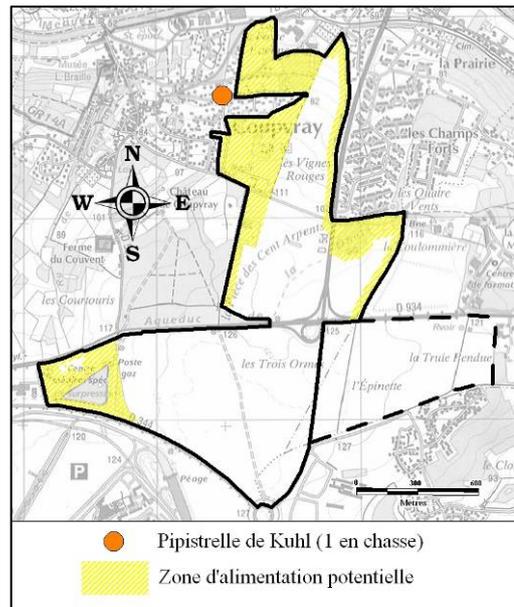
Localisation sur le site :

La Pipistrelle de Kuhl a été contactée une seule fois en chasse au nord du périmètre étudié.

Ecologie :

Cette espèce est plutôt méridionale, s'observant du Portugal jusqu'au Caucase. On la trouve habituellement dans le Sud de la France, mais des études récentes prouvent sa progression constante vers le Nord. Espèce anthropophile (elle est connue comme la plus urbaine de nos chauves-souris), la Pipistrelle de Kuhl sort à la tombée de la nuit pour chasser autour des lampadaires, en lisières forestières, au-dessus de l'eau et des jardins. De son vol rapide et agile, elle capture des petits diptères, des papillons, des trichoptères et des punaises.

La biologie de cette Pipistrelle est encore méconnue ce qui explique que sa répartition nationale soit encore floue.



Etat de conservation des populations :

La Pipistrelle de Kuhl est présente sur l'ensemble du territoire national excepté quelques départements dans le nord-est. Les listes rouges nationale et mondiale classent l'espèce en préoccupation mineure.

En Ile-de-France, l'espèce est déterminante de ZNIEFF.

Sensibilité écologique sur le site :

Le classement de la Pipistrelle de Kuhl en annexe IV de la Directive Habitats et son caractère déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, lui procurent un **enjeu fort sur le périmètre d'étude**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LA PIPISTRELLE DE NATHUSIUS
PIPISTRELLUS NATHUSII

Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore
Protégée à l'échelon national
Déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

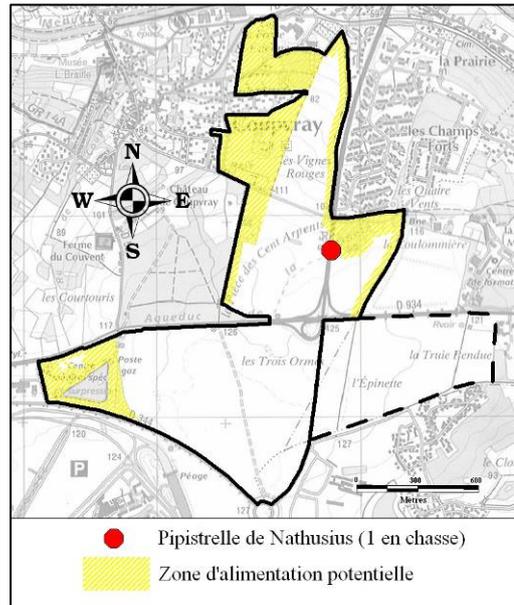
La Pipistrelle de Nathusius a été contactée une fois en chasse au centre du périmètre, en lisière d'un bois.

Ecologie :

Cette espèce de petite taille et de couleur brun-roussâtre chasse à mi-hauteur (jusqu'à quinze mètres de haut), au-dessus de l'eau, des chemins et des lisières forestières d'un vol rapide et rectiligne.

Espèce typiquement sylvestre, ses colonies préfèrent les arbres creux ou fissurés aux bâtiments. On la rencontre en plaine comme en montagne (jusqu'à 2000 m). La Pipistrelle de Nathusius effectue de véritables mouvements migratoires et des individus d'Europe orientale se déplacent vers l'ouest du continent en dehors de la période de mise-bas.

La Pipistrelle de Nathusius est la plus spécialisée du genre car elle se nourrit essentiellement de petits diptères (moustiques et moucheron).



Etat de conservation des populations :

Cette espèce est considérée comme rare en Europe. En France, elle est répartie sur l'ensemble du territoire. Cependant elle est notée comme quasi-menacée sur la liste rouge nationale et est déterminante de ZNIEFF à l'échelon régional.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut d'espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France et son classement en Annexe IV de la Directive Habitats, la Pipistrelle de Nathusius présente un **enjeu fort sur le périmètre d'étude**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LA PIPISTRELLE COMMUNE
PIPISTRELLUS PIPISTRELLUS

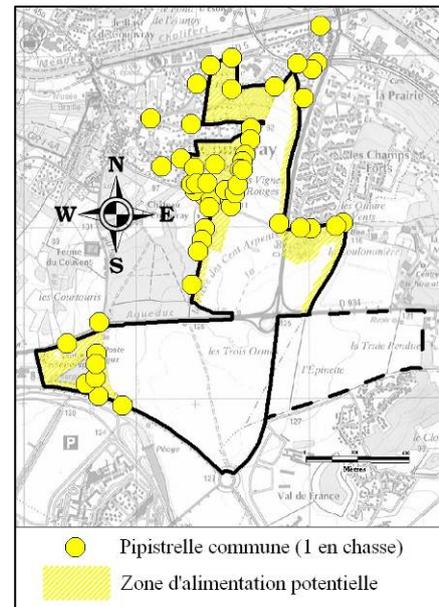
Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore
Protégée à l'échelon national

Localisation sur le site :

La Pipistrelle commune a été contactée en activité de chasse dans la moitié nord du site d'étude mais aussi au sud-est en périphérie des étangs.

Ecologie :

Considérée comme la chauve-souris la plus commune d'Europe, la Pipistrelle commune se rencontre dans toute sorte de milieu ; c'est également l'un des rares chiroptères capable de vivre dans les zones écologiquement pauvres (grandes villes, grandes cultures intensives...). Cette espèce trouve ses gîtes dans les constructions humaines été comme hiver. Elle chasse volontiers les insectes, qui constituent la base de son régime alimentaire, à la lueur des réverbères.



Etat de conservation des populations :

La Pipistrelle commune est largement répartie sur tout le territoire national. Elle est classée en préoccupation mineure sur les listes rouges nationale et mondiale. Aucun statut de rareté n'est disponible pour la région Ile-de-France mais l'espèce y est certainement commune.

Sensibilité écologique sur le site :

Le classement de ce chiroptère en annexe IV de la Directive Habitats donne à cette espèce un intérêt fort sur le site d'étude. Cependant, au vu de la forte présence de l'espèce sur le territoire national et de sa capacité d'adaptation, la Pipistrelle commune présente simplement un **enjeu significatif sur le périmètre d'étude**.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.4.5 - Les amphibiens

Une espèce d'amphibien a été observée sur le périmètre rapproché :

La Grenouille verte *Rana kl esculenta*

Ce groupe inclut 3 sous-espèces reproductrices entre elles : *Rana ridibunda*, *R. lessonae* et *R. esculenta*, hybride des deux premières. La distinction entre les trois espèces est très difficile (seule l'analyse génétique permet une distinction certaine). C'est pourquoi nous parlons ici du complexe grenouille verte sans faire la distinction entre les trois espèces probables de la zone d'étude. Des grenouilles vertes ont été entendues et observées sur les deux étangs du sud ouest du périmètre d'étude.



Grenouille verte

Cette espèce ne sera pas impactée par le projet dans la mesure où les points d'eau où elle se trouve sont conservés, de même que les haies et boisements proches.

I.4.5.1 – Espèces remarquables

La Grenouille verte n'est pas considérée comme remarquable en Ile-de-France mais elle est inscrite en annexe V de la Directive Habitats. Cette annexe n'offre pas une protection stricte des espèces mais indique que le prélèvement de celles-ci dans la nature est réglementé.

I.4.6 - Les reptiles

Sur le périmètre étudié, deux reptiles ont été recensés :

Le Lézard des murailles *Podarcis muralis*.

Le lézard des murailles est de forme élancée, extrêmement polymorphe, avec une variabilité extraordinaire de sa coloration (du brun au verdâtre en passant par toutes les nuances de gris). Cette espèce, commune en France, est la plus urbaine de l'ordre des squamates. On la trouve en particulier dans les vieux murs, les tas de pierres, dans les carrières et sur les rochers.



Lézard des murailles

L'Orvet fragile *Anguis fragilis*

Ce reptile, de la famille des lézards mais ressemblant à un serpent (car il est dépourvu de pattes) apprécie les milieux relativement humides offrant une forte couverture végétale. Un individu a été observé au niveau de l'échangeur qui se trouve au centre du périmètre.



Orvet fragile

Les risques de destruction de ces deux espèces sont importants si les travaux ont une emprise de par et d'autre de la D934 ou sur la lisière du bois qui se trouve à l'ouest de la partie nord du périmètre d'étude.

I.4.6.1 – Espèces remarquables

Le Lézard des murailles, de par son inscription en annexe IV de la Directive Habitats doit être considéré comme remarquable. Il est décrit plus précisément dans la fiche suivante.



LE LEZARD DES MURAILLES

PODARCIS MURALIS

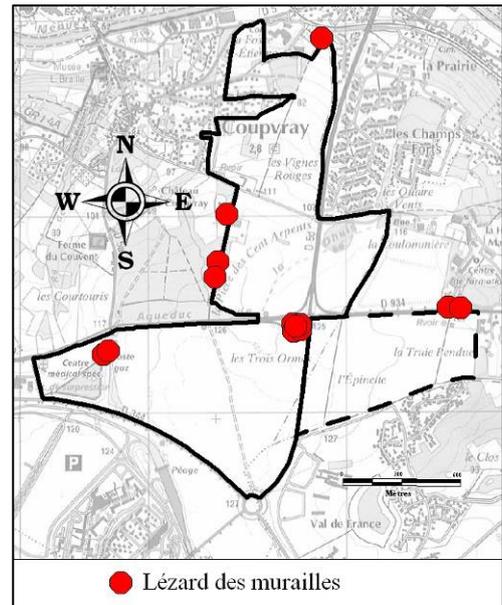
*Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore
Protégé à l'échelon national*

Localisation sur le site :

Plusieurs noyaux de population ont été recensés sur le site. Le plus important étant celui qui se trouve au centre de l'échangeur de la D934 et D5d.

Ecologie :

Le lézard des murailles est de forme élancée, extrêmement polymorphe, avec une variabilité extraordinaire de sa coloration (du brun au verdâtre en passant par toutes les nuances de gris). Cette espèce, commune en France, est la plus urbaine de l'ordre des squamates. On l'a trouve en particulier dans les vieux murs, les tas de pierres, dans les carrières et sur les rochers.



Etat de conservation des populations :

Cette espèce est commune en France. Elle est inscrite en préoccupation mineure sur les listes rouges mondiale et nationale (France). Cette espèce est protégée à l'échelon national mais aussi européen de par son inscription en annexe IV de la Directive Habitats.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son inscription en annexe IV de la Directive Habitats, cette espèce constitue un enjeu fort. Cependant, il s'agit d'un reptile relativement commun sur le site d'étude et qui présente de bonnes capacités d'adaptation. De ce fait, le Lézard des murailles **présente un intérêt significatif sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.4.7 - Les habitats d'espèces

Suite à nos prospections de terrain nous avons pu définir quatre habitats importants pour les espèces répertoriées sur le site, que ce soit parce qu'elles s'y reproduisent ou s'y alimentent.

- Les boisements ;
- Les zones humides ;
- Les friches (et les cultures) ;
- Les zones bâties.

Les fiches en pages suivantes détaillent les intérêts de chacun de ces habitats pour la faune inventoriée sur le site.

LA FAUNE DES BOISEMENTS

Localisation sur le site :

La partie nord du site inclue quelques boisements de taille relativement réduite. Un bois privé de taille plus importante se situe à l'ouest de la zone nord.

Cortège faunistique :

Dans les boisements se retrouvent à la fois des peuplements jeunes ou plus âgés.

Cette diversification des strates est à l'origine d'une diversité avifaunistique généralement intéressante, et ce généralement d'autant plus que le bois compte des arbres morts, susceptibles d'être occupés par des espèces cavernicoles.

L'ensemble des mammifères inventoriés sur le site d'étude est ainsi susceptible d'utiliser les boisements, que ce soit pour leur alimentation, leur reproduction ou simplement pour se procurer un abri. Les chiroptères y trouvent ainsi des zones propices à la chasse, notamment en lisière.

Les zones boisées sont aussi des lieux d'hivernage importants pour l'herpétofaune, laquelle s'enfouit en hiver sous les troncs ou dans les galeries de micromammifères par exemple.

Espèces remarquables :

Parmi les espèces inventoriées sur cet habitat, l'une d'elle est particulièrement remarquable de par son classement en annexe I de la Directive Oiseaux, son statut d'espèce nicheuse rare en Ile-de-France et son caractère déterminant de ZNIEFF. Il s'agit du Pic noir *Dryocopus martius*.

Sensibilité écologique sur le site :

Compte-tenu de la présence du Pic noir sur cet habitat et de l'importance de celui-ci pour les chiroptères, également protégés à l'échelon européen, **cet habitat présente un intérêt faunistique fort sur le site.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort

LA FAUNE DES ZONES HUMIDES

Localisation sur le site :

Deux étangs se trouvent au sud ouest de la zone d'étude. Une mare se trouve également au milieu d'une culture dans la partie nord du site.

Cortège faunistique :

Les zones humides sont en règle générale des milieux très intéressants pour la faune. Les habitats variés qui s'y retrouvent favorisent un cortège de proies important qui attire beaucoup d'espèces, que ce soit pour leur reproduction ou simplement pour leur alimentation.

On retrouve ainsi sur cet habitat des espèces typiques des zones humides comme la Rousserolle effarvate ou la Foulque macroule mais aussi des espèces ubiquistes comme par exemple la Linotte mélodieuse ou l'Hypolaïs polyglotte.

Les zones humides constituent aussi des points d'eau importants pour les mammifères qui viennent s'y abreuver ou s'y rafraichir.

Ce sont aussi des sites de reproduction essentiels au maintien des peuplements batrachologiques.

Espèces remarquables :

Certes très anthropisés, les étangs du sud ouest de la zone d'étude abritent néanmoins l'essentiel des espèces remarquables inventoriées sur le site.

On y retrouve ainsi trois espèces d'intérêt communautaire : la Sterne pierregarin, nicheuse probable, le Milan noir et le Martin-pêcheur d'Europe. Le Petit gravelot y est aussi remarquable de par son statut d'espèce rare en nidification pour l'Ile-de-France et le fait qu'il soit déterminant de ZNIEFF. Enfin, la Linotte mélodieuse, inscrite comme étant vulnérable sur la liste rouge nationale, niche aussi probablement à proximité de la mare du nord du périmètre.

Sensibilité écologique sur le site :

En raison de la présence de trois espèces d'intérêt communautaire qui exploitent cet habitat à des fins alimentaires ou de reproduction et de deux autres espèces remarquables pour l'Ile-de-France, **ce milieu présente un intérêt faunistique très fort.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
X	Enjeu très fort

LA FAUNE DES FRICHES (ET DES CULTURES)

Localisation sur le site :

Les friches occupent une grande partie du périmètre rapproché, notamment dans sa partie nord.

Cortège faunistique :

Les friches sont des sites d'alimentation prisés par la faune en général.

Le Hérisson d'Europe, le Chevreuil ou encore le Renard roux, tous trois inventoriés sur le site d'étude y trouvent de quoi se nourrir en toutes saisons.

C'est également le cas de beaucoup d'oiseaux, et notamment en hivernage. Parmi les espèces qui tirent ainsi un profit certain des friches en hiver on retrouve la Linotte mélodieuse, l'Etourneau sansonnet, le Pigeon ramier ou encore le Pinson des arbres.

Les ourlets qui bordent cet habitat constituent également un habitat propice à l'herpétofaune et notamment aux reptiles.

Espèces remarquables :

Sur cette catégorie d'habitat, trois espèces remarquables ont été contactées ou sont susceptibles de l'exploiter : la Linotte mélodieuse, le Busard Saint-Martin et le Milan noir. Ces deux dernières espèces sont protégées à l'échelon européen de par leur inscription en annexe I de la Directive Oiseaux. Le Busard Saint-Martin a été vu chassant au dessus de la friche en hivernage, tandis que le Milan noir a été vu survolant le site en période de reproduction. S'il n'y a pas été observé en chasse, cet habitat lui est cependant très favorable.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est un site d'alimentation apprécié de deux espèces remarquables dont une d'intérêt communautaire (et probablement d'une troisième, elle aussi d'intérêt communautaire), **les friches présentent un intérêt faunistique fort sur le site.**

Pour les mêmes raisons, mais de par une attractivité moindre que celle des friches, **les cultures présentent un intérêt significatif sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort

LA FAUNE DES ZONES BATIES

Localisation sur le site :

Les zones bâties se trouvent essentiellement au nord ouest du site d'étude.

Cortège avifaunistique :

Les zones urbanisées peuvent être le refuge d'une faune assez diversifiée dans le cas où les milieux alentours sont fortement dégradés. Les nombreux jardins et parcs urbains qui s'y retrouvent sont en effet appréciés d'une faune qui n'en demeure pas moins généralement ubiquiste.

Dans le cas présent, les zones bâties peuvent tout de même constituer un enjeu pour les chiroptères et pour le Lézard des murailles.

Les chiroptères pourraient en effet trouver au sein des habitations des gîtes potentiels de reproduction ou d'hibernation. Compte tenu du nombre important de cris sociaux de Pipistrelles communes contactés lors de la prospection dédiée à ce groupe d'espèce, il est fort probable que cette espèce trouve des gîtes favorables dans le bâti en été. Quant aux sites d'hibernation, ils pourraient s'agir des caves des habitations, d'anciennes canalisations, etc...

Le Lézard des murailles a quant à lui été observé sur les murets de pierres sèches qui longent la D934, au niveau de l'échangeur, mais aussi le long du chemin Magny, en lisière du bois qui borde la partie nord du périmètre, à l'ouest. Ces murets de pierres sèches constituent un habitat favorable pour l'espèce qui y accomplit probablement la totalité de son cycle biologique.

Espèces remarquables :

Les quatre espèces de chiroptères contactées, à savoir la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius et le Murin de Daubenton (dans une moindre mesure pour ces deux dernières, plus typiquement forestières), ainsi que le Lézard des murailles, tous inscrits en annexe IV de la Directive Habitats, utilisent ou sont susceptibles d'utiliser le bâti pour leur alimentation, leur reproduction ou leur hibernation.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son intérêt pour les chiroptères et, plus localement pour le Lézard des murailles, les zones bâties constituent **un enjeu significatif sur le site d'étude.**

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.5 - DESCRIPTION DE L'ENTOMOFAUNE

I.5.1 - Espèces remarquables

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 59 espèces d'insectes dont :

- 25 lépidoptères (19 rhopalocères et 6 hétérocères) ;
- 16 odonates ;
- 18 orthoptères ;

Aucun coléoptère de forte valeur patrimoniale n'a été inventorié sur le site.

Parmi ces espèces, **onze d'entre elles peuvent être considérées comme remarquables** de par :

- leur statut de protection en Ile-de-France ;
- leur inscription sur la Liste Rouge Régionale des odonates ;
- leur inscription sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France
- et/ou leur statut de rareté dans la région

Ainsi, différents niveaux d'enjeu entomologique ont pu être attribués aux espèces remarquables recensées sur le site d'étude en fonction de leurs statuts. Le tableau suivant résume les critères qui ont permis cette classification.

Tableau 11 : Critères de classification des enjeux de la faune invertébrée remarquable

	Enjeu très fort si	Enjeu fort si	Enjeu significatif si
Rhopalocères	L'espèce est protégée à l'échelle régionale, nationale et/ou européenne.	L'espèce est déterminante de ZNIEFF	L'espèce est au moins « Assez rare » en Ile-de-France
Hétérocères	L'espèce est protégée à l'échelle nationale et/ou européenne	L'espèce est déterminante de ZNIEFF	L'espèce est au moins « Assez rare » en Ile-de-France
Odonates	L'espèce est protégée à l'échelle nationale et/ou européenne.	L'espèce est au moins « Vulnérable » sur la liste rouge des insectes d'Ile-de-France	L'espèce est au pire « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge Régionale et/ou déterminante de ZNIEFF
Orthoptères	L'espèce est protégée à l'échelle nationale et/ou européenne.	L'espèce est déterminante de ZNIEFF	L'espèce est au moins « Assez rare » en Ile-de-France

Les fiches espèces en pages suivantes détaillent les caractéristiques de ces espèces remarquables.



Photo : P. Dubois
Photo libre de droits

L'HESPERIE DE LA PASSE-ROSE *CARCHARODUS ALCEAE*

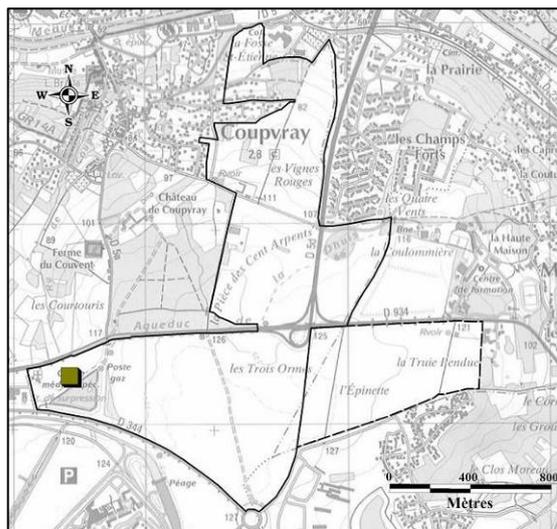
Déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

L'Hespérie de la Passe-Rose a été observée en bordure du plan d'eau situé le plus à l'ouest de la zone d'étude.

Ecologie :

L'Hespérie de la Passe-Rose présente plusieurs générations par an, et vole d'avril à octobre. Cette espèce fréquente les milieux ouverts fleuris, souvent à proximité de lieux anthropisés, mais également les terrains rocheux secs. Sa chenille se développe généralement sur la Grande mauve *Malva sylvestris* et hivernera dans une structure lâche de feuilles mortes et de soie.



Distribution et Etat de conservation des populations :

L'Hespérie de la Passe-Rose est présente dans une grande moitié sud de l'Europe, y compris au niveau des îles méditerranéennes.

En France, l'espèce est répandue et commune dans le Sud mais se raréfie vers le Nord. Elle est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de déterminante de ZNIEFF, L'Hespérie de la Passe-Rose présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LE DEMI-DEUIL
MELANARGIA GALATHEA

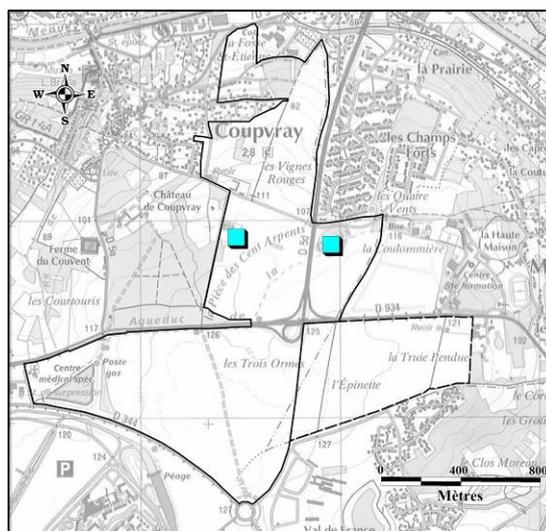
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Demi-deuil a été relevé au niveau de deux prairies situées vers le centre de la zone d'étude.

Ecologie :

Le Demi-deuil est un lépidoptère qui affectionne les lieux herbus modérément secs ainsi que les prairies subalpines. Les adultes butinent particulièrement le nectar des *Centaurea*, *Scabiosa*, *Cirsium* et *Carduus*. Ses plantes-hôtes sont des graminées : Brachypode penné *Brachiopodium pinnatum*, Brome érigé *Bromus erectus*, Pâturin commun *Poa trivialis*, Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, Fétuque rouge *Festuca rubra*... L'espèce vole en une seule génération de juin à juillet et exceptionnellement de mai à septembre.



Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Demi-deuil est présent un peu partout en Europe, du nord de l'Espagne au sud de l'Angleterre et jusqu'à la Russie.

L'espèce est présente dans toute la France mais semble plus localisé au nord de la Seine. Il existe plusieurs formes et sous-espèces dans les régions montagneuses. La sous-espèce la plus commune sur le territoire français est *Melanargia galathea galathea*.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le Demi-deuil présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Marina Jacob
 Source : Wikipedia
 Photo libre de droits

L'ANAX NAPOLITAIN ANAX PARTHENOPE

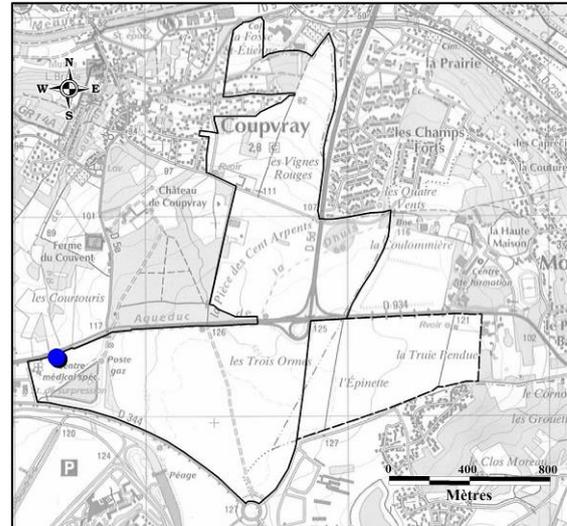
« Assez Rare » en Ile-de-France mais en expansion
 « Vulnérable » sur la Liste Rouge des odonates
 d'Ile-de-France

Localisation sur le site :

L'Anax napolitain a été observé au-dessus de l'étang situé le plus à l'ouest de la zone d'étude.

Ecologie :

L'Anax napolitain est un odonate qui affectionne les eaux stagnantes ensoleillées, même saumâtres, surtout lorsqu'elles comportent une végétation aquatique immergée importante et une ceinture de roseaux (marais littoraux, étangs, lacs, gravières...). Cette espèce supporte mal l'eutrophisation des eaux. La phase larvaire dure entre quelques mois et deux ans. Les larves vivent dissimulées dans la végétation aquatique immergée. Cette espèce est bivoltine, univoltine ou semivoltine selon les localités.



Distribution et Etat de conservation des populations :

L'Anax napolitain est présent du sud de l'Espagne à la Turquie. Sa répartition est relativement discontinue dans les pays du Nord où il se reproduit à la faveur de microclimats chauds.

En France, l'espèce est souvent commune dans la région méditerranéenne et beaucoup plus rare plus au nord. Elle est assez rare et vulnérable en Ile-de-France.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est vulnérable sur la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France, l'Anax napolitain présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



L'AGRION DE VANDER LINDEN
CERCION LINDENII

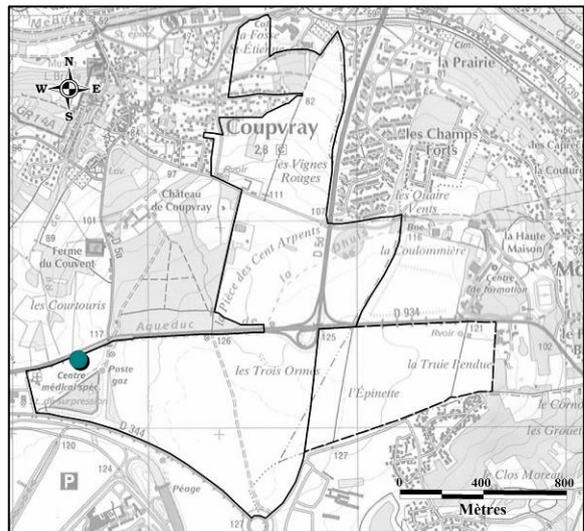
« Assez rare » en Ile-de-France
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France
« Vulnérable » sur la Liste Rouge des odonates
d'Ile-de-France

Localisation sur le site :

L'Agrion de Vander Linden a été noté au niveau de l'étang situé le plus à l'ouest de la zone d'étude.

Ecologie :

L'Agrion de Vander Linden fréquente les eaux courantes et stagnantes bien ensoleillées telles que les fleuves, les rivières, les étangs ou les lacs. Sa période de vol s'étend dans le Nord de la France entre début juin et mi-septembre, en une seule génération. Les larves vivent au sein de la végétation aquatique immergée et flottante durant 6 à 11 mois avant de se rapprocher généralement des rives pour l'émergence.



Distribution et Etat de conservation des populations :

L'Agrion de Vander Linden est surtout présent dans le sud et l'ouest de l'Europe. En France, l'espèce est bien répandue dans le sud du pays mais devient de moins en moins fréquente en se dirigeant vers le nord, bien qu'une nette expansion ait été observée ces dernières années dans ces régions. En Ile-de-France, l'Agrion de Vander Linden est assez rare et vulnérable.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est vulnérable sur la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France, l'Agrion de Vander Linden possède un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LE LESTE BRUN
SYMPECMA FUSCA

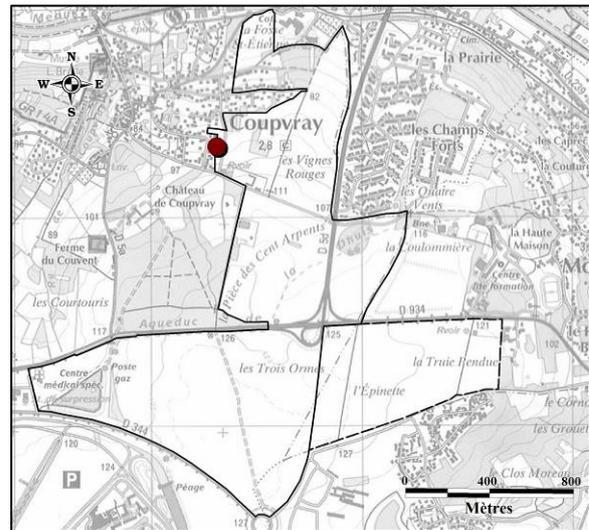
« Assez rare » en Ile-de-France
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France
« Vulnérable » sur la Liste Rouge des odonates
d'Ile-de-France

Localisation sur le site :

Un individu de Leste brun a été identifié au niveau d'une prairie située au nord-ouest du site d'étude.

Ecologie :

Cet odonate affectionne les eaux stagnantes, même saumâtres, peu polluées telles que les mares, les étangs, les lacs, les marais ou les bras morts. Les larves se tiennent là où l'eau est peu profonde (moins de 50 cm), généralement dans les roselières entourant les étangs, et vivent sur le fond. Comme tous les *Sympecma*, les adultes hibernent et se reproduisent au printemps. Leur capacité reproductrice est améliorée par des hivers rigoureux. Dans le Nord de la France, l'imago s'observe en vol d'avril à mi-juin.



Etat de conservation des populations :

Le Leste brun est présent partout en Europe, mais est absent d'Angleterre.

En France, cette espèce collinéenne est connue de tous les départements exception faite des Pyrénées. En Ile-de-France, l'espèce est assez rare et vulnérable.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut considéré comme « Vulnérable » en Ile-de-France, le Leste brun présente un **intérêt entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LE SYMPETRUM DE FONSCOLOMBE *SYMPETRUM FONSCOLOMBII*

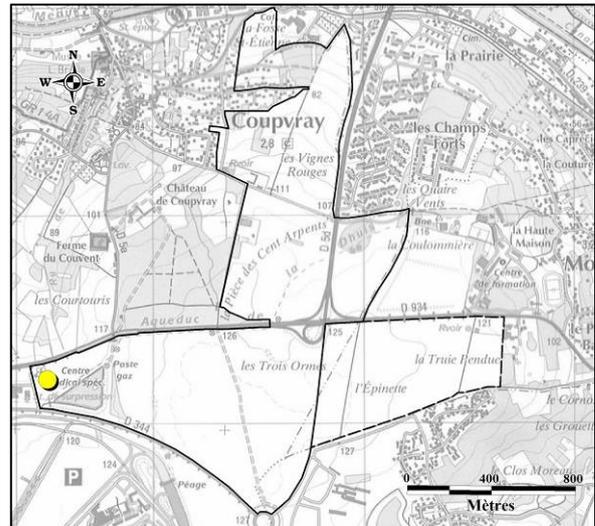
Inscrit sur Liste Rouge Régionale mais données disponibles insuffisantes (DD)

Localisation sur le site :

Le Sympetrum de Fonscolombe a été vu au niveau de la friche située à proximité des étangs du sud-ouest de la zone d'étude.

Ecologie :

Le Sympétrum de Fonscolombe est une espèce méridionale pouvant entreprendre de grandes migrations vers le Nord, sous forme d'immenses nuages comptant parfois plus d'un million d'individus qui dérivent avec les courants chauds. C'est un odonate qui affectionne les eaux stagnantes ensoleillées de plaine telles que les étangs, les lacs, les gravières... mais que l'on rencontre régulièrement à l'écart de l'eau. L'accouplement a lieu posé, durant quinze minutes environ. La femelle pond ses œufs au contact de l'eau et ils éclosent en dix à vingt-cinq jours. Les larves vivent à la surface du sédiment et parmi la végétation aquatique. Cette espèce peut présenter plusieurs générations suivant les localités, entre mai et septembre.



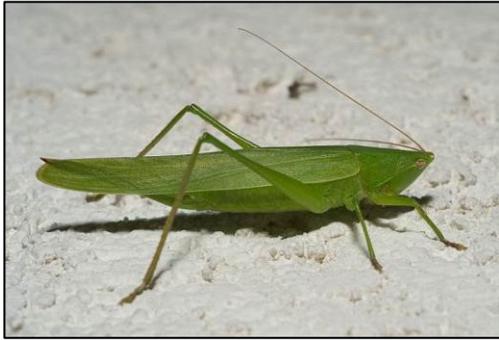
Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Sympétrum de Fonscolombe est présente essentiellement en Europe autour du bassin méditerranéen mais peut migrer parfois vers le Nord jusqu'aux îles britanniques. En France, l'espèce occupe essentiellement le sud du pays et devient de plus en plus rare en se dirigeant vers le Nord. Il est considéré comme migrateur en Ile-de-France et c'est pour cette raison que les données sont pour l'instant insuffisantes pour déterminer son statut sur Liste Rouge Régionale.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est inscrit sur Liste Rouge Régionale mais que son statut est pour l'instant inconnu, le Sympétrum de Fonscolombe présente un **intérêt entomologique significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Kulac
 Source : Wikipedia
 Photo libre de droits

LE CONOCEPHALE GRACIEUX
RUSPOLIA NITIDULA

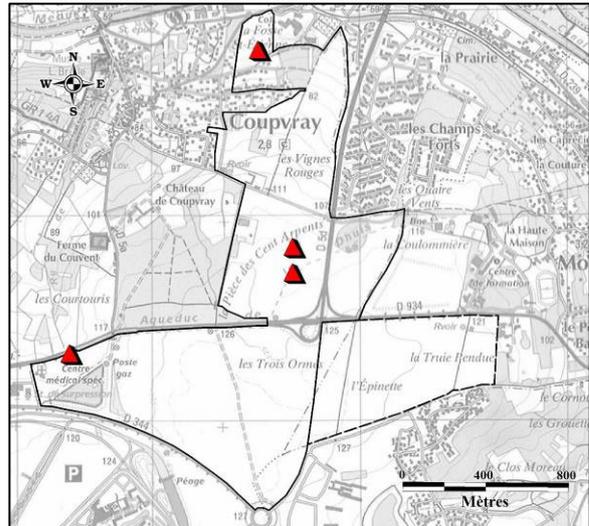
Protection régionale en Ile-de-France
 Déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Conocéphale gracieux a été noté en quatre points sur la zone d'étude, au niveau de prairies et de friches.

Ecologie :

Le Conocéphale gracieux est une sauterelle dont la longueur du corps oscille entre 20 et 29 millimètres. Sa couleur fondamentale est d'un vert clair uniforme bien que l'on puisse rencontrer des individus brunâtres ou jaune-rougeâtres. C'est une espèce qui fréquente indifféremment les prairies humides, les endroits incultes et les prairies sèches. Les imagos se montrent assez tardivement, entre août et octobre.



Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Conocéphale gracieux est essentiellement présent en Europe du sud. En France, c'est une espèce plutôt méridionale et, bien qu'elle soit en forte expansion depuis une dizaine d'années, elle reste localisée dans les régions du nord du pays. Elle bénéficie d'une protection régionale en Ile-de-France.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'il est protégé en Ile-de-France, le Conocéphale gracieux présente un **intérêt entomologique très fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
X	Enjeu très fort



LE CRIQUET MARGINÉ *CHORTHIPPUS ALBOMARGINATUS*

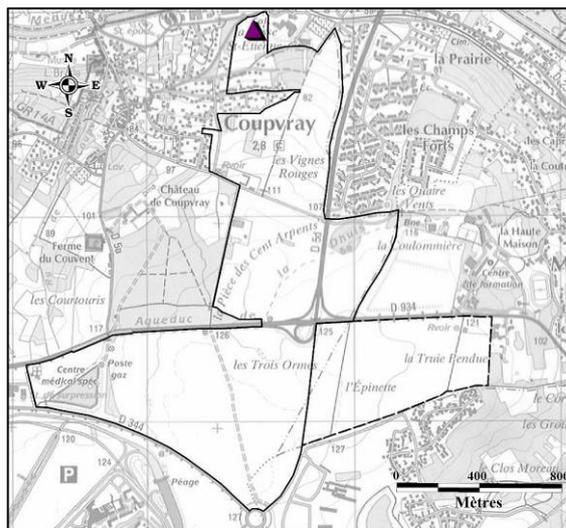
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Criquet marginé a été observé au niveau d'une friche au nord de la zone d'étude.

Ecologie :

Le Criquet marginé est un orthoptère dont la taille varie de 13 à 15 mm chez le mâle et de 18 à 21 mm chez la femelle. Sa couleur fondamentale s'étend du brun au vert en passant par le gris et le jaunâtre. Les femelles sont généralement beiges avec une strie blanche au niveau des ailes. Cette espèce fréquente surtout les prairies méso-hygrophiles à hygrophiles et peut également coloniser les prés salés sur le littoral. Les imagos sont visibles de juillet à octobre.



Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Criquet marginé est une espèce eurosibérienne. Il est mentionné de tous les pays d'Europe occidentale et semble plus fréquent dans les régions littorales.

En France, il est répandu mais localisé et semble absent de plusieurs départements. En Ile-de-France, cette espèce est déterminante de ZNIEFF.

Sensibilité écologique sur le site :

Le Criquet marginé est inscrit sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France. Son **intérêt entomologique est donc fort** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Tomasz Gorny
 Source : Wikipedia
 Photo libre de droits

LE CRIQUET VERTE-ÉCHINE *CHORTHIPPUS DORSATUS*

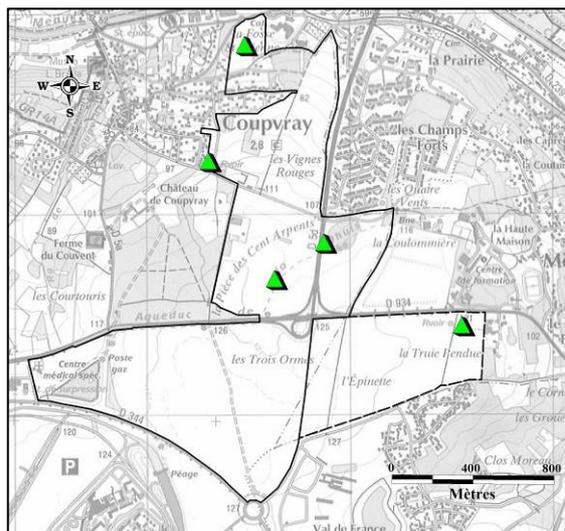
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Criquet vert-échine a été identifié en cinq points de la zone d'étude, au niveau de prairies et de friches.

Ecologie :

Le Criquet vert-échine est un orthoptère dont la couleur fondamentale s'étend du brun au vert olive généralement avec une bande dorsale vert vif. Cette espèce affectionne particulièrement les formations ouvertes méso-hygrophile telles que les prairies à litières en bordure de zones marécageuses. Cependant, il fréquente également des endroits nettement moins humides voire franchement secs. Les imagos sont visibles de juillet à septembre.



Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Criquet vert-échine est mentionné de toute l'Europe occidentale sauf des Pays-Bas. En France, il occupe la quasi-totalité du territoire, avec quelques lacunes dans la moitié occidentale.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son inscription sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France, le Criquet vert-échine présente **un intérêt entomologique fort** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



LE GRILLON CHAMPÊTRE

GRYLLUS CAMPESTRIS

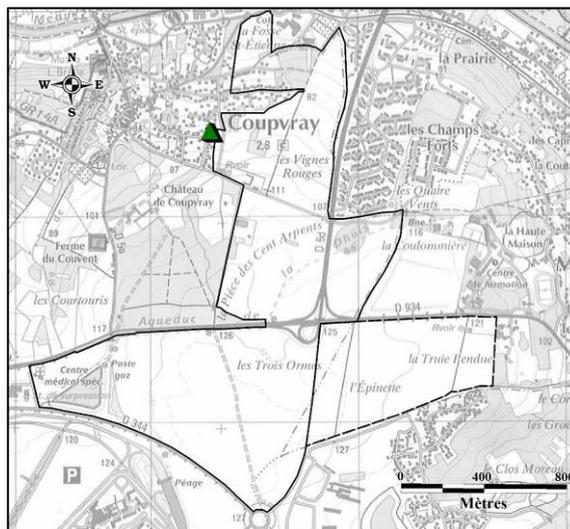
Déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

Le Grillon champêtre a été noté au niveau d'une prairie située au nord-ouest de la zone d'étude.

Ecologie :

En raison de sa teinte noire, de la stature massive de son corps dont la longueur oscille entre 20 et 26 millimètres et de ses ailes bien développées, le Grillon champêtre ne peut guère être confondu avec un autre orthoptère. C'est une espèce qui affectionne les endroits secs et ensoleillés, caractérisés par une végétation rase tels que les pelouses xériques et les landes. Les individus vivent dans un terrier qu'ils creusent eux-mêmes et dont le conduit descend obliquement jusqu'à une profondeur de 20 centimètres. Les adultes se nourrissent de Graminées et sont visibles entre mai et juillet, parfois jusqu'en août.



Distribution et Etat de conservation des populations :

Le Grillon champêtre est signalé de tous les pays d'Europe occidentale mais a disparu sur de vastes étendues dans le nord de son aire de répartition.

En France, l'espèce était jadis commune partout mais elle a considérablement régressé durant les dernières décennies dans le nord du pays. Elle reste tout de même présente dans tous les départements exceptés certains de région parisienne.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son statut de déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, le Grillon champêtre présente un **enjeu entomologique fort** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort



Auteur : Tomasz Gorny
 Source : Wikipedia
 Libre de droits

LA DECTICELLE BARIOLEE *METRIOPTERA ROESELII*

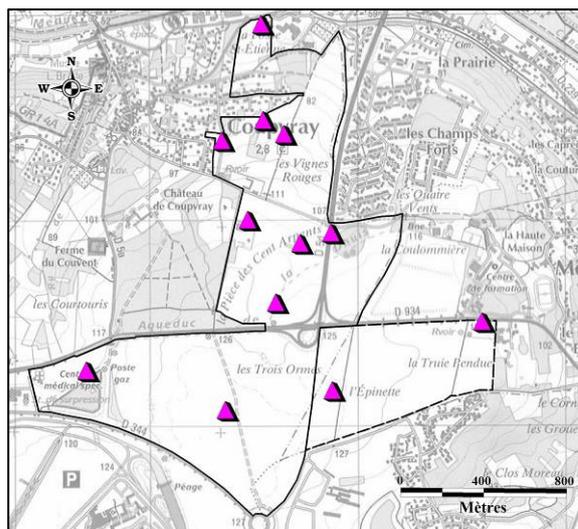
Déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

Localisation sur le site :

La Decticelle bariolée est bien représentée sur le site puisqu'elle a été notée sur tous les relevés effectués.

Ecologie :

La Decticelle bariolée est une sauterelle dont la taille oscille entre 14 et 18 mm. Sa couleur fondamentale est généralement verte avec les lobes latéraux du pronotum sombres bordés de blanc-jaunâtre. L'espèce fréquente aussi bien les prairies humides que les pelouses sèches, se nourrissant essentiellement de Graminées. La femelle pond ses œufs dans des tiges épaisses préalablement percées à l'aide de ses mandibules. Les adultes sont visibles entre juillet et octobre.



Distribution et Etat de conservation des populations :

La Decticelle bariolée est connue de tous les pays d'Europe occidentale. En France, elle compte parmi nos sauterelles les plus communes bien qu'elle puisse être plus localisée dans certaines régions. Elle est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

Sensibilité écologique sur le site :

De par son inscription sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France, la Decticelle bariolée possède un **intérêt entomologique fort** sur la zone d'étude. Cependant, ce statut est à relativiser car depuis l'établissement de cette liste, les connaissances sur cette espèce se sont améliorées et elle s'est révélée être relativement commune dans la région. Pour cette raison, son **enjeu entomologique sera considéré comme significatif** sur le site d'étude.

	Enjeu très faible
	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

I.5.2 - Habitats d'espèce

Dans ce paragraphe, nous allons détailler à l'aide de fiches descriptives, les grands ensembles d'habitats présents sur la zone d'étude ainsi que les cortèges entomologiques qui y sont rattachés.

Ces habitats sont classés en trois catégories :

- **les milieux ouverts** à savoir les prairies, les friches, les cultures...
- **les milieux fermés et semi-fermés** à savoir les boisements mais également les haies, les lisières forestières, les prairies buissonneuses...
- **les milieux humides** à savoir les cours d'eau, les étangs mais également les prairies humides, les roselières, les boisements humides...

Le tableau suivant détaille le nombre d'espèces de lépidoptères, d'odonates, d'orthoptères et d'espèces remarquables en fonction de ces différents milieux.

Tableau 12 : Nombre d'espèces entomologiques recensées par groupes et par milieu

	Milieux ouverts	Milieux fermés	Milieux humides	Nombre total d'espèces	Nombre d'espèces remarquables
Rhopalocères	14	5	0	19	2
Hétérocères	6	0	0	6	0
Odonates	0	0	16	16	4
Orthoptères	12	5	1	18	5
Nombre total d'espèces	32	10	17	59	11
Nombre d'espèces patrimoniales	6	0	5	11	-

Figure 4 : Nombre d'espèces d'insectes observés par milieu

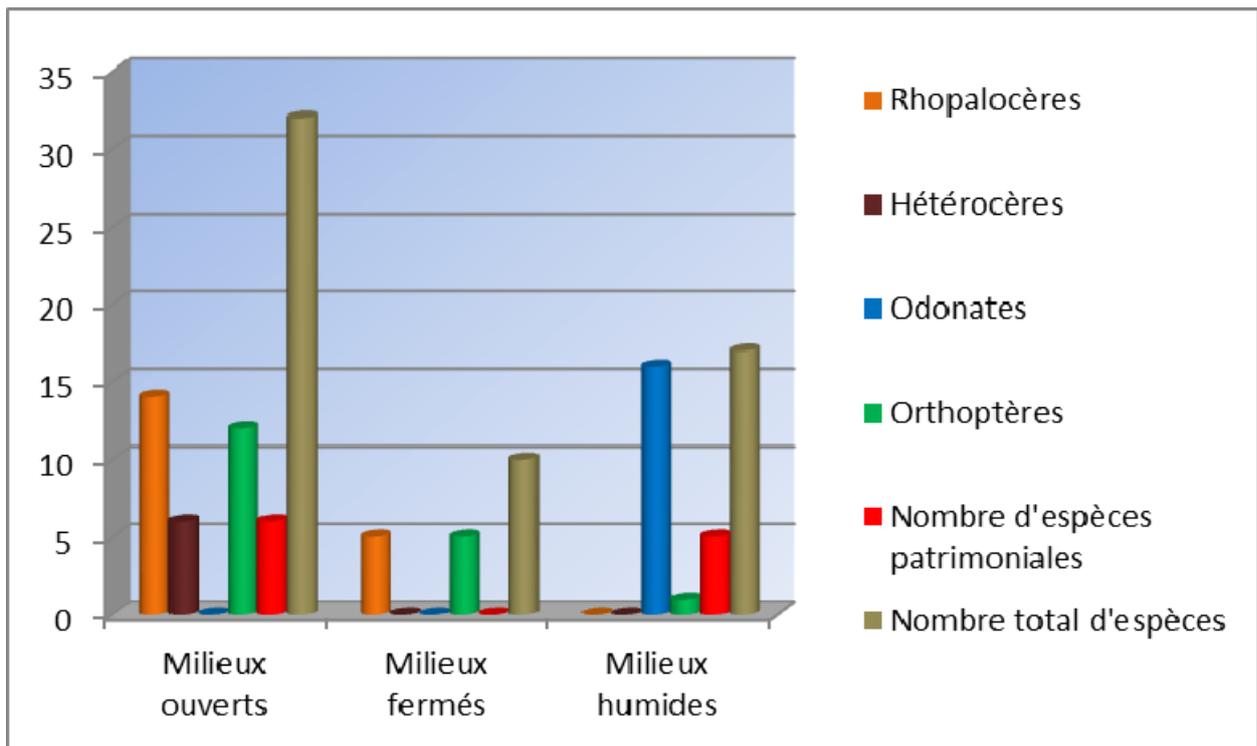
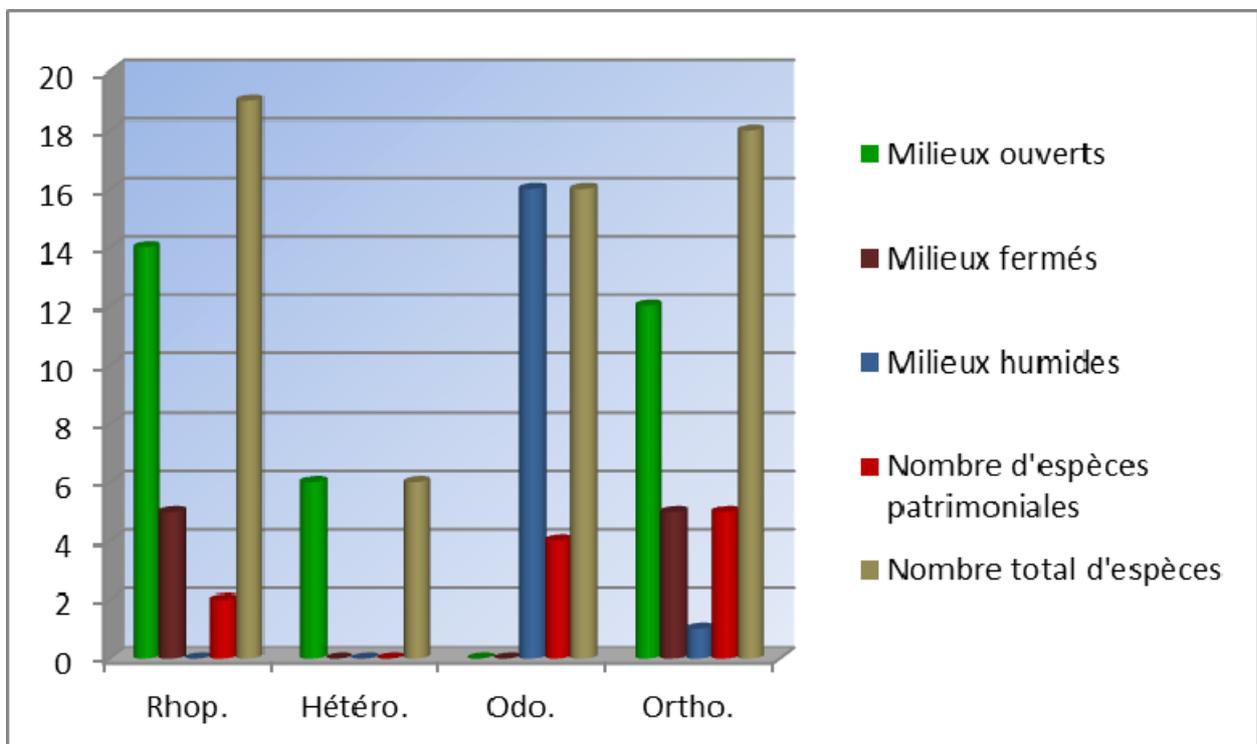


Figure 5 : Répartition des espèces d'insectes par grand type de milieu



L'ENTOMOFAUNE DES MILIEUX OUVERTS

Localisation sur le site :

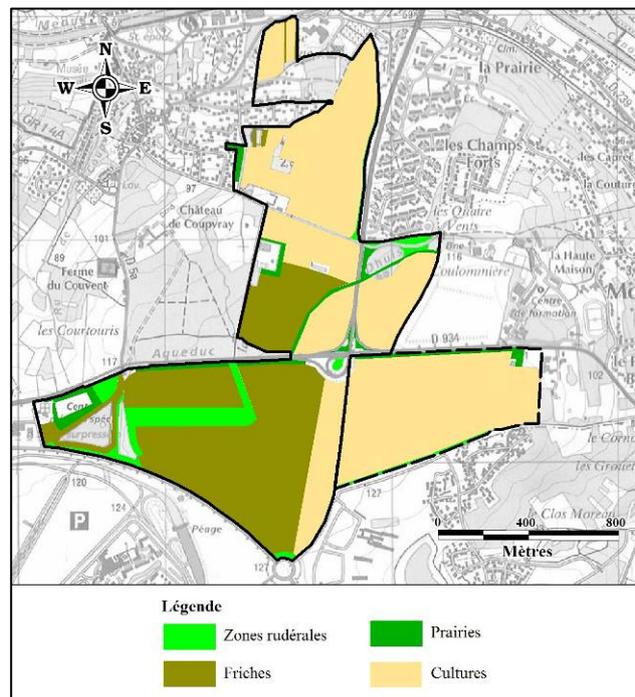
Les milieux ouverts sont essentiellement constitués sur la zone d'étude par des cultures, des friches, des prairies ainsi que des zones rudérales.

Cortèges entomologiques :

Sur le site d'étude, quatorze rhopalocères, six hétérocères et douze orthoptères peuvent être rattachés aux milieux ouverts. L'ensemble de ces trente-deux espèces peut être réparti en trois cortèges principaux.

Le premier est le mieux représenté sur la zone d'étude ; il regroupe les **espèces ubiquistes**, c'est-à-dire que l'on peut retrouver sur des milieux ouverts très variés. Au sein de ce cortège, nous pouvons distinguer vingt-et-une espèces plutôt communes pour la région.

Il s'agit de dix espèces de rhopalocères telles que le Myrtil *Maniola jurtina*, la Piéride de la rave *Pieris rapae*, le Vulcain *Vanessa atalanta* ou encore l'Argus bleu *Polyommatus icarus*, de quatre hétérocères que sont la Goutte de sang *Tyria jacobae*, le Lambda *Autographa gamma*, la Phalène picotée *Ematurga atomaria* et le C noir *Xestia c-nigrum*, ainsi que de sept espèces d'orthoptères comme le Criquet des pâtures *Chorthippus parallelus*, le Criquet mélodieux *Chorthippus biguttulus*, le Criquet duettiste ou encore la Grande sauterelle verte *Tettigonia viridissima*.



Le deuxième cortège est celui des **prairies et pâtures**. Au total, dix espèces sont regroupées au sein de celui-ci, parmi lesquelles six d'entre elles sont considérées comme remarquables. Il s'agit de l'Hespérie de la Passe-Rose *Carcharodus alceae*, du Demi-deuil *Melanargia galathea*, du Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula*, du Criquet verte-échine *Chorthippus dorsatus*, du Grillon champêtre *Gryllus campestris* et de la Decticelle bariolée *Metrioptera roeselii*.

Ce cortège se compose de quatre espèces de rhopalocères que sont le Collier de corail *Aricia agestis*, le Fluoré *Colias alfacariensis*, l'Hespérie de la Passe-Rose *Carcharodus alceae* et le Demi-deuil *Melanargia galathea*, de deux espèces d'hétérocères que sont la Doublure jaune *Euclidia glyphica* et la Géomètre à barreaux *Chiasmia clathrata* ainsi que de quatre espèces d'orthoptères, à savoir le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula*, le Criquet verte-échine *Chorthippus dorsatus*, le Grillon champêtre *Gryllus campestris* et la Decticelle bariolée *Metrioptera roeselii*.

Enfin, le troisième et dernier cortège est celui des espèces fréquentant les **friches** et les milieux à hautes herbes. Il ne comporte qu'une seule espèce commune dans la région à savoir le Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*

Espèces remarquables :

Au total, **six espèces remarquables** inféodées aux milieux ouverts ont été recensées sur la zone d'étude : le Conocéphale gracieux présente un enjeu entomologique très fort car il est protégé en Ile-de-France, l'Hespérie de la Passe-Rose, le Demi-deuil, le Criquet verte-échine et le Grillon champêtre présentent tous un enjeu entomologique fort de par leur inscription sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France et la Decticelle bariolée présente un enjeu entomologique significatif car, bien que déterminante de ZNIEFF dans la région, elle y est relativement commune.

Sensibilité écologique sur le site :

Les prairies et la friche accueillant le Conocéphale gracieux présentent un **intérêt entomologique très fort** car elles représentent l'habitat de cette espèce protégée.

Les prairies et les friches abritant le Demi-deuil, l'Hespérie de la Passe-Rose, le Criquet verte-échine et le Grillon champêtre ainsi

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
X	Enjeu très fort

que l'ensemble des milieux ouverts accueillant la Decticelle bariolée présente respectivement un **enjeu entomologique fort** et un **enjeu entomologique significatif** pour les mêmes raisons que celles citées précédemment.

Les autres milieux ouverts telles que les cultures ou les zones rudérales n'hébergent pas d'espèces remarquables et possèdent donc un **intérêt entomologique faible** sur la zone d'étude.

L'ENTOMOFAUNE DES MILIEUX FERMÉS ET SEMI-FERMÉS

Localisation sur le site :

Les milieux fermés et semi-fermés sont essentiellement représentés sur la zone d'étude par des boisements, des haies, des alignements d'arbres et un verger.

Cortèges entomologiques :

Sur le site d'étude, cinq rhopalocères et cinq orthoptères peuvent être rattachés aux milieux fermés et semi-fermés. Ces dix espèces peuvent être réparties en deux cortèges principaux.

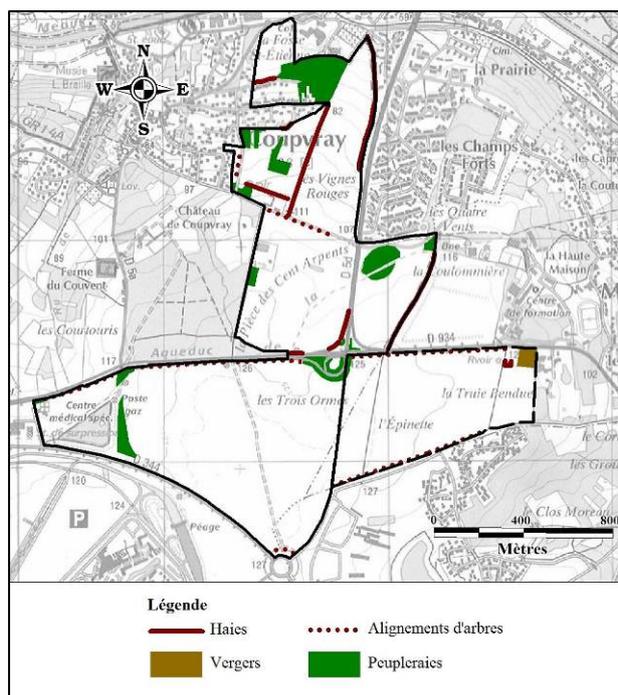
Le premier est celui des **haies et lisières forestières**. Il comprend neuf espèces plutôt communes pour la région. Il s'agit de cinq rhopalocères tels que le Tristan *Aphantopus hyperanthus*, la Carte géographique *Araschnia levana*, l'Amaryllis *Pyronia tithonus* ou la Sylvaïne *Ochlodes venatus* et de quatre orthoptères :



Decticelle cendrée
(*Pholidoptera griseoaptera*)

le Gomplocère roux *Gomphocerippus rufus*, la Leptophye ponctuée *Leptophyes punctatissima*, le Grillons des bois *Nemobius sylvestris* et la Decticelle cendrée *Pholidoptera griseoaptera*.

Le deuxième cortège est celui des **prairies buissonneuses**. Il ne comprend qu'une seule espèce commune en Ile-de-France : le Phanéroptère porte-faux *Phaneroptera falcata*.



Espèces remarquables :

Aucune espèce remarquable inféodée aux milieux fermés et semi-fermés n'a été inventoriée sur le site d'étude.

Sensibilité écologique sur le site :

Parce qu'aucune espèce remarquable du site n'est inféodée aux milieux fermés et semi-fermés, ceux-ci ne présentent qu'un **intérêt entomologique faible** sur la zone d'étude.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
	Enjeu significatif
	Enjeu fort
	Enjeu très fort

L'ENTOMOFAUNE DES MILIEUX HUMIDES

Localisation sur le site :

Les milieux humides sont représentés sur le site d'étude par des zones en eau (mares, étangs), des milieux herbeux humides et un boisement humide.

Cortèges entomologiques :

Sur le site d'étude, seize odonates et un orthoptère peuvent être rattachés aux milieux humides. L'ensemble de ces espèces peut être réparti en deux cortèges principaux.

Le premier est celui des **zones en eau**. Il comprend la totalité des espèces d'odonates recensées sur le site d'étude. En effet, bien

que nombre de ces insectes utilisent les milieux ouverts et fermés pour l'alimentation ou la maturation sexuelle par exemple, les zones en eau représentent leur lieu de reproduction, de ponte et de développement larvaire. Ainsi, ce cortège regroupe seize espèces d'odonates dont quatre d'entre elles sont considérées comme remarquables en Ile-de-France : il s'agit de l'Anax napolitain *Anax parthenope*, du Sympétrum de Fonscolombe *Sympetrum fonscolombii*, de l'Agrion de Vander Linden *Cercion lindenii* et du Leste brun *Sympecma fusca*. Ce cortège peut être divisé en trois « sous-cortèges ».

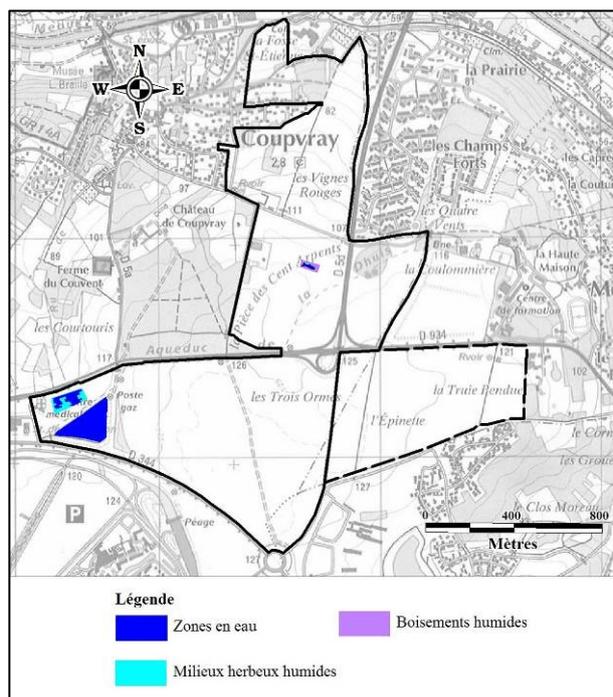


Agrion élégant
(*Ischnura elegans*)

Le premier est celui des eaux stagnantes et il comprend cinq espèces telles que l'Agrion porte-coupe *Enallagma cyathigerum*, l'Anax napolitain *Anax parthenope*, le Leste brun *Sympecma fusca* et le Sympétrum rouge-sang *Sympetrum sanguineum*.

Le deuxième est celui des espèces fréquentant les eaux stagnantes et faiblement courantes. Il comprend neuf espèces telles que l'Agrion à larges pattes *Platycnemis pennipes*, l'Anax empereur *Anax imperator*, l'Agrion élégant *Ischnura elegans* ou encore la Naïade aux yeux rouges *Erythromma najas*.

Enfin, le troisième et dernier « sous cortège » est celui des espèces fréquentant indifféremment les eaux stagnantes et courantes. Il ne comprend que deux espèces que sont l'Agrion de Vander Linden *Cercion lindenii* et le Leste vert *Lestes viridis*.



Le deuxième cortège est celui des **milieux herbeux humides**. Il ne comprend qu'une seule espèce mais celle-ci est remarquable en Ile-de-France. Il s'agit du Criquet marginé *Chorthippus albomarginatus*

Espèces remarquables :

Au total, **cinq espèces remarquables** peuvent être rattachées aux milieux humides du site d'étude. L'Anax napolitain, l'Agrion de Vander Linden, le Leste brun et le Criquet marginé présentent un enjeu entomologique fort sur le site d'étude de par leur statut sur la Liste Rouge des odonates d'Ile-de-France et/ou leur caractère déterminant de ZNIEFF dans la région. Le Sympétrum de Fonscolombe quant à lui, possède un intérêt entomologique significatif car c'est une espèce migratrice dans le nord de la France et les données actuelles ne permettent pas de connaître clairement le statut de cette espèce. Elle est cependant inscrite sur la Liste Rouge Régionale.

Sensibilité écologique sur le site :

Avec trois espèces remarquables que sont l'Anax napolitain, l'Agrion de Vander Linden et le Sympétrum de Fonscolombe, l'étang situé le plus à l'ouest de la zone d'étude présente un **intérêt entomologique fort**.

	Enjeu très faible
X	Enjeu faible
X	Enjeu significatif
X	Enjeu fort
	Enjeu très fort

La friche abritant le Criquet marginé (voir milieux ouverts) possède également un **intérêt entomologique fort** car elle représente l'habitat de cette espèce.

La prairie au sein de laquelle a été recensé le Leste brun (voir milieux ouverts) présente une zone de repos et de chasse pour cette espèce. Elle possède donc un **enjeu entomologique significatif**.

Enfin les autres milieux humides n'abritant aucune espèce remarquable, ceux-ci ne possèdent qu'un **intérêt entomologique faible** sur la zone d'étude.

I.6 - BIOCORRIDORS

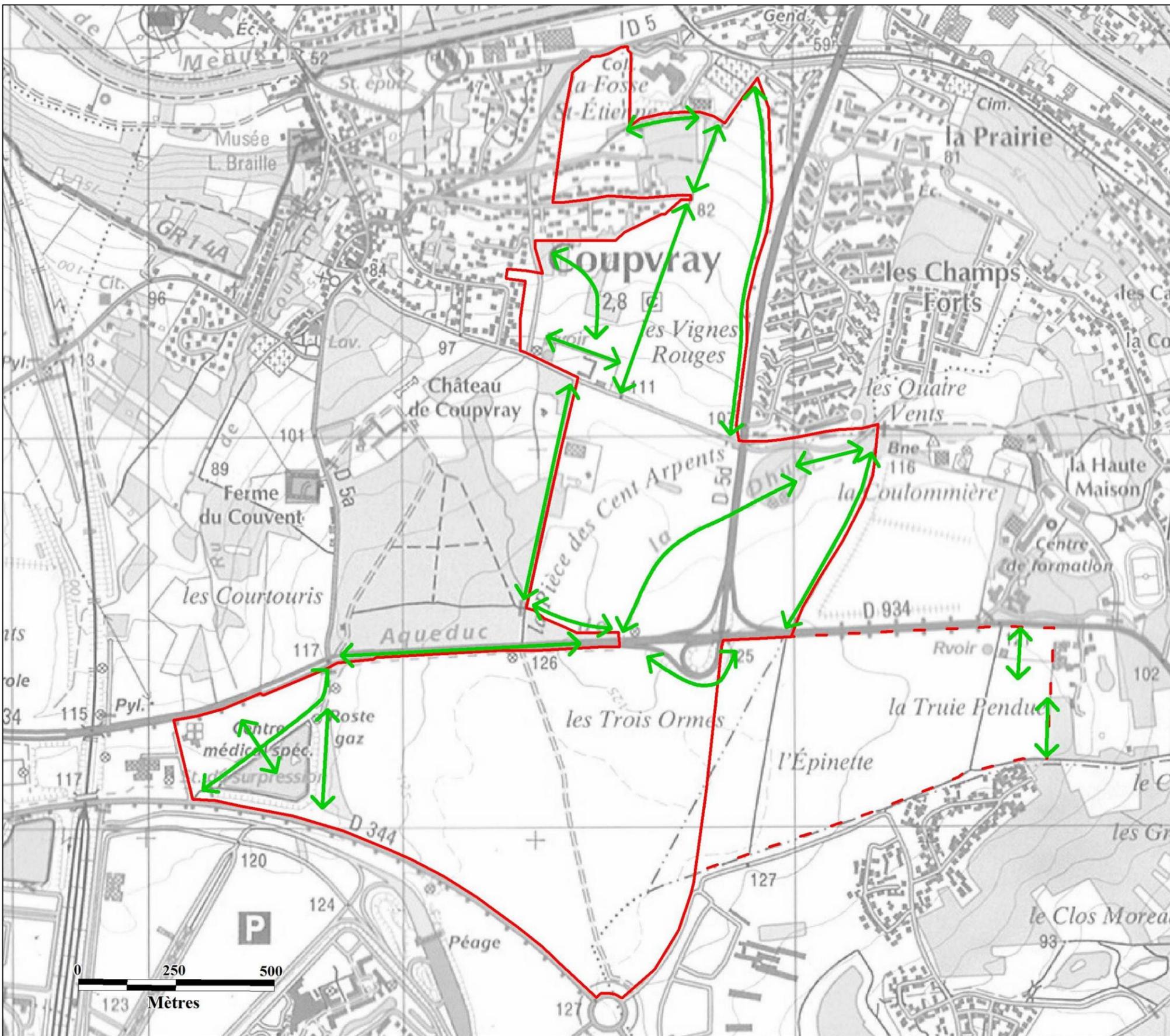
Les biocorridors sont les voies empruntées par les espèces pour se déplacer entre deux habitats. Il s'agit de structures paysagères primordiales pour la conservation et l'expansion de l'ensemble des espèces. On s'intéresse généralement aux voies naturelles constituées par les éléments du paysage comme les haies, les talus, les lisières de bois ou les rivières. La topographie du site rentre évidemment en jeu.

Par exemple, les chiroptères sont particulièrement concernés par l'utilisation des biocorridors. En effet, utilisant l'écholocation pour leurs déplacements, ils ont besoin de repères rapprochés pour se déplacer d'un point à un autre. Ainsi les lisières forestières, les haies, les cours d'eau ou fossés et les chemins constituent principalement leurs biocorridors. Il s'avère donc indispensable de préserver sur le site un ensemble de structures linéaires qui permettront aux chiroptères mais aussi à beaucoup d'autres espèces de se déplacer sur leur territoire, de rejoindre des sites d'alimentation, de reproduction ou d'hivernage par exemple.

En ce qui concerne les insectes, les déplacements sont en général plus restreints que ceux de la faune vertébrée. Cependant, des groupes tels que les lépidoptères et les odonates peuvent utiliser des éléments paysagers pour se déplacer, même sur de courtes distances. Sur le site d'étude, les biocorridors les plus importants pour ces espèces sont les lisières boisées et les haies qui leur servent de couloir de déplacements et de zones de chasse (odonates).

La carte 5 en page suivante reprend l'ensemble des axes de déplacement constatés sur le site pour les différentes espèces.

Carte 5 : Localisation des biocorridors pour la faune sur la zone d'étude



- Légende**
- Périmètre d'étude
 - Périmètre élargi
 - Biocorridor pour la faune

Source : IGN Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012

II - SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Cette synthèse de l'intérêt écologique repose sur quatre volets que sont les habitats, la flore, la faune vertébrée et l'entomofaune. Dans chacun de ces domaines, les statuts de protection légale, les listes rouges régionales, les statuts de rareté (lorsqu'ils existent) et la diversité constituent les critères nous permettant de juger de l'importance des enjeux écologiques identifiés en état initial.

II.1 - SYNTHÈSE DE L'INTERET DES HABITATS

Les référentiels existant sur la protection des milieux naturels, en ce sens les habitats, sont leur inscription à l'annexe I de la Directive 92/43 CEE : aucun habitat de la directive n'a été identifié sur le site d'étude.

Sur le périmètre d'étude, les friches, les cultures, les bosquets et les prairies sont les habitats les plus représentés. Le nombre de milieux total identifié est relativement important (dix-huit au total). Parmi eux, trois habitats présentent un intérêt floristique significatif à fort parce qu'ils abritent une ou plusieurs espèces remarquables en Ile-de-France et/ou un cortège floristique riche et diversifié. Ceux-ci sont détaillés dans le tableau ci-dessous et localisés sur la carte 6 page 124.

Tableau 13 : Liste et enjeu des habitats remarquables identifiés sur la zone d'étude

Habitat	Typologie Corine Biotope	Code Corine	Typologie Natura 2000	Code Natura 2000	Élément remarquable
Végétation aquatique	Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles	22.431	-	-	<i>Myriophyllum verticillatum</i>
Prairie de fauche	Prairie à fourrage des plaines	38.2	Prairie maigre de fauche de basse-altitude	6510	- <i>Centaurea jacea</i> - <i>Lathyrus hirsutus</i>
Bord de route					
Friche	Terrain en friche	87.1	-	-	Richesse floristique
Jachère					

Légende : **Enjeux :**

Enjeu très faible
Enjeu faible
Enjeu significatif
Enjeu fort
Enjeu très fort

II.2 - SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT DE LA FLORE

En ce qui concerne la flore, cinq arrêtés et une directive fixent la liste des espèces protégées :

- Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.
- Arrêté ministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale (J.O 03/05/1991)
- Directive 92/43 dite « Directive Habitat » du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et notamment son Annexe II.

Sur l'ensemble des espèces végétales inventoriées, aucun taxon n'est légalement protégé.

L'inventaire de la flore de la zone d'étude a permis d'identifier 168 espèces (liste en annexe 2). Le tableau en page suivante détaille ces espèces floristiques remarquables.

Tableau 14 : Liste et enjeu des espèces floristiques remarquables identifiées sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Legisl.	Det. ZNIEFF Seine et Marne	Rar. IDF.
<i>Myriophyllum verticillatum</i>	Myriophylle verticillé	-	x	R
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	-	-	AR
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	-	-	AR

Légende : **Legisl.** = Législation française, régionale

Det. ZNIEFF Seine et Marne = Espèce déterminante de ZNIEFF dans le département de Seine et Marne

x : espèce déterminante

Rar. IDF. = Rareté en région Ile-de-France

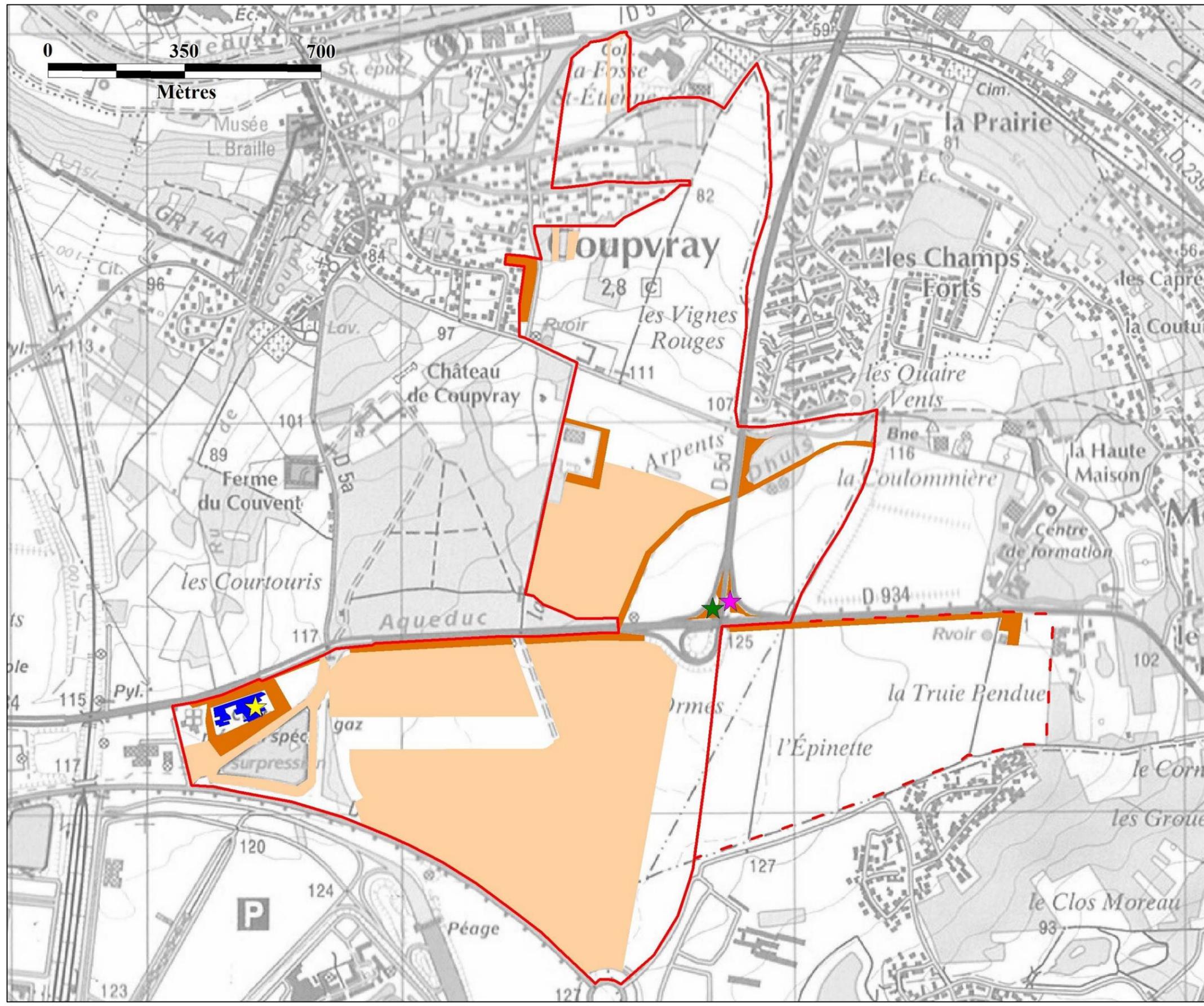
R : Rare

AR : Assez rare

Enjeux

Enjeu très faible
Enjeu faible
Enjeu significatif
Enjeu fort
Enjeu très fort

La carte en page suivante localise les habitats présentant un intérêt floristique sur la zone d'étude ainsi que les espèces végétales remarquables identifiées sur ce secteur.



Carte 6 : Localisation des habitats et de la flore remarquables

- Légende**
- Périmètre rapproché
 - Périmètre élargi
- Habitats**
- Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles (Code Corine : 22.431)
 - Prairie à fourrage des plaines (Code Corine : 38.2)
 - Terrain en friche (Code Corine : 87.1)
- Flore**
- ★ Myriophylle verticillé (Myriophyllum verticillatum)
 - ★ Gesse hérissée (Lathyrus hirsutus)
 - ★ Centauree jacée (Centaurea jacea)



Source : IGN Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012

II.3 - SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT DE LA FAUNE VERTÉBRÉE

La réglementation utilisée dans la définition des statuts de protection de la faune vertébrée, fait référence à de nombreux textes tirant leurs origines de divers échelons qu'ils soient internationaux, européens ou français.

Les conventions et textes internationaux concernent :

- la "convention de Bonn" relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage approuvée par la décision du Conseil 82/461/CEE du 24 juin 1982 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;
- la "convention de Berne" relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe approuvée par la décision du Conseil 82/72/CEE du 3 décembre 1981 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;
- la "convention de Washington" relative à la commercialisation internationale des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) ratifiée par la France

Les textes européens concernent :

- la Directive 79/409 du 2 avril 1979 mise à jour par la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 relative à la conservation des oiseaux sauvages et surtout son Annexe I ;
- la Directive 92/43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes II et IV.

Les textes nationaux en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (JO du 13 juillet 1976 rectifié au JO du 28 novembre 1976) concernent :

- l'Arrêté du 5 mars 1999, modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 puis par l'Arrêté du 29 octobre 2009, paru au JO du 5 décembre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national ;
- l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (JO du 10 mai 2007) ;
- l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national (JO du 18 décembre 2007).

L'inventaire faunistique de terrain effectué sur une phase favorable du cycle biologique des espèces a permis de recenser soixante et une espèces d'oiseaux en période de reproduction, neuf mammifères (dont quatre espèces de chiroptères), un amphibien et deux reptiles.

Les inventaires ornithologiques en période de reproduction ont permis de recenser soixante et une espèces dont quarante trois possèdent un statut de protection à l'échelon national.

Quatre d'entre elles bénéficient également d'une protection européenne de par leur inscription en annexe I de la Directive Oiseaux et sont donc remarquables. Il s'agit du Martin-pêcheur d'Europe, du Milan noir, du Pic noir et de la Sterne pierregarin. Trois autres sont à considérer comme remarquables de par leur statut de rareté ou leur caractère déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France : le Goéland argenté, la Linotte mélodieuse et le Petit gravelot. La Bernache du Canada, bien que considérée comme nicheuse rare en Ile-de-France n'a pas été prise en considération ici compte tenu du fait qu'elle a très probablement été introduite volontairement sur le site.

Quarante espèces d'oiseaux hivernants ont également été répertoriées lors de notre prospection hivernale sur le site. Parmi elles, huit sont remarquables de par leur protection européenne, leur statut de rareté en hivernage ou le fait qu'elles soient déterminantes de ZNIEFF en hiver en Ile-de-France. C'est le cas du Martin-pêcheur d'Europe, du Busard Saint-Martin, de la Bergeronnette des ruisseaux, du Canard colvert, de la Foulque macroule, du Grand cormoran et de la Linotte mélodieuse.

Concernant l'avifaune migratrice, aucun enjeu particulier n'a été constaté sur le site lors de notre passage en période de migration pré-nuptiale.

En ce qui concerne les mammifères, tous les chiroptères sont protégés à l'échelon européen de par leur inscription à l'annexe IV de la Directive Habitats. La Pipistrelle commune est aussi inscrite à l'annexe 3 de la convention de Berne ainsi qu'à l'annexe 2 de la convention de Bonn. Le Murin de Daubenton, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius sont quant à elles inscrites aux annexes 2 de ces deux conventions.

Parmi, les autres mammifères recensés, seul le Hérisson d'Europe est protégé à l'échelon national, les autres étant considérés comme gibier sur le territoire français.

Deux reptiles ont été observés sur la zone d'étude : le Lézard des murailles, espèce protégée au niveau européen et l'Orvet fragile, protégé au niveau national.

Enfin, en ce qui concerne les amphibiens, seule une espèce a été recensée sur le site d'étude. Il s'agit de la Grenouille verte, espèce inscrite en annexe V de la Directive Habitats. Cette annexe n'offre cependant pas une protection stricte des espèces, elle indique que le prélèvement de celles-ci dans la nature est réglementé.

Le tableau n°15 en page suivante détaille les espèces de vertébrés remarquables rencontrées sur le site.

La carte 7 en page 130 localise les espèces remarquables recensées sur le périmètre étudié. Pour des raisons de lisibilité, les nombreuses Linottes mélodieuses qui ont été observées en vol ou au gagnage en divers endroits du site n'ont pas été cartographiées. Seul le couple nicheur probable figure ainsi sur la carte.

Tableau 15 : Liste et enjeu des espèces de la faune vertébrée remarquable identifiées sur la zone d'étude

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive Oiseaux	Directive Habitats	Conv. Berne	Conv. Bonn	Statut régional	Dét. De ZNIEFF
Oiseaux	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	PE	An I		An 2		NPC/MPC/HC	X(n)
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	PE	An I			An 2	NTR/MTR/HTR	X(n)
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PE	An I		An 2		NR/MR/HR	X(n)
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	PE	An I			An 2	NTR/MR	X(n)
	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN			An 2	An 2	NR/MR	X(n)
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PE	An I		An 2		NR/S	X(n)
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PN			An 2		NR/MR/HR	X(n)
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN			An 2		NC/MC/HPC	
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	G			An 3	An 2	NC/MC/HC	X(h)
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	G			An 3		NC/MC/HC	X(h)
	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PN			An 3		NR/MC/HC	X(h)
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN			An 3		NPC/MPC/HPC	X(h)
	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	PN			An 3		NTR/MC/HC	
Mammifères	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	PE		An IV	An 2	An 2		X
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PE		An IV	An 2	An 2		X
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PE		An IV	An 2	An 2		X
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PE		An IV	An 3	An 2		
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PE		An IV	An 2			

Légende :

Protection

- **PE** : Espèce inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux ou aux annexes II et/ou IV de la Directive Habitats.
- **PN** : Espèce protégée sur le territoire national.
- **G** : Espèce chassable sur le territoire national.

- **Directive Oiseaux** : espèces avifaunistiques inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux (2009/147/CE) et bénéficiant de mesures de protection strictes.
- **Directive Habitats** : espèces animales et végétales inscrites en annexe II ou IV de la Directive Habitats (92/43/CEE) et bénéficiant de mesures de protection strictes.

Conv. Berne : Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

- **An 2** : annexe 2 de la convention de Berne ; espèces de faune strictement protégées.
- **An 3** : annexe 3 de la convention de Berne ; espèces de la faune protégées ou devant faire l'objet de gestion.

Conv. Bonn : Convention de Bonn de 1979 relative à la conservation des espèces sauvages migratrices.

- **An 2** : annexe 2 de la convention de Bonn ; espèces dont l'état de conservation est défavorable.

Statut régional : Statut de rareté régional

N : Nicheur / **M** : Migrateur / **H** : Hivernant / **S** : Sédentaire

- **C** : commun ;
- **PC** : peu commun
- **R** : rare ;
- **TR** : très rare ;

Det de ZNIEFF :

X : Espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Ile-de-France, en nidification (n), en hivernage (h).

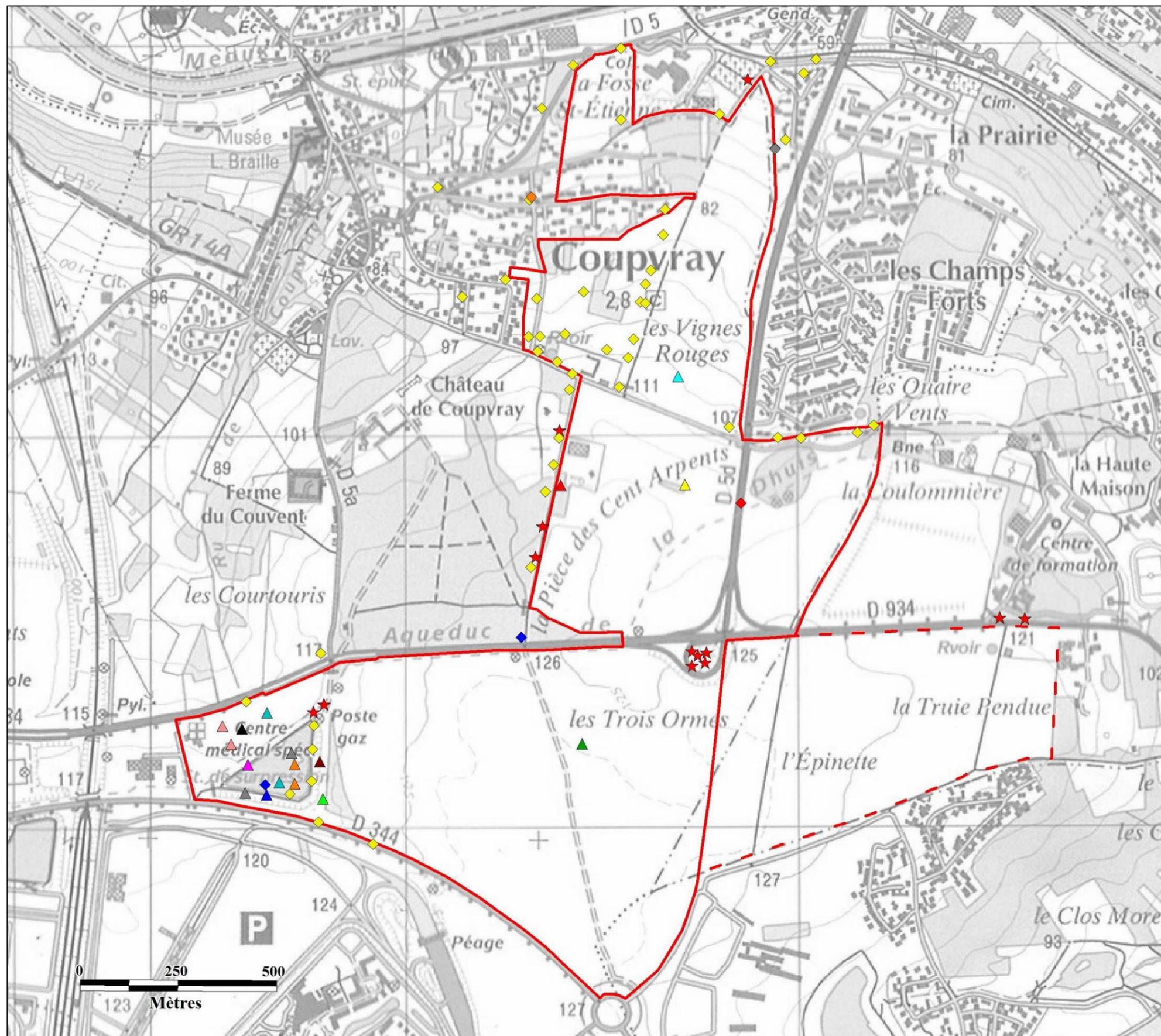
Enjeu très faible
Enjeu faible
Enjeu significatif
Enjeu fort
Enjeu très fort

Carte 7 : Localisation de la faune vertebrée remarquable sur la zone d'étude

- Légende**
-  Périmètre d'étude
 -  Périmètre élargi
- Oiseaux remarquables**
-  Bergeronnette des ruisseaux
 -  Busard Saint-Martin
 -  Canard colvert
 -  Foulque macroule
 -  Goéland argenté
 -  Grand cormoran
 -  Héron cendré
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martin pêcheur d'Europe
 -  Milan noir
 -  Petit gravelot
 -  Pic noir
 -  Sterne pierregarin
- Mammifères remarquables**
-  Murin de Daubenton
 -  Pipistrelle commune
 -  Pipistrelle de Kuhl
 -  Pipistrelle de Nathusius
 -  Pipistrelle sp.
- Herpétofaune remarquable**
-  Lézard des murailles



Source : IGN Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012



II.4 - SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT DE L'ENTOMOFAUNE

La réglementation utilisée dans la définition des statuts de protection de l'entomofaune fait référence à de nombreux textes tirant leurs origines de divers échelons qu'ils soient européens ou français.

Les textes européens concernent :

- la Directive 92/43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes II et IV.

Les textes nationaux en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (JO du 13 juillet 1976 rectifié au JO du 28 novembre 1976) concernent :

- L'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JO du 6 mai 2007)
- L'Arrêté du 22 juillet 1993 (version consolidée au 19 avril 2007) relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

L'inventaire entomologique de terrain effectué sur une phase favorable du cycle biologique des espèces a permis de recenser vingt-cinq lépidoptères (dix-neuf rhopalocères et six hétérocères), seize odonates et dix-huit orthoptères.

Parmi ces espèces, **onze d'entre elles peuvent être considérées comme remarquables** de par :

- leur statut de protection en Ile-de-France ;
- leur inscription sur la Liste Rouge Régionale des insectes ;
- leur inscription sur la liste des déterminants de ZNIEFF d'Ile-de-France
- et/ou leur statut de rareté dans la région

.N.B : le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula* est protégé à l'échelon régional au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993 (version consolidée au 19 avril 2007) relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale. Au titre de cet arrêté : « *sont interdits en tout temps, sur le territoire de la région Ile-de-France, la destruction ou l'enlèvement des oeufs, des larves et des nymphes, la destruction, la capture, l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la préparation aux fins de collections des insectes suivants ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat* ». La destruction d'individus de Conocéphale gracieux

nécessite donc la constitution d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées.

Tableau 16 : Liste et enjeu des insectes remarquables identifiés sur la zone d'étude

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	Protection	LRR	Rareté Idf	Menace Idf	Dét. ZNIEFF
<i>Rhopalocères</i>	<i>Carcharodus alceae</i>	L'Hespérie de la Passe-Rose						x
	<i>Melanargia galathea</i>	Le Demi-Deuil						x
<i>Odonates</i>	<i>Anax parthenope</i>	L'Anax napolitain			x	AR +	VU	
	<i>Cercion lindenii</i>	L'Agrion de Vander Linden			x	AR	VU	x
	<i>Sympecma fusca</i>	Le Leste brun			x	AR	VU	x
	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Le Sympétrum de Fonscolombe			x	I	DD	
<i>Orthoptères</i>	<i>Ruspolia nitidula</i>	Le Conocéphale gracieux		PR				x
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Le Criquet marginé						x
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Le Criquet verte-échine						x
	<i>Gryllus campestris</i>	Le Grillon champêtre						x
	<i>Metrioptera roeselii</i>	La Decticelle bariolée						x

Légende :

DHFF : Directive Habitats Faune Flore (Directive 92/43 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage)

Protection : Statut de protection régional ou national
- **PR** : Protection régionale

LRR : Espèce inscrite sur la Liste rouge des odonates d'Ile-de-France

Rareté Idf : Statut de rareté en Ile-de France
- **AR** : Assez rare
- **I** : Espèce migrante
- **+** : Espèce en expansion dans la région

Menace Idf : Statut de menace en Ile-de France
- **VU** : Vulnérable
- **DD** : Données disponibles insuffisantes

Dét ZNIEFF : espèce déterminante de ZNIEFF

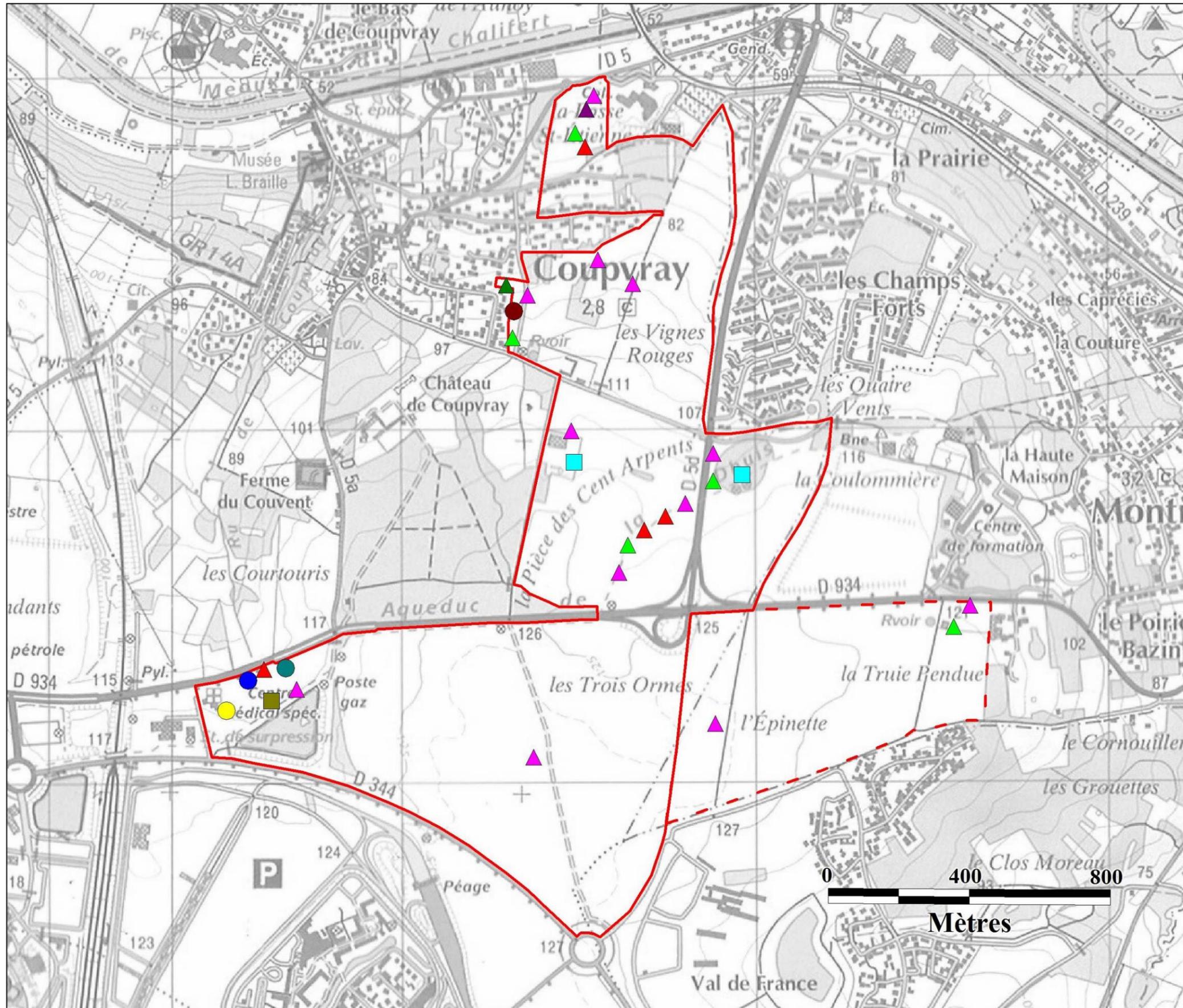
Enjeu entomologique :

Enjeu très faible
Enjeu faible
Enjeu significatif
Enjeu fort
Enjeu très fort

Carte 8 : Localisation de l'entomofaune remarquable sur la zone d'étude

Légende

- Périmètre étudié
- Périmètre élargi
- Hespérie de la Passe-Rose (Carcharodus alceae)
- Demi-deuil (Melanargia galathea)
- Anax napolitain (Anax parthenope)
- Agrion de Vander Linden (Cercion lindenii)
- Leste brun (Sympecma fusca)
- Sympétrum de Fonscolombe (Sympetrum fonscolombii)
- Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidula)
- Criquet marginé (Chorthippus albomarginatus)
- Criquet verte-échine (Chorthippus dorsatus)
- Grillon champêtre (Gryllus campestris)
- Decticelle bariolée (Metrioptera roeselii)



Source : IGN Scan 25
 Réalisation : CERE - Février 2012

II.5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Les cartes n°6, 7 et 8 présentent la localisation des espèces et habitats les plus remarquables.

A ce jour, l'état initial démontre un périmètre rapproché caractérisé par des enjeux écologiques ponctuellement forts voire très forts.

Les principaux enjeux, se répartissent au niveau des plans d'eau, des prairies et des friches.

Ainsi, dans ce contexte, selon les espèces faunistiques et floristiques inventoriées sur cette zone, il est possible de hiérarchiser les enjeux écologiques et par-là même de faire ressortir les espaces possédant une contrainte. D'une façon générale, plus un habitat possède une forte sensibilité écologique, plus ce dernier représentera une contrainte écologique importante. Sur ce principe, la sensibilité de l'ensemble des unités écologiques se traduit par des degrés de difficulté relatifs à leur modification et par-là même à leur utilisation. Les secteurs très sensibles deviennent donc très difficilement utilisables, les secteurs sensibles et moyennement sensibles sont utilisables à condition de compenser les impacts produits, les secteurs peu et très peu sensibles sont facilement utilisables. Ces distinctions se justifient selon les critères suivants :

Une zone de très forts enjeux écologiques ■ se justifie par la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en bon état de conservation et abritant un cortège d'espèces remarquables, et/ou par la présence d'une ou plusieurs espèces de végétaux ou d'insectes légalement protégées par la législation européenne ou française, et/ou par la présence d'une ou plusieurs espèces de vertébrés reproductrices légalement protégées par la législation européenne.

Une zone de forts enjeux écologiques ■ se justifie par la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en bon état de conservation mais n'abritant pas d'espèces remarquables, et/ou par la présence d'un cortège d'espèces végétales et/ou animales remarquables sans être légalement protégées.

Une zone d'enjeux écologiques significatifs ■ : se justifie par la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation, et/ou par la présence d'une seule

espèce végétale ou animale remarquable sans être légalement protégée, et/ou par la présence d'un cortège faunistique ou floristique riche et diversifié.

Ces milieux constituent par ailleurs des facteurs d'augmentation de l'effet de lisière et de diversification des éléments du paysage ou présentent une fonctionnalité très importante. En effet, le rôle des corridors biologiques sur le maintien des migrations ou déplacements des populations animales en est un exemple concret.

Une zone d'enjeux écologiques faibles et **très faibles** se justifie sur des milieux présentant une richesse spécifique très moyenne et dont les habitats ne présentent pas de corridors écologiques constatés dans l'étude. Se justifie aussi sur des milieux ne présentant pas de richesse écologique particulière (diversité spécifique faible et absence d'espèce remarquable) et dont la destruction n'engendre pas d'impact de grande importance sur la flore, la faune et leurs habitats.

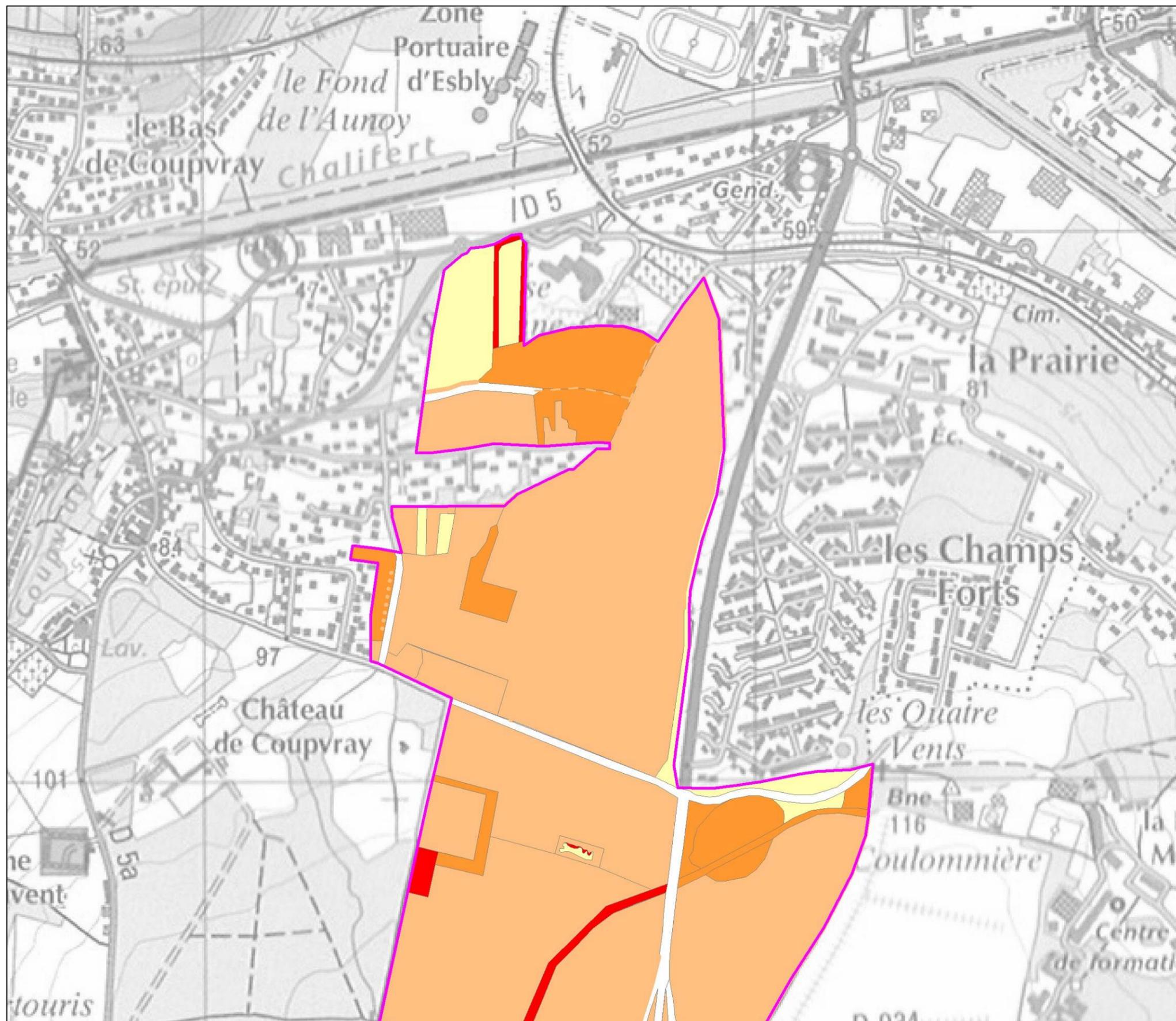
Carte 9 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site d'étude (Carte 1/2)

Légende

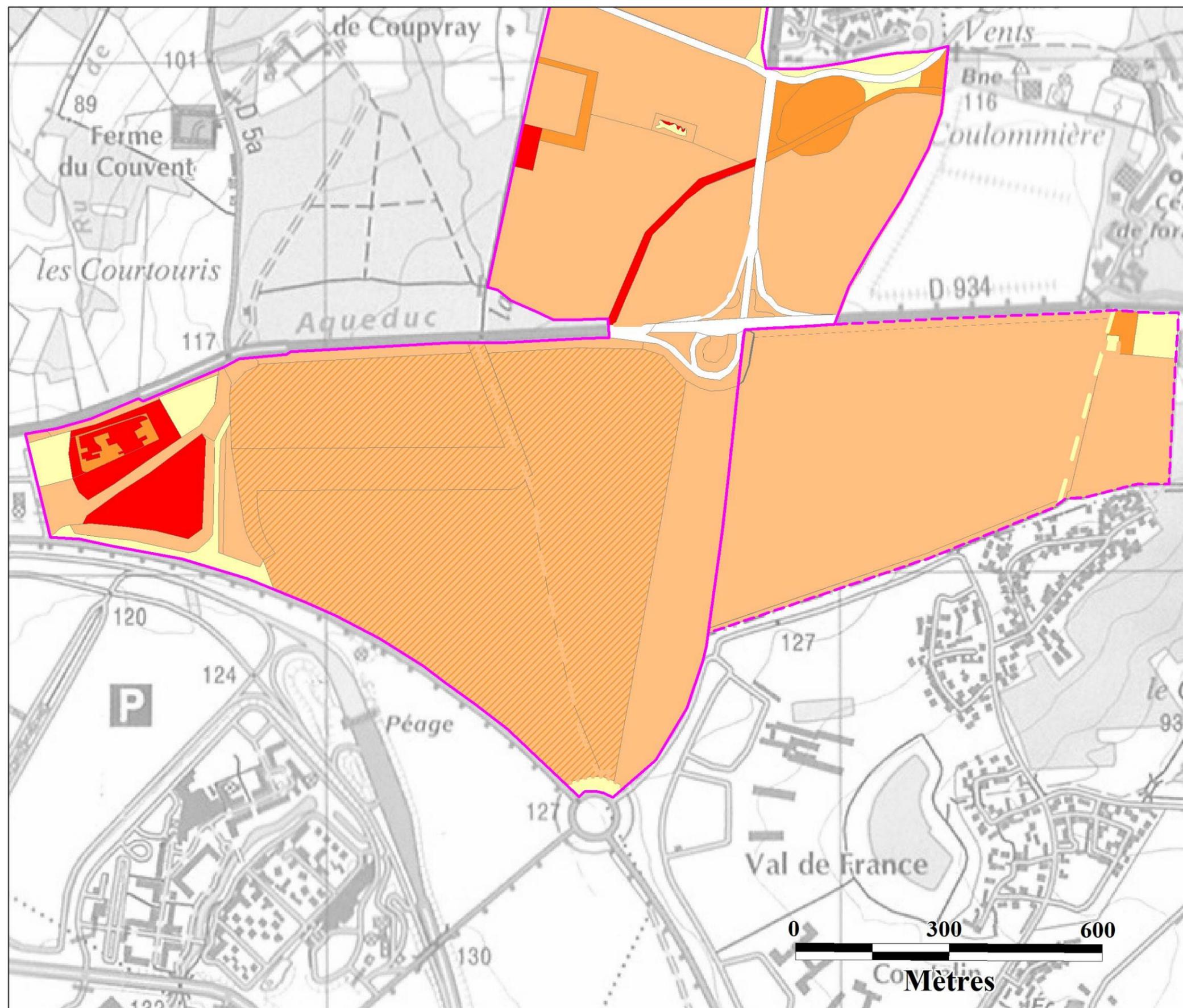
- Périimètre étudié
- Périimètre élargi
- Zone de très faible enjeu écologique
- Zone de faible enjeu écologique
- Zone d'enjeu écologique significatif
- Zone de fort enjeu écologique
- Zone de très fort enjeu écologique
- Zone d'enjeu écologique significatif pouvant ponctuellement présenter des enjeux forts



Source : IGN Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012



Carte 9 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site d'étude (Carte 2/2)



Légende

- Périètre étudié
- Périètre élargi
- Zone de très faible enjeu écologique
- Zone de faible enjeu écologique
- Zone d'enjeu écologique significatif
- Zone de fort enjeu écologique
- Zone de très fort enjeu écologique
- Zone d'enjeu écologique significatif pouvant ponctuellement présenter des enjeux forts



Mètres

Source : IGN Scan 25
Réalisation : CERE - Février 2012